

Les perspectives de renforcement des filières agroalimentaires par l'articulation Agriculture/IAA en Aquitaine

JUILLET 2011



Conseil Economique, Social et Environnemental Régional d'Aquitaine

Observatoire des Mutations Economiques

Les perspectives de renforcement des filières agroalimentaires par l'articulation Agriculture / IAA en Aquitaine

Rapport présenté par M. Pierre DELFAUD
Président de la Section « Veille et Prospective »

JUILLET 2011



LES PERSPECTIVES DE RENFORCEMENT DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES PAR L'ARTICULATION AGRICULTURE/IAA EN AQUITAINE

Contribution présentée dans le cadre de l'Observatoire des Mutations Économiques
au nom de la Section « Veille et Prospective » du CESER Aquitaine
par Pierre DELFAUD, président de la Section

Composition de la Section «Veille et Prospective»

Président : Pierre DELFAUD Vice-présidente : Sandrine RUI
Secrétaire : Philippe DESPUJOLS Secrétaire adjoint : Gabriel MEYER

Conseillers du CESER Aquitaine (21) :

Collège 2	BOISSEROLLE Jean-Jacques	Union Régionale C.F.T.C.
Collège 2	BRET Jacqueline	Union Régionale C.G.T./F.O.
Collège 1	CAZALA Bernard	Chambre Régionale de Métiers
Collège 1	CISILOTTO Michel	Fédération Française du Bâtiment Aquitaine
Collège 1	COURBU Laurent	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de l'Aquitaine
Collège 1	CUERQ Antoine	Union Française des Industries Pétrolières/Union des Industries Chimiques Aquitaine/EDF/GDF
Collège 3	DAVANT Pierre	Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest
Collège 2	DEBAERE Patrick	Union Régionale C.G.C.
Collège 3	DELATTRE Nathalie	Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers
Collège 4	DELFAUD Pierre	Personnalité Qualifiée
Collège 2	DESPUJOLS Philippe	Union Nationale des Syndicats Autonomes - U.N.S.A.
Collège 1	DOUGNAC Xavier	Fédération des Travaux Publics d'Aquitaine
Collège 2	FERNANDES Marc	Union Régionale C.F.D.T.
Collège 2	GAMBIER Bernard	Comité Régional de Coordination C.G.T.
Collège 1	GRACIET Dominique	Chambre Régionale d'Agriculture
Collège 3	HERIAUD Alain	Fédération Hospitalière de France-Région Aquitaine
Collège 3	MARTIN Henri	Librairies Atlantiques/Fédération Régionale des Exploitants de Cinémas/ Cinémas de proximité/ARPEL
Collège 3	MARUEJOLS Maguy	Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes
Collège 1	MEYER Gabriel	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Aquitaine
Collège 2	REILLER Alain	Fédération Syndicale Unitaire - F.S.U.
Collège 3	TESTEMALE Maurice	Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Personnalités extérieures (9) :

ARQUIZAN Claude	Consultant en création/reprise d'entreprises
AUBERT Jean-Pierre	Délégué à l'évolution des métiers et de l'emploi, SNCF
BERGOUIGNAN Christophe	Directeur de l'Institut d'Études Démographiques - Université Bordeaux IV
BOURGEOIS Philippe	Chargé de mission, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
CASTANET Richard ¹	Professeur émérite de l'Institut Polytechnique de Bordeaux
FAUCONNEAU Benoît	Président du Centre INRA Bordeaux - Délégué Régional Aquitaine
MATHIEU Édouard	Chargé de Mission – DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) – Développement et mutations économiques : Veille et analyse économique
RIBET Alain ²	Journaliste – Directeur Général « Objectif Aquitaine »
RUI Sandrine	Maître de Conférence - Université Bordeaux II

Chargée de Mission : Séverine PENAUD-ROUX
Assistante : Mari-Pili LE BOURGOCQ

.....
1 M. CASTANET Richard a remplacé M. AUVERGNON Philippe à compter du 21 janvier 2011
2 M. RIBET Alain a remplacé M. DEROUILLÉ Jean-Pierre à compter du 21 janvier 2011

Membres du CESER (hors Section) sollicités au titre du « Groupe Agricole » :

Collège 1	AUGIER Sabrina	Chambre Régionale d'Agriculture
Collège 1	BALDI Claude	Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
Collège 1	FRERET Joël	Centre Régional des Jeunes Agriculteurs
Collège 1	GILLET Marie-Henriette	Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
Collège 1	GOITY Jean-Pierre	Chambre Régionale d'agriculture
Collège 1	LEROY Jean-Pierre	Confédération Paysanne d' Aquitaine
Collège 1	LOUGE Jacques	Association Régionale pour le Développement des Industries Alimentaires d'Aquitaine

Membres associés, invités réguliers :

BREUIL Dominique	Chef du Service Études diffusion, INSEE Aquitaine
CAMBAR Pierre	Directeur, Association Aquitaine de Promotion Agroalimentaire (AAPrA)
CHANUT Michel	Directeur Général Adjoint, Pôle « Aménagement et Développement Territorial », Conseil Régional d'Aquitaine
DEMOLIN Marie	Chef de Service « Plan Prospective », Délégation Planification, Affaires européennes et internationales, Conseil Régional d'Aquitaine
DESURMONT Xavier	Directeur Adjoint, SGAR
GARDIEN Isabelle	Chef de Service « Agroalimentaire et Vin », Pôle « Aménagement et Développement Territorial », Conseil Régional d'Aquitaine
MAZET Thierry	Directeur, Service « Agriculture, Agroalimentaire, Forêt et Mer », Pôle « Aménagement et Développement Territorial », Conseil Régional d'Aquitaine
MOREAU Alain	Chargé de mission, SGAR
NADEAU Elisabeth	Adjointe au chef du service Études et diffusion INSEE Aquitaine
NAVAILLES-ARGENTAA Christine	Chargée de Mission « Économie et prospective », Service « Économie, Emploi, Formation », Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine

TRAVAUX ET RAPPORTS DE LA SECTION VEILLE ET PROSPECTIVE DU CESER AQUITAINE³

1/ Saisines du préfet de région et du président du conseil régional sous l'égide de l'Observatoire des Mutations Économiques d'Aquitaine

- ⇒ « L'aéronautique en Aquitaine à l'horizon de 5 ans : diagnostics et pistes de travail », décembre 2006, 54 pages.
- ⇒ « Économie productive, économie résidentielle, économie publique : dynamiques comparées des trois sphères », décembre 2007, 83 pages.
 - Synthèse « Dynamiques de l'emploi et des salaires en Aquitaine, une nouvelle approche par les trois « sphères » : productive, résidentielle, publique », avril 2008, 12 pages.
 - Actes du Colloque Expression(s) 2008 « Les dynamiques de l'emploi et des salaires en Aquitaine : une nouvelle approche par les sphères productive, résidentielle et publique », avril 2008, 52 pages.
- ⇒ « Les perspectives ouvertes par l'introduction des éco-technologies dans les principales branches industrielles aquitaines à l'horizon de 5-10 ans », décembre 2008, 63 pages.
- ⇒ « Les capacités de réaction de l'économie aquitaine face aux effets de la crise financière », décembre 2009, 86 pages.

2/ Auto-Saisines de la Section Veille et Prospective

- ⇒ « L'activité des Aquitains à l'horizon de 30 ans », septembre 2007, 96 pages.
 - Synthèse de la seconde partie du rapport « Six scénarios pour 2037 », septembre 2007, 16 pages.
- ⇒ « Identités aquitaines à l'horizon de 30 ans », novembre 2009, 42 pages.
- ⇒ « L'eau en Aquitaine à l'horizon de 30 ans », parution prévue automne 2011.

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES AUPRÈS DU CESER AQUITAINE

Un outil de veille et d'anticipation

Donnant suite à une circulaire du Premier ministre du 28 janvier 2004, notifiant aux préfets la création d'un dispositif d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques, le préfet de Région et le président du Conseil régional d'Aquitaine ont décidé de conjuguer leurs efforts dans ce domaine et pris l'initiative de solliciter le président du CESER Aquitaine pour mettre en place un Observatoire des Mutations Économiques positionné auprès du CESER. Ce positionnement permet de bénéficier de la capacité d'expérience et d'étude du CESER et de valoriser la représentativité socio-professionnelle liée à la composition même de cette institution régionale.

L'Observatoire Régional des Mutations Économiques d'Aquitaine a ainsi été mis en place le 15 mai 2006. Depuis lors, cet observatoire est devenu un outil privilégié d'observation concertée et partagée des mutations affectant les filières, les secteurs professionnels et les territoires aquitains. La démarche même retenue pour l'élaboration de ses travaux en fait un lieu de sensibilisation et de mobilisation des acteurs publics et privés de l'emploi, de la formation et du développement économique.

L'observatoire s'articule autour :

- d'un comité d'orientation et de suivi (COSOMÉA) qui définit la feuille de route, reçoit et évalue les travaux.
- d'une structure opérationnelle, le CESER Aquitaine et sa Section « Veille et Prospective » qui associe des conseillers du CESER et des experts extérieurs.

Wilfried GROUNDON
Directeur délégué du CESER Aquitaine

COMITÉ D'ORIENTATION ET DE SUIVI (COSOMÉA)		
Présidents : Préfet de Région, Président du Conseil Régional		
COMPOSITION (36)		
ÉTAT (15)	CESER (6)	COLLECTIVITÉS (15)
- SGAR - Préfets des 5 départements aquitains - Directeur Banque de France - Directeur INSEE - Recteur d'Académie - Déléguée régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité - Délégué régional DRRT - Directeur régional DIRECCTE - Directeur régional DREAL - Directeur régional DRAAF - Directeur régional DRFIP	- Président - Vice-Présidents : Présidents de commission (4) - Président de la Section « Veille & Prospective »	- Vice-Présidents Conseil Régional - Présidents des 5 Conseils Généraux aquitains - Présidents des grandes agglomérations (CUB, BAB, PAU) - Président ZADI - Président Aquitaine Cap Métiers

SOMMAIRE

INTRODUCTION	10
I. ÉTAT DES LIEUX : APPROCHE STATISTIQUE	13
I.1. Production agricole Aquitaine et France métropolitaine	13
I.1.1. Comparaison des productions agricoles en volume	14
I.1.2. Comparaison des productions agricoles en valeur	21
I.2. Production agricole Aquitaine et Grand Sud-Ouest	23
I.2.1. Comparaison des productions agricoles en volume	23
I.2.2. Comparaison des productions agricoles en valeur	26
I.3. Industries agroalimentaires Aquitaine et France métropolitaine	27
I.4. Industries agroalimentaires Aquitaine et Grand Sud-Ouest	29
I.5. Commerce extérieur agroalimentaire aquitain	30
I.5.1. Produits agricoles	30
I.5.2. Produits des industries alimentaires	32

II. L'ARTICULATION AGRICULTURE/IAA EN AQUITAINE	35
II.1. Trois logiques d'articulation	35
II.1.1. Relations fortes (voire quasi-exclusives) agriculture/IAA régionales	35
II.1.2. Relations faibles (voire inexistantes) entre industries de transformation et productions agricoles de l'aquitaine	36
II.1.3. Modèle combiné d'approvisionnement	38
II.2. Approches par filières	39
II.2.1. La filière maïs-volailles	39
II.2.2. La filière fruits et légumes	44
II.2.3. La filière lait et produits laitiers	49
II.2.3.1. La filière bovins-lait en Aquitaine	49
II.2.3.2. Les filières ovins-lait et caprins-lait	51
II.2.4. La filière porcine	52
II.2.5. Le cas particulier de la production bio	55
CONCLUSION – PROPOSITIONS (PISTES DE TRAVAIL)	61
ANNEXES	67
Annexe 1 : Lettre de saisine	67
Annexe 2 : Données statistiques	68
Annexe 3 : Liste des auditions et responsables professionnels interrogés	91
Annexe 4 : Bibliographie	94
Annexe 5 : Sigles	96

INTRODUCTION

LA COMMANDE

C'est par lettre en date du 10 juin 2010⁴ (reproduite en annexe 1) que Monsieur Dominique SCHMITT, Préfet de région Aquitaine et Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil régional d'Aquitaine, ont saisi la Section « Veille et Prospective » du CESER sur : « Les perspectives de renforcement des filières agroalimentaires par l'articulation agriculture/IAA en Aquitaine », sous l'égide du COSOMEA (cf. rôle et composition ci-avant).

LE CHAMP DE L'ÉTUDE

Si l'agriculture au sens strict – c'est-à-dire sans la forêt ni l'aquaculture qui ont des logiques voisines au sein du secteur primaire – ne présente pas a priori de difficultés de définition statistique, il n'en va pas de même pour les industries agroalimentaires. Ces dernières, conceptuellement, reposent sur un processus de transformation qui apporte un surcroît de valeur ajoutée au sein de la filière agroalimentaire. Toutefois, la frontière est ténue entre les activités qui se traduisent par un simple conditionnement de produits agricoles de base : emballage de fruits et légumes, embouteillage de vins, découpes de viandes... et celles qui aboutissent à une véritable transformation au sens étymologique du terme. C'est pourquoi les fonctions correspondantes peuvent être rattachées, suivant les cas de figure, soit au secteur des IAA, soit à celui du commerce. Ceci vaut à la fois pour les grandes structures : établissements industriels ou commerce de gros (en particulier pour ce qui concerne les groupes coopératifs) et les TPE : artisanat de transformation alimentaire (« métiers de bouche ») ou commerce de détail. Dans le présent rapport, si la première partie – approche statistique – est forcément tributaire des conventions adoptées par les centres de ressources afférents (DRAAF, INSEE...), la seconde –logiques d'articulation – de nature plus qualitative, ne sera pas contrainte par des limites aussi strictement définies. D'un commun accord avec les services associés de l'État et de la Région, il a été convenu d'exclure la filière vitivinicole du champ de l'étude, pour les motifs précités, mais aussi en raison de sa place spécifique en Aquitaine (et plus particulièrement en Gironde), ce qui lui vaut d'avoir déjà fait l'objet de nombreuses monographies approfondies⁵.

.....
4 Le délai de six mois entre la remise du rapport précédent relatif aux « Capacités de réaction de l'économie aquitaine face aux effets de la crise financière », en décembre 2009, et la date de la présente saisine s'explique par la tenue des élections régionales du printemps 2010. De ce fait, il n'y aura pas d'étude de la Section Veille et Prospective publiée cette année là (Cf. liste des travaux ci-avant).

5 Y compris de la part du CESR d'Aquitaine, Cf. rapport du Groupe agricole (Chargé de mission : Jean-Claude GUICHENEY) « Vins d'Aquitaine : réalités et perspectives de la filière », avril 2007, 88 pages.

LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Conformément aux pratiques habituelles du CESER et de ses commissions, la Section « Veille et Prospective » s'est appuyée sur deux démarches complémentaires :

- mobilisation des ressources statistiques disponibles, de façon la plus actualisée possible (bases de données DRAAF-INSEE incluant les exercices 2007-2009, complétées par les rapports semestriels de conjoncture élaborés sous l'égide de la commission « Développement économique et programmation » du CESER) et des études les plus récentes afférentes (tout particulièrement la contribution du Cabinet Expansial pour le compte de l'Association Aquitaine de Promotion Agroalimentaire (APrAA), agence soutenue par le Conseil Régional d'Aquitaine) ;
- réponses à l'enquête de terrain menée avec le soutien de l'Association Régionale pour le Développement des Industries Alimentaires d'Aquitaine (ARDIA), auditions en plénières de la Section et entretiens particuliers, dont on trouvera la liste exhaustive en annexe 3.

RÉDACTION DU RAPPORT

A partir des informations ainsi réunies, le présent rapport a été rédigé sous la responsabilité du Professeur Pierre DELFAUD, président de la Section « Veille et Prospective », avec le concours actif de Séverine PENAUD-ROUX, chargée de mission au Cabinet du CESER, et ceci après validation collective lors des réunions plénières mensuelles de la Section, en présence des partenaires associés (cf. liste des membres en page 3 et 4 ci-avant). Mari-Pili LE BOURGOCQ, assistante, a assuré pour sa part la diffusion des compte-rendus de réunions et la présentation matérielle du document.

I. ÉTAT DES LIEUX : APPROCHE STATISTIQUE

Dans cette première partie seront successivement abordés :

- 1) la production agricole en Aquitaine et France métropolitaine,
- 2) la production agricole en Aquitaine et dans le Grand Sud-Ouest (Aquitaine, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Limousin),
- 3) les IAA en Aquitaine et en France métropolitaine,
- 4) les IAA en Aquitaine et dans le Grand Sud-Ouest,
- 5) le commerce extérieur agroalimentaire aquitain.

I.1. PRODUCTION AGRICOLE AQUITAINE ET FRANCE MÉTROPOLITAINE

Sources exploitées : Agreste (Statistique Agricole Annuelle, Comptes Régionaux de l'Agriculture, Enquête Annuelle d'Entreprises) – Sur les méthodes cf. site Agreste du Ministère de l'agriculture (<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>)

Données de cadrage des Comptes Régionaux de l'Agriculture :

- ▷ Les exploitations agricoles :
 - *Un nombre* 32 ha de surface agricole utilisée moyenne pour les exploitations agricoles aquitaines en 2009, 55 ha en moyenne nationale, et le 19^e rang des régions françaises.
- ▷ L'emploi :
 - *Un volume total de travail sur les exploitations (mesuré en UTA¹) élevé par rapport aux autres régions*: 86 752 UTAT enregistrées en Aquitaine en 2009, soit 10 % du total national, ce qui place la région au 1^{er} rang des régions françaises et 43 719 UTANS, soit 8 % du total national et le 5^e rang des régions françaises.
 - *Une diminution régulière de ce volume de travail depuis 1990* : -25 % pour les UTAT et -50 % pour les UTANS.
- ▷ La production (en valeur) :
 - *Un chiffre d'affaires annuel moyen (2007-2009) de 4,6 Milliards d'€ au total et de 3,1 hors viticulture*, soit respectivement 7,4 % et 5,4 % de la production nationale.
 - *Des résultats très fluctuants*, principalement du fait de la viticulture, mais aussi en raison d'une spécialisation étroite sur le maïs et les fruits et légumes.

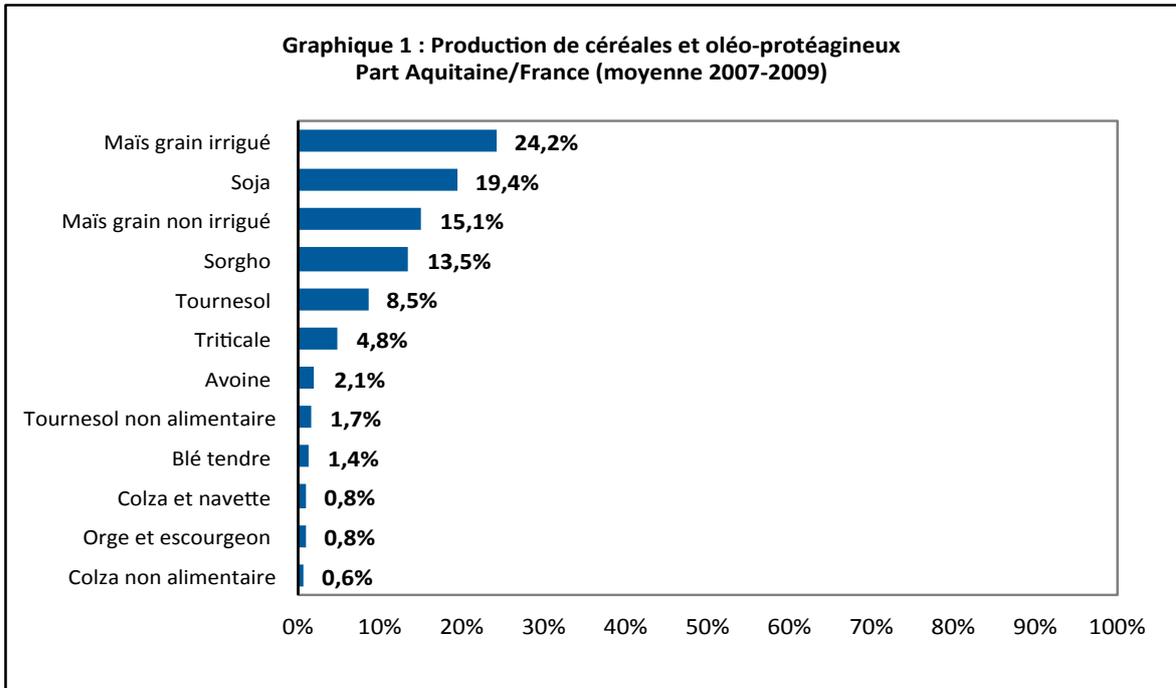
Les chiffres de la production agricole aquitaine sont présentés ci-après en volume et en valeur en poids relatif par rapport à la France métropolitaine. Le rapprochement des deux séries permet d'apprécier le degré de valorisation régionale.⁶

.....
6 Dans les Comptes Régionaux de l'Agriculture, l'emploi agricole est mesuré en nombre d'actifs équivalent temps plein et exprimé en Unité de Travail Annuel (UTA). L'emploi pris en compte est celui qui contribue à la production inscrite dans les comptes, c'est-à-dire aussi bien l'emploi associé aux activités caractéristiques de l'agriculture (dont celle des ETA, CUMA...) que celui associé aux activités secondaires des exploitations. Les UTAT concernent l'emploi total et les UTANS mesurent l'emploi non salarié.

I.1.1. Comparaison des productions agricoles en volume

➤ Productions végétales Aquitaine et France métropolitaine

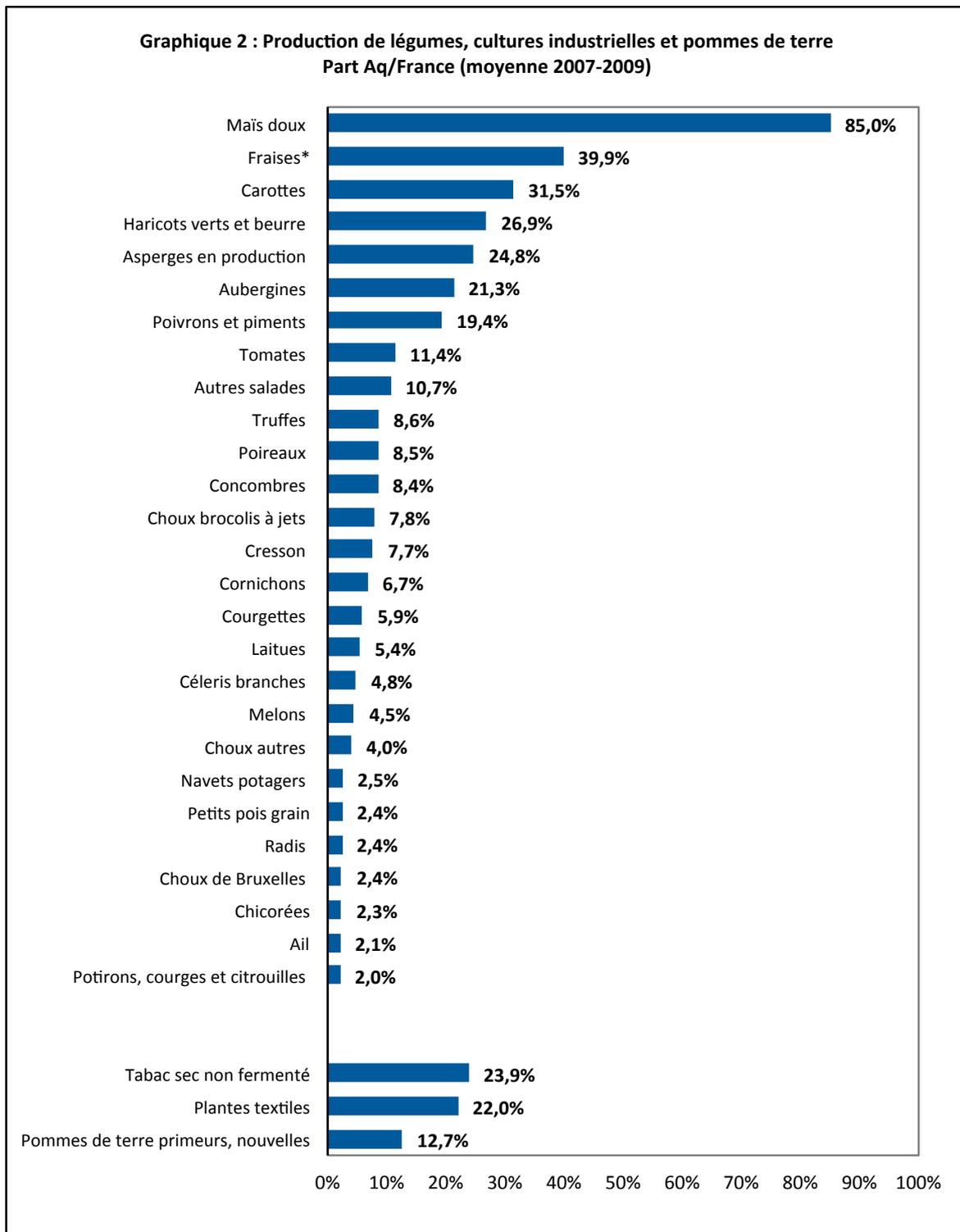
○ Céréales et oléo-protéagineux (cf. Annexe 2, Tableau 1)



Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

- Au sein des céréales, le maïs occupe une place dominante : 30 millions de quintaux sur les 37 produits en Aquitaine. Le blé arrive en deuxième position avec une production 6 fois moindre.
- S'agissant des oléo-protéagineux, le tournesol est prépondérant avec 1,3 millions de quintaux sur 1,9.

○ **Légumes, cultures industrielles et pommes de terre (cf. Annexe 2, Tableaux 2.a et 2.b)**



Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

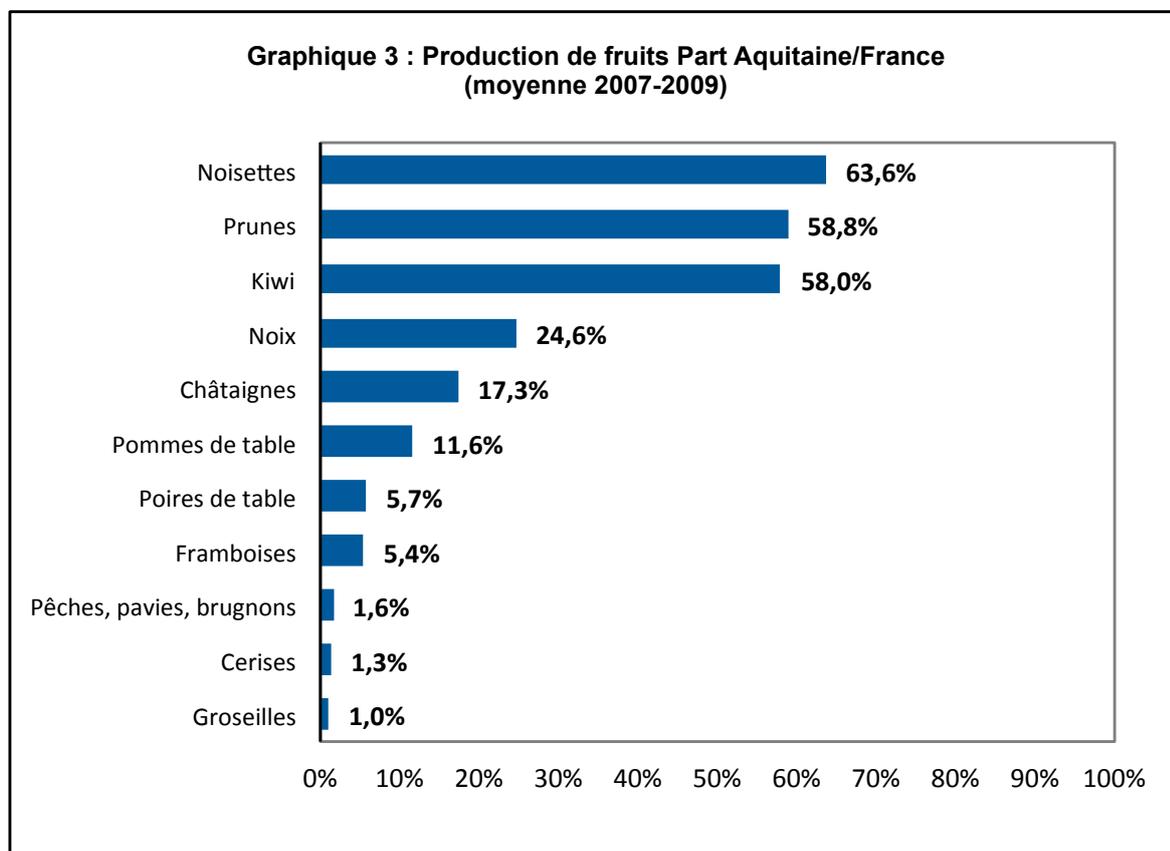
* Remarque : si la fraise est communément considérée comme un fruit, elle est classée dans les légumes dans l'ensemble des publications statistiques du Ministère de l'Agriculture.

S'agissant des fruits et légumes, les données en volume donnent une image précise des spécialisations régionales en référence à la production nationale. Faute de pouvoir être « additionnées », elles ne permettent pas de situer la place respective de chaque production dans l'agriculture aquitaine. Dans les produits qui dépassent 10 % de part de marché national, les plus importants en valeur sont la fraise et la tomate, tandis que le maïs doux, la carotte et le haricot vert ont un fort impact sur l'industrie du conditionnement en aval.

S'agissant des plantes industrielles :

- Le tabac, en régression constante, est passé sous la barre des 40 000 quintaux, mais compte encore pour plus de 1/5 de la production française.
- La pomme de terre primeur occupe seule une place significative avec une récolte de l'ordre de 200 000 quintaux.
- La place relative élevée des plantes à fibre tient au chanvre qui offre d'intéressantes perspectives écologiques.

○ **Fruits (cf. Annexe 2, Tableau 3)**

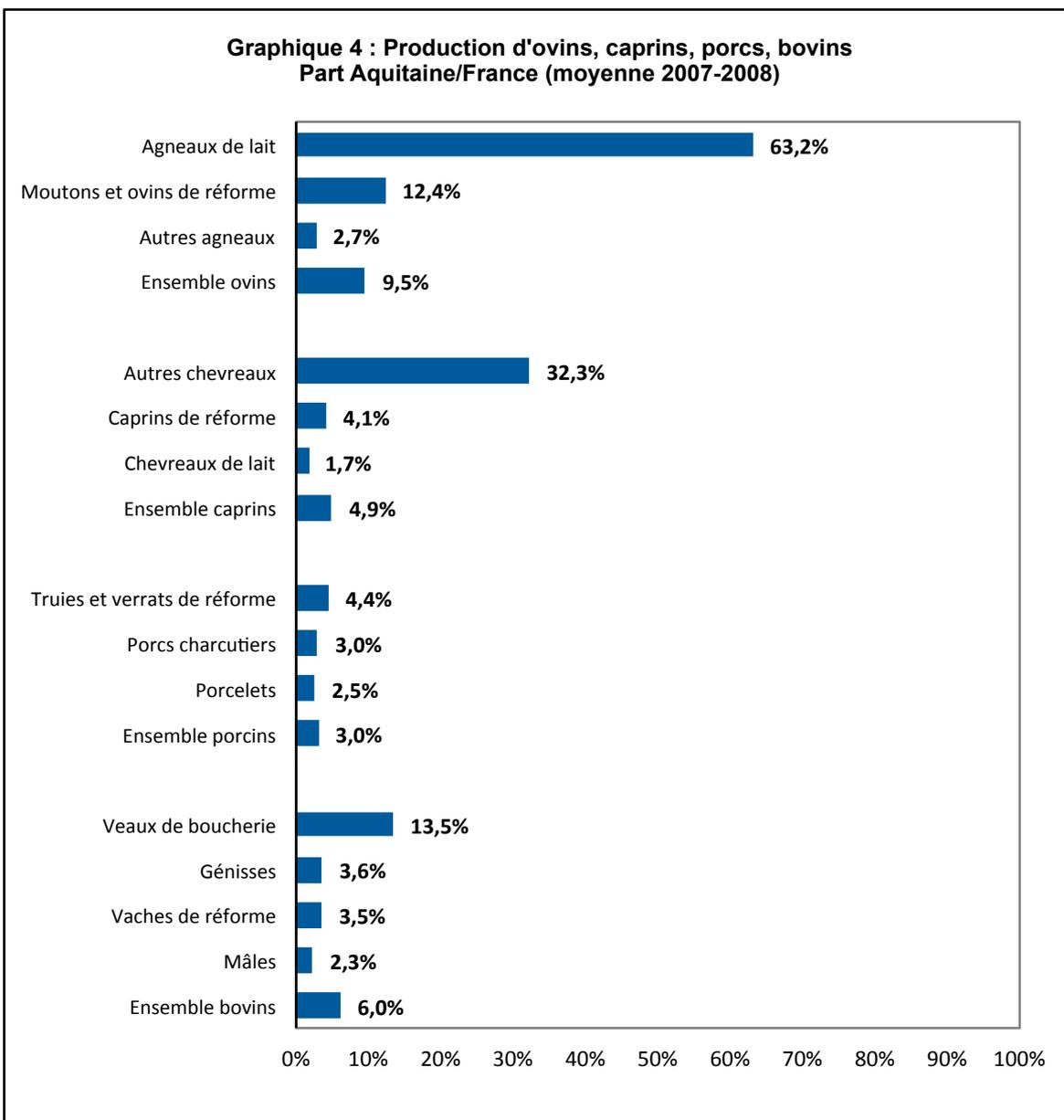


Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

Même observation que sur le graphique précédent. Dans les six produits qui dépassent 10 % en part de marché national, les trois plus porteurs pour la région sont la prune, la pomme et le kiwi.

➤ Productions animales Aquitaine et France métropolitaine

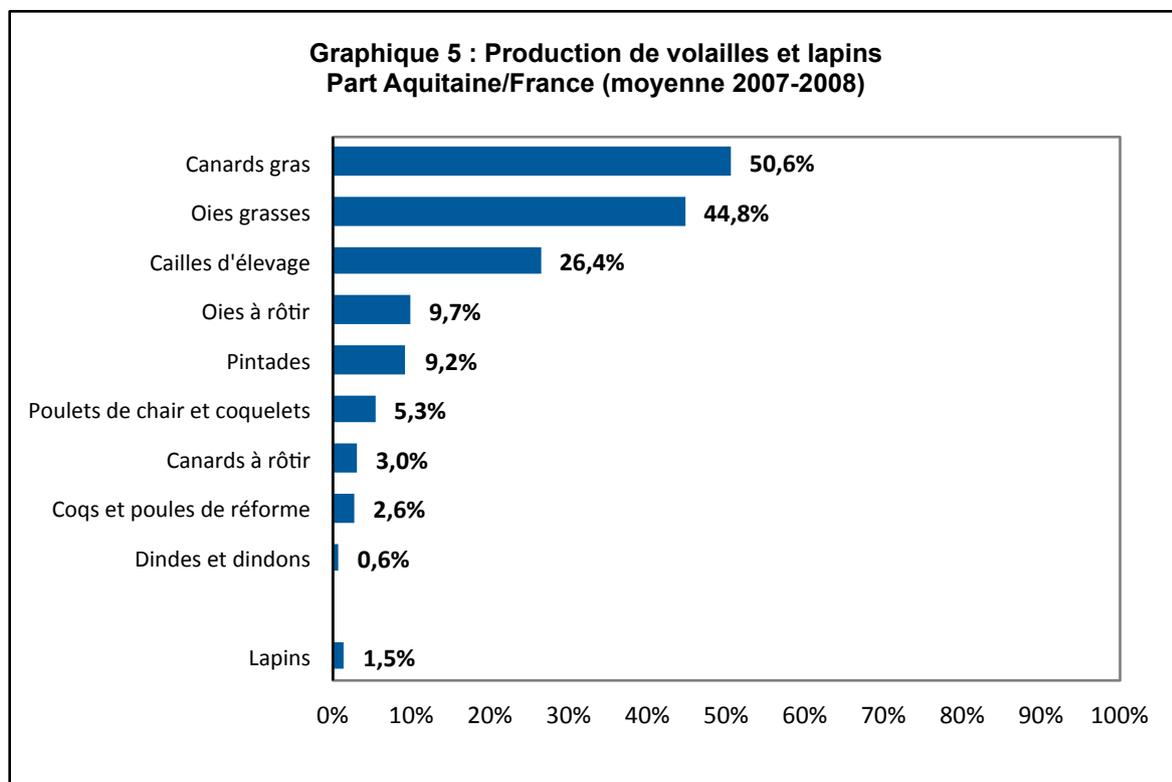
○ Ovins, caprins, porcs et bovins (cf. Annexe 2, Tableau 4)



Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

Même observation que dans les deux pages précédentes. Les spécialisations régionales sont très ciblées sur trois groupes des produits spécifiques : agneaux de lait, autres chevreaux, et, dans une moindre mesure veaux de boucherie.

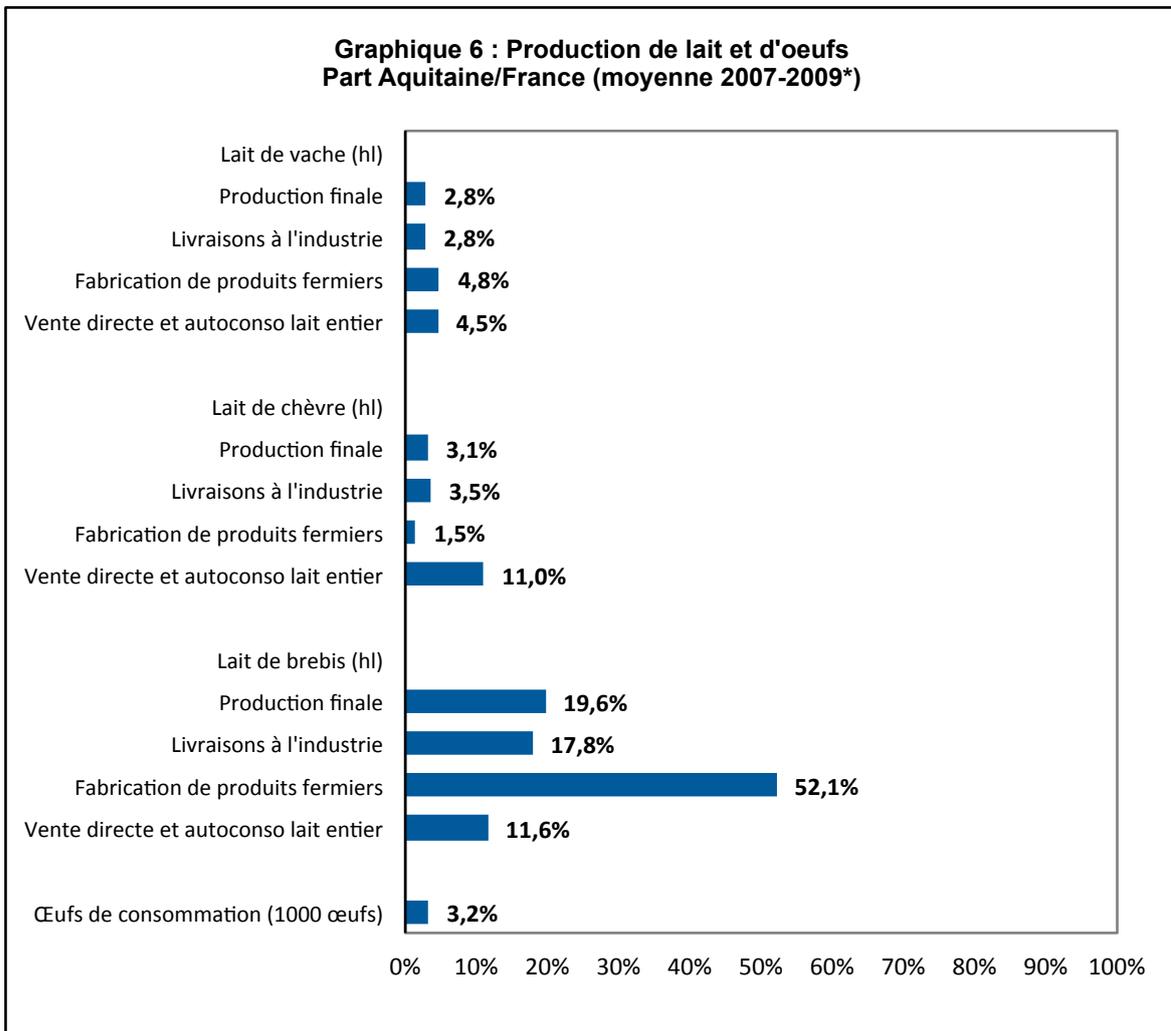
○ **Volailles et lapins (cf. Annexe 2, Tableau 5)**



Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

La spécialisation régionale sur la production des palmipèdes est manifeste. L'accession des cailles d'élevage au troisième rang s'explique par la présence en Aquitaine (sous capitaux franco-espagnols) d'un des plus importants élevages européens en ce domaine à Sarmazan (40).

○ **Lait et oeufs (cf. Annexe 2, Tableau 6)**



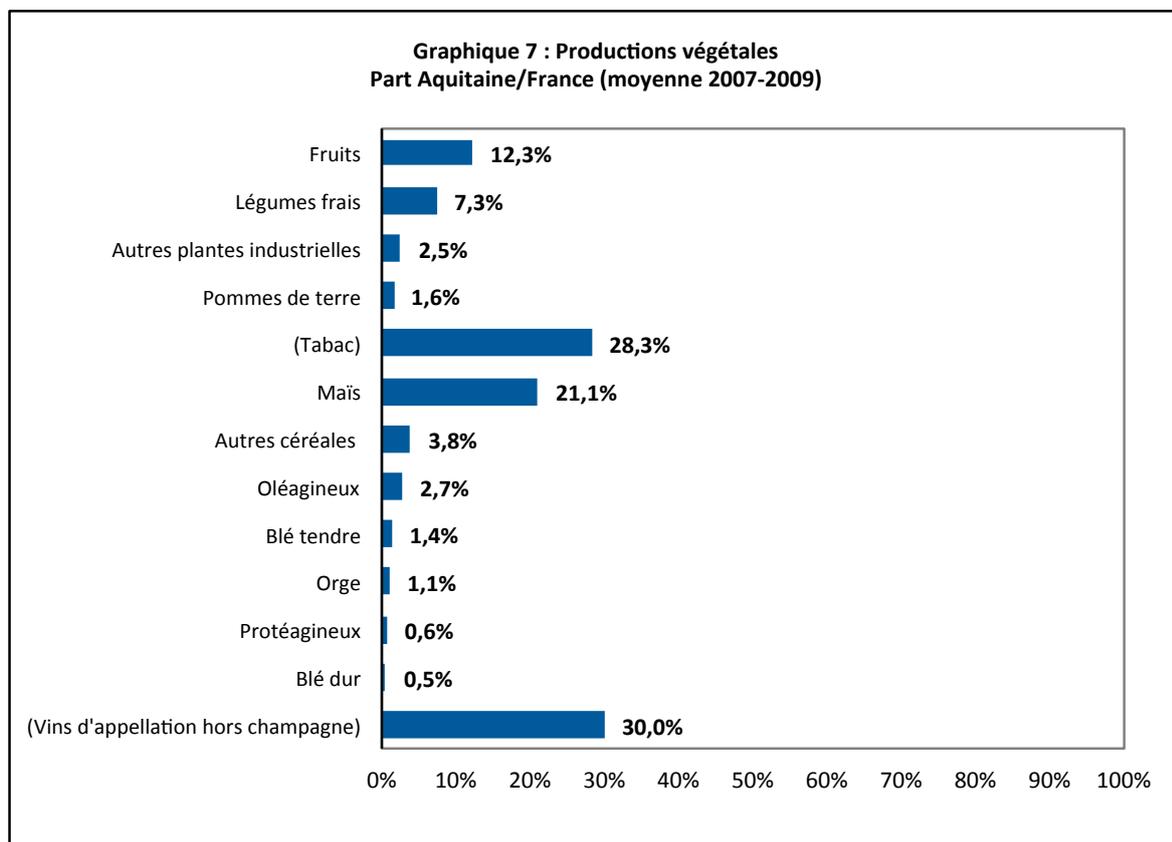
Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

* 2007-2008 pour les oeufs

L'Aquitaine n'occupe une place relative significative en France que pour le lait de brebis (en majorité sur les produits fermiers). Mais, concernant l'industrie d'aval, il ne faut pas oublier la hiérarchie des volumes livrés : plus de 6 millions d'hl concernant le lait de vache contre seulement 420 000 hl et 160 000 hl respectivement s'agissant du lait de brebis et du lait de chèvre.

I.1.2. Comparaison des productions agricoles en valeur

- **Productions végétales (hors subventions) Aquitaine/France métropolitaine (cf. Annexe 2, Tableau 7)**

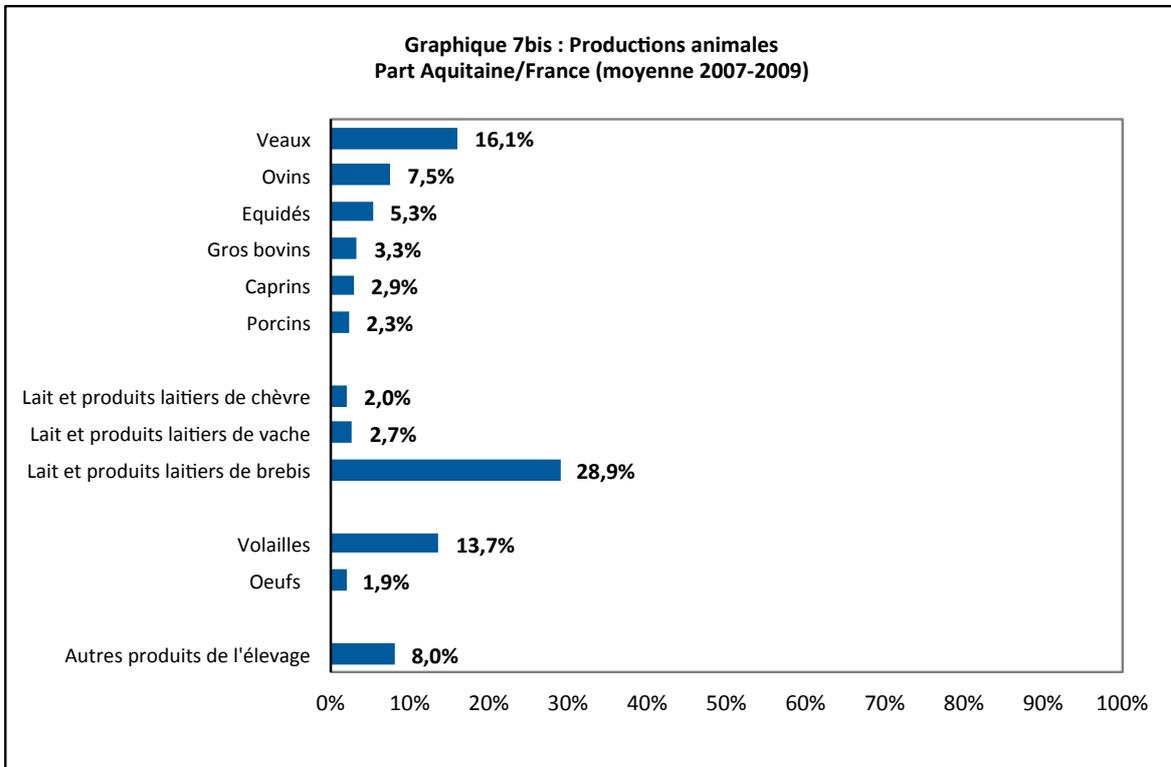


Source : Base de données Beyond Agreste Comptes régionaux de l'agriculture – Traitement CESER d'Aquitaine

Les productions en valeur confirment – par groupe de produits – les spécialisations régionales sur les trois principales cultures de l'Aquitaine : vignes, maïs, fruits et légumes. Elles permettent en outre d'apprécier les apports comparés de chaque production dans le chiffre d'affaires de l'agriculture régionale :

- vins : 1 500 Millions d'€
- fruits et légumes : 520
- maïs : 440

○ **Productions animales (cf. Annexe 2, Tableau 7)**



Source : Base de données Beyond Agreste Comptes régionaux de l'agriculture – Traitement CESER d'Aquitaine

Même observation qu'à la page précédente. Les spécialisations : lait de brebis, veaux, volailles ressortent nettement. Dans la production régionale la hiérarchie est différente :

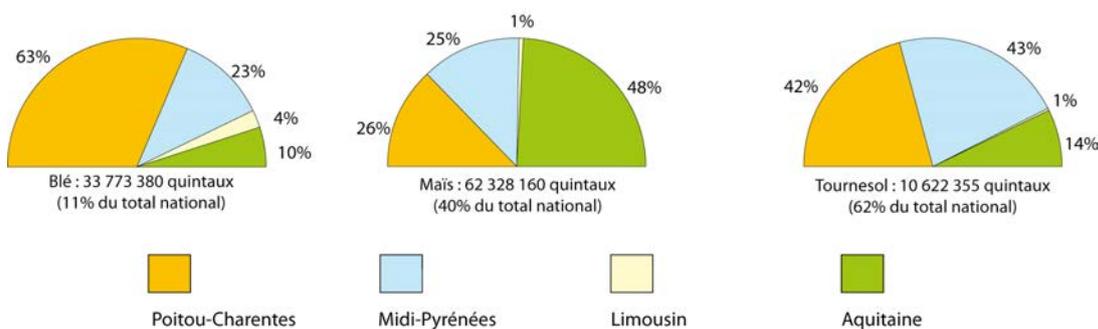
- pour la viande : 1/ volailles : 420 Millions d'€
- 2/ bovins : 390
- 3/ porcins : 70
- 4/ ovins-caprins : 45
- pour le lait : 1/ lait de vache : 200
- 2/ lait de brebis : 70
- 3/ lait de chèvre : 8

I.2. PRODUCTION AGRICOLE AQUITAINE ET GRAND SUD-OUEST

I.2.1. Comparaison des productions agricoles en volume

☛ Productions végétales Aquitaine et Grand Sud-Ouest

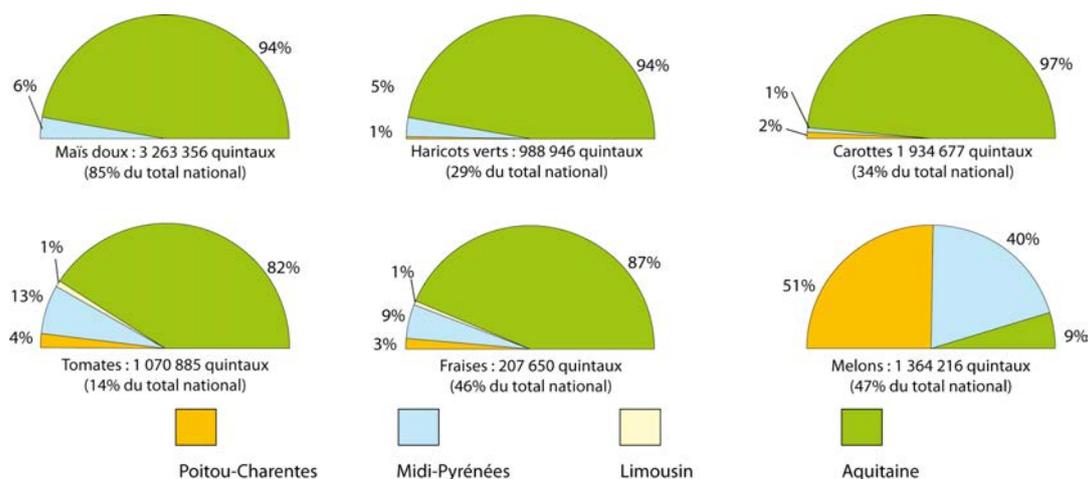
- Céréales et oléo-protéagineux en 2009 (cf. Annexe 2, Tableau 1bis)



Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

- Céréales : Globalement, dans le Grand Sud-Ouest, l'Aquitaine est derrière Poitou-Charentes (à quasi-égalité avec Midi-Pyrénées) pour la production céréalière totale du fait du blé et de l'orge. Pour le maïs, elle est au 1^{er} rang avec près de la moitié de la production du Grand Sud-Ouest (47,7 %) apportant près de 3 millions de tonnes sur un bassin de production de 6,2 millions de tonnes (1,65 millions de tonnes pour Poitou-Charentes et 1,55 pour Midi-Pyrénées).
- Oléagineux : L'Aquitaine est globalement en retrait par rapport à Poitou-Charentes (pour le colza) et à Midi-Pyrénées (pour le tournesol et le soja).

- Légumes, cultures industrielles, pommes de terre en 2009 (cf. Annexe 2, Tableaux 2.a bis et 2.b bis)

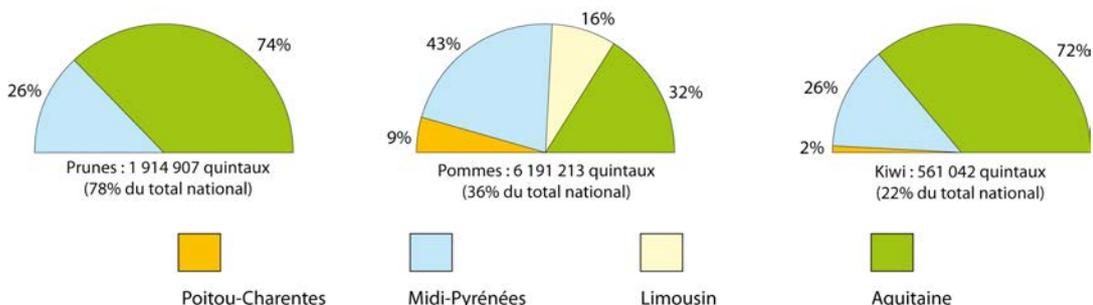


Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

L'Aquitaine est de très loin le plus gros producteur de légumes du Grand Sud-Ouest. La proportion est écrasante pour le maïs doux, le haricot vert, la carotte, mais aussi la pomme de terre primeur, la

tomate, la fraise, le poireau et l'asperge. La production de melons est toutefois dominée par Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées.

○ **Fruits en 2009 (cf. Annexe 2, Tableau 3bis)**

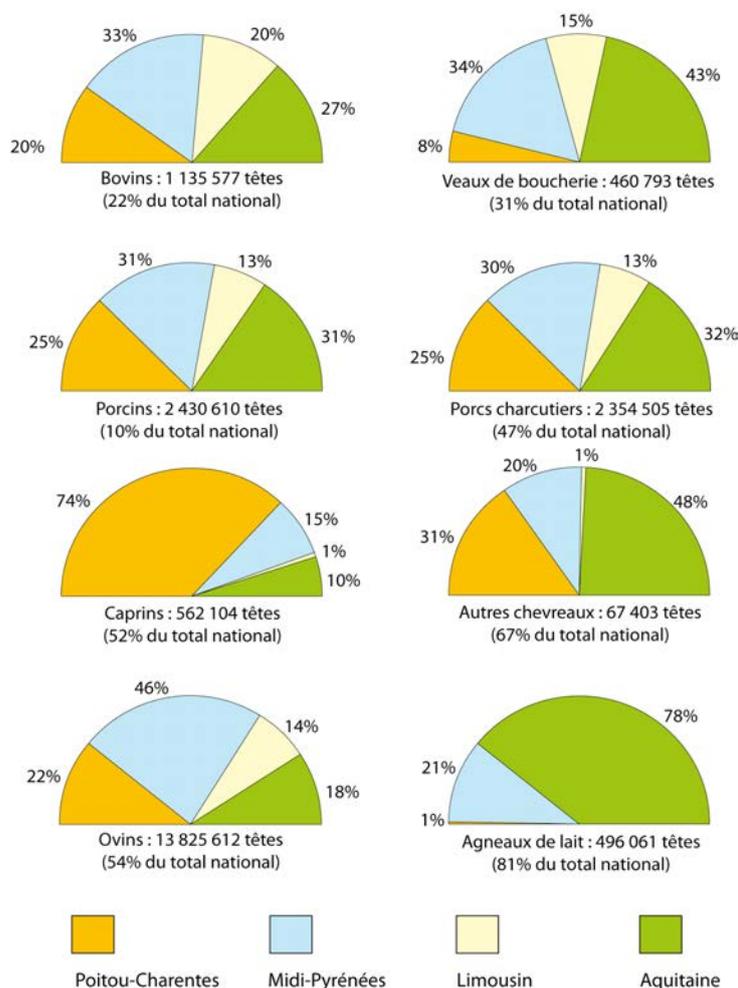


Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

S'agissant de la production de fruits, l'Aquitaine reste dominante dans le Grand Sud-Ouest pour la prune, le kiwi, la poire, les nucédés, la châtaigne. Pour la pomme, elle est devancée par Midi-Pyrénées, tandis que le Limousin occupe une place non négligeable (plus de 15 % du Grand Sud-Ouest).

➔ **Productions animales Aquitaine et Grand Sud-Ouest**

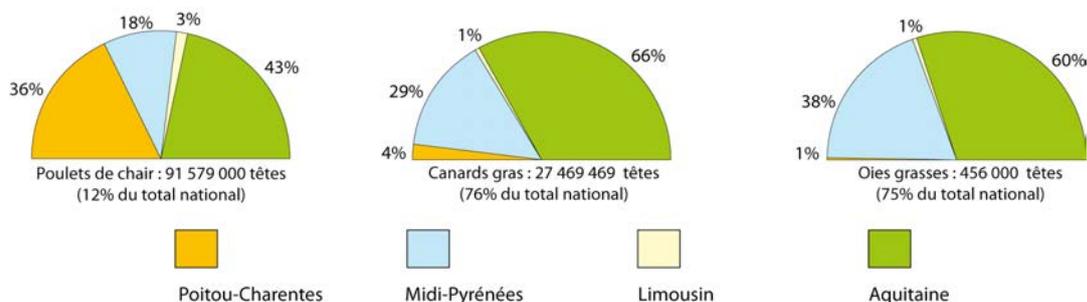
○ **Ovins, caprins, porcs, bovins, moyenne 2007-2008 (cf. Annexe 2, Tableau 4bis)**



Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

S'agissant du bétail, l'Aquitaine n'occupe qu'une place secondaire dans le Grand Sud-Ouest, à l'exception des chevreaux, des agneaux de lait, des veaux de boucherie, et de la viande porcine (devançant de peu Midi-Pyrénées).

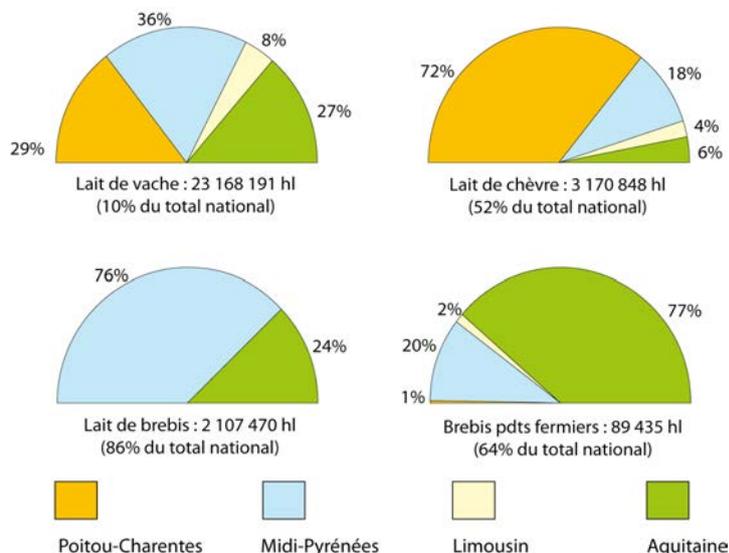
- Volailles, lapins, moyenne 2007-2008 (cf. Annexe 2, Tableau 5bis)



Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

S'agissant de la volaille, l'Aquitaine conserve le 1^{er} rang tant pour les palmipèdes (2/3 de la production de canards gras) que les poulets de chair (devançant Poitou-Charentes), et toujours les cailles du fait de la présence du groupe Caillor.

- Lait, oeufs en 2009 (cf. Annexe 2, Tableau 6bis)

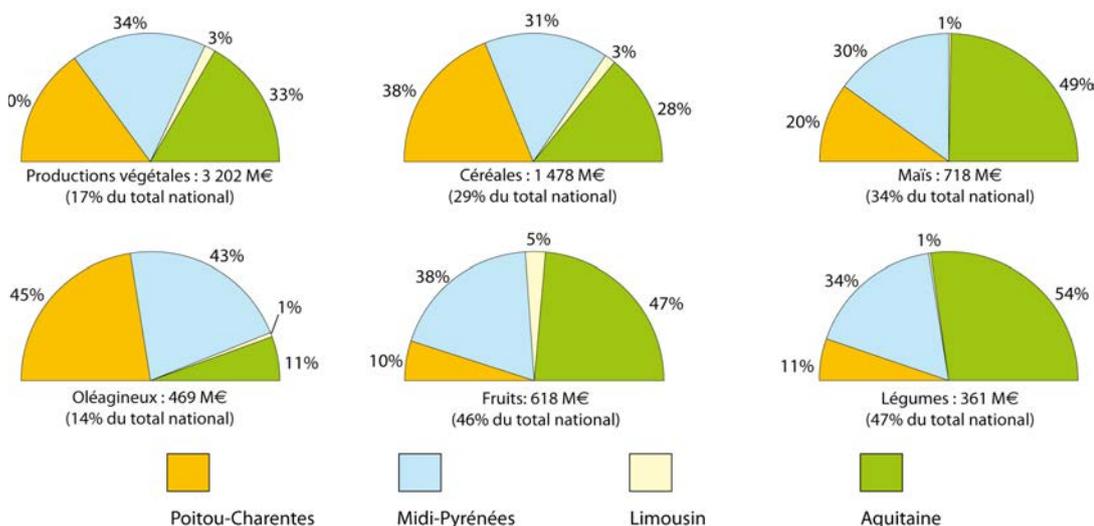


Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

Pour le lait de vache, l'Aquitaine est précédée par Midi-Pyrénées et de peu par Poitou-Charentes qui domine, en revanche, la production de lait de chèvre, tandis que Midi-Pyrénées domine celle de lait de brebis. Il n'y a que pour les fromages de brebis fermiers que l'Aquitaine retrouve (très nettement) un premier rang.

I.2.2. Comparaison des productions agricoles en valeur

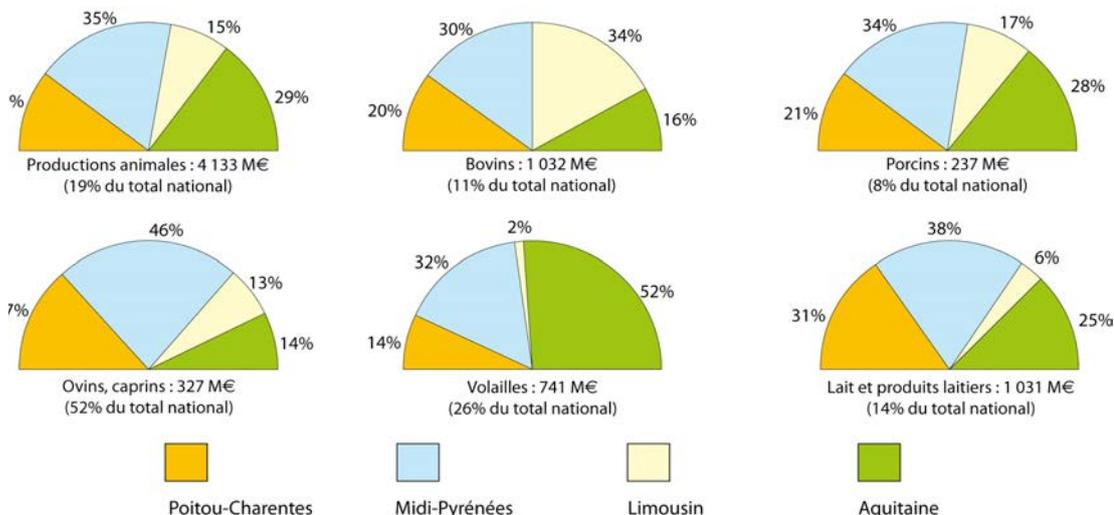
o Productions végétales hors vins (cf. Annexe 2, Tableau 7bis)



Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

Les graphiques en valeur confirment les trois spécialisations de l'Aquitaine dans le Grand Sud-Ouest : maïs, fruits, légumes.

o Productions animales (cf. Annexe 2, Tableau 7bis)

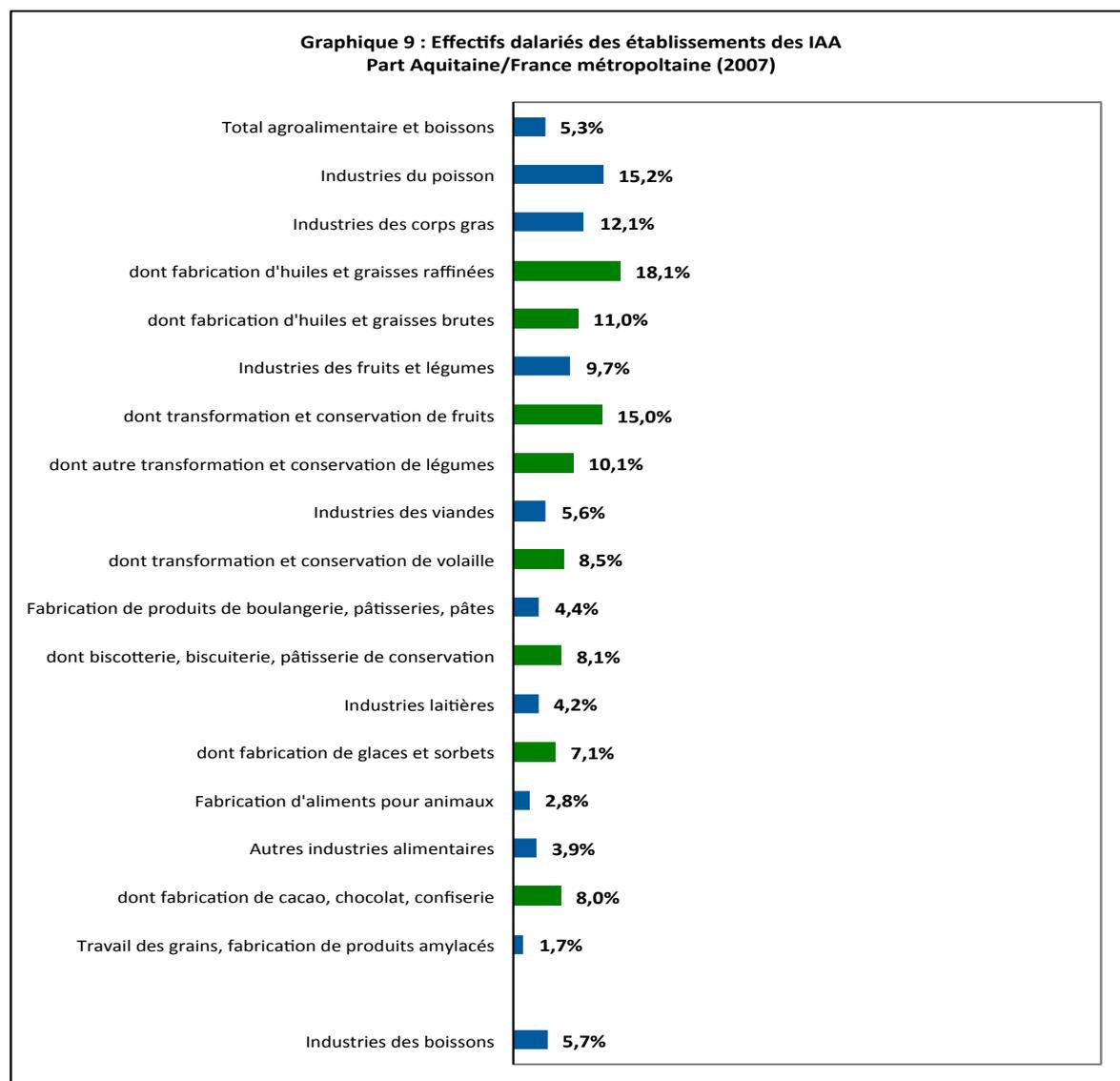


Source : Base de données Beyond Agreste SAA – Traitement CESER d'Aquitaine

L'Aquitaine n'a pas de spécialisation notable dans le Grand Sud-Ouest pour les productions animales, excepté pour la volaille.

I.3. INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES AQUITAINE ET FRANCE MÉTROPOLITAINE

Les données utilisées sont issues de l'Enquête Annuelle d'Entreprises (EAE) réalisée jusqu'en 2007⁷ par le service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture (cf. Annexe 2, Tableau 9). Elles portent sur l'ensemble des entreprises employant 20 salariés et plus au 31 décembre ou réalisant plus de 5 Millions de CA (y compris les coopératives de 10 à 19 salariés) et exerçant à titre principal une activité industrielle de transformation agroalimentaire (hors transformation du tabac). Elles concernent aussi bien les entreprises que leurs établissements et excluent les micro-entreprises et TPE.



Source : Base de données Beyond Agreste Enquête Annuelle d'Entreprises – Traitement CESER d'Aquitaine

⁷ Depuis 2007, un certain « flottement » prévaut concernant la structure en charge de mener l'EAE agroalimentaire : elle ne serait plus du ressort de la SSP mais ne figure pas non plus dans les missions affichées de l'INSEE.

Au total, selon l'EAE, les industries alimentaires de plus de 20 salariés en Aquitaine (voir encadré ci-après pour l'emploi agroalimentaire total) représentent 5,3 % des effectifs salariés en France métropolitaine (proportion identique sur l'ensemble des IAA, incluant la fabrication de boissons).

En part de marché national, les postes les plus significatifs sont :

- la transformation et la conservation de fruits : 15 %
- la transformation et la conservation de légumes (hors pommes de terre) : 10 %
- l'industrie des corps gras : 12 %
- la biscuiterie industrielle : 8 %

Mais en contribution à l'emploi régional la hiérarchisation est la suivante :

- industrie des viandes	5 900 salariés
dont boucherie	1 800
volailles	2 300
2 ^e transformation	1 800
- industrie des fruits et légumes	2 400
dont légumes	1 600
fruits (et jus)	800
- industries laitières	2 200
dont fromages	1 400
lait et autres produits laitiers	800
- chocolat/confiserie	1 200
- biscuiterie industrielle	1 000

Emploi salarié total dans l'agroalimentaire

L'étude publiée en mars 2009 par la DRAAF* sur les industries agroalimentaires en Aquitaine en 2006 établit, à partir des données INSEE-CLAP, que l'emploi total dans l'agroalimentaire s'élevait à 29 123 salariés fin 2006 :

- 8 054 pour les entreprises de moins de 10 salariés, essentiellement sous statut artisanal, incluant les boulangeries, pâtisseries, charcuteries de détail...
- 21 069 pour les industries de plus de 10 salariés que l'on peut rapprocher des 18 713 salariés comptabilisés dans l'EAE en 2006 s'agissant des entreprises de plus de 20 salariés (y compris les coopératives de plus de 10 salariés) : l'EAE couvre donc près de 90 % de l'emploi salarié dans l'agroalimentaire hors artisanat.

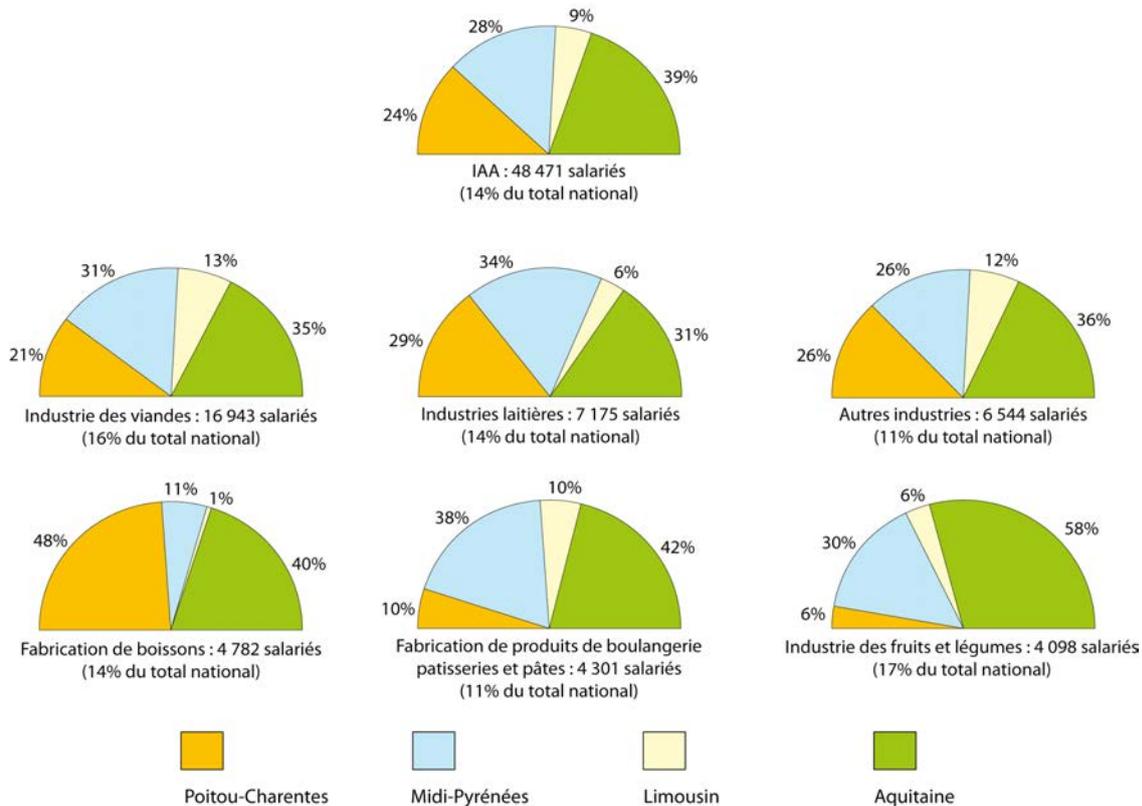
L'étude de la DRAAF donne également des informations sur la répartition des effectifs salariés totaux des entreprises agroalimentaires par taille d'entreprises :

- 27,7 % dans les établissements de 1 à 9 salariés en Aquitaine (24,9 % en France),
- 12,7 % dans les établissements de 10 à 19 salariés en Aquitaine (9,7 % en France),
- 13,8 % dans les établissements de 20 à 49 salariés en Aquitaine (11,1 % en France),
- 45,8 % dans les établissements de plus de 50 salariés en Aquitaine (54,3 % en France).

* Agreste Aquitaine n°17 (cf. Annexe 4 : bibliographie)

I.4. INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES AQUITAINE ET GRAND SUD-OUEST

Comme dans le précédent chapitre, les données utilisées sont issues de l'Enquête Annuelle d'Entreprises (cf. Annexe 2, Tableau 9bis).

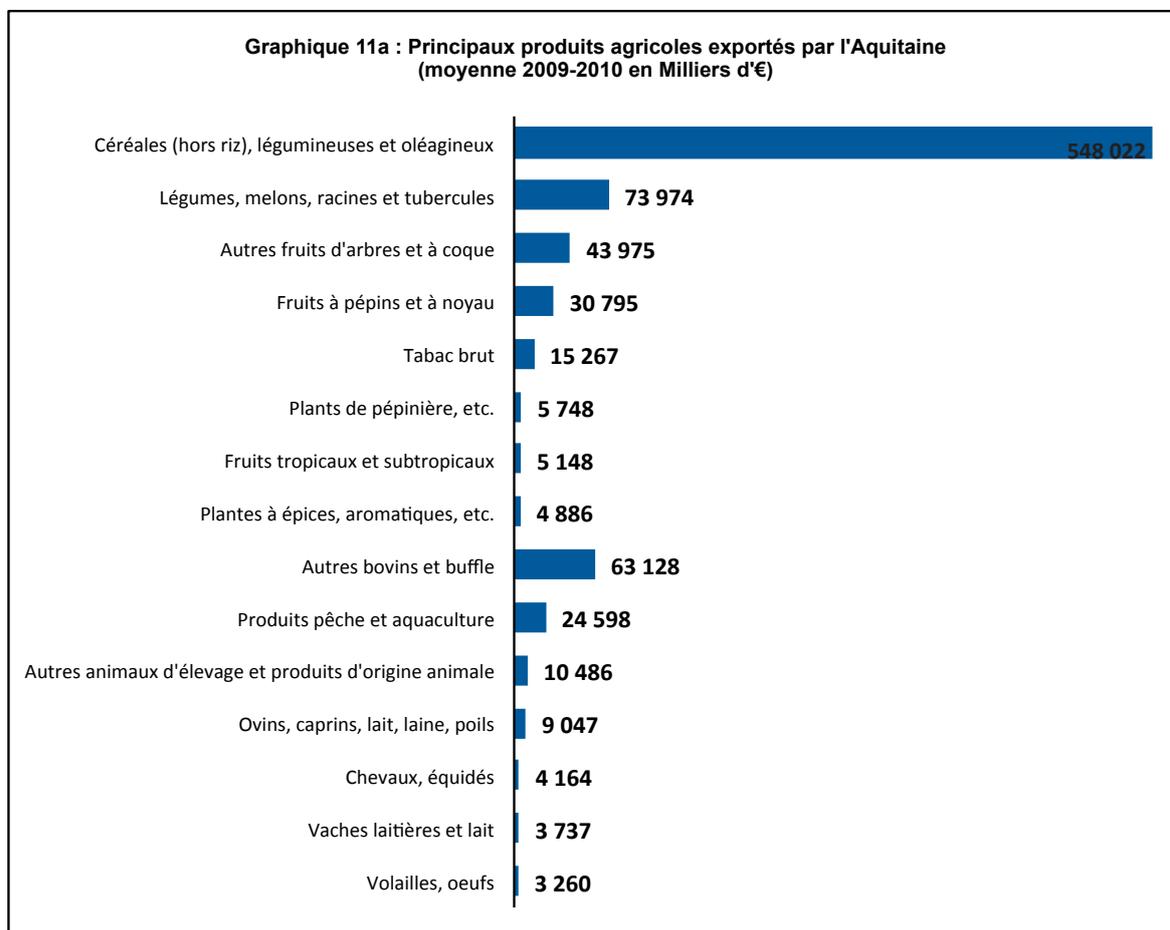


Source : Base de données Beyond Agreste Enquête Annuelle d'Entreprises – Traitement CESER d'Aquitaine

La région Aquitaine conserve nettement le 1^{er} rang dans l'emploi salarié total des IAA du Grand Sud-Ouest. Ceci est dû à la fabrication des boissons mais plus encore à l'industrie des fruits et légumes, aux industries de la viande (volaille surtout) et aux industries diverses (chocolateries, huileries...) et aux produits de boulangerie. Il n'y a qu'en ce qui concerne les industries laitières que l'Aquitaine est devancée par Midi-Pyrénées tout en se situant devant Poitou-Charentes.

I.5. COMMERCE EXTÉRIEUR AGROALIMENTAIRE AQUITAIN

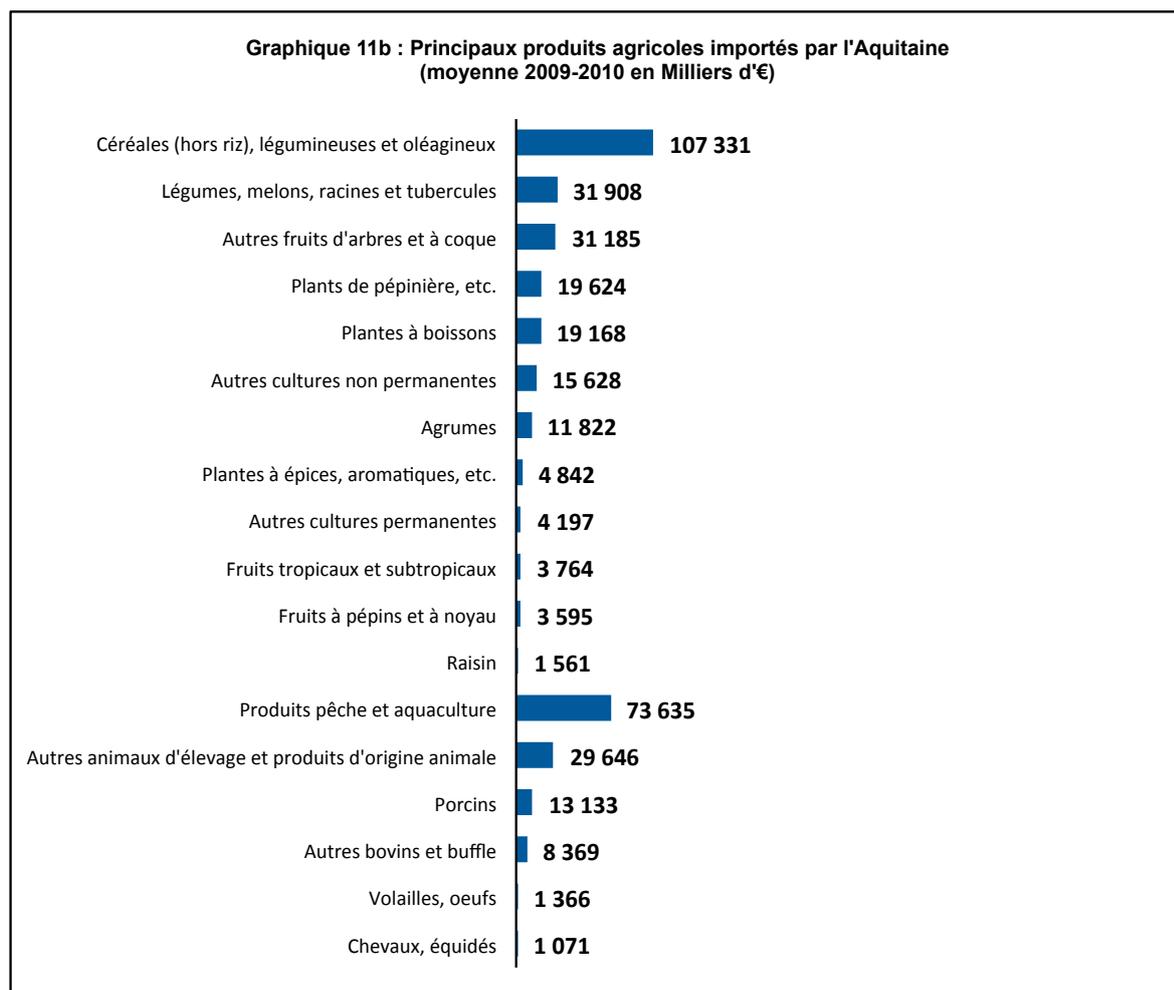
I.5.1. Produits agricoles (cf. Tableau 11)



Sources : Direction des Douanes de Bordeaux - Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (site lekiosque.finances.gouv.fr) - Traitement CESER d'Aquitaine

Les exportations aquitaines de produits agricoles sont très concentrées sur les deux grandes spécialisations régionales :

- céréales-oléagineux (en très forte proportion maïs) pour 550 Millions d'€,
 - fruits et légumes (à parts quasi égales) pour 150 Millions d'€,
- auxquels s'ajoute la viande bovine (veaux) pour un peu plus de 60 Millions d'€.



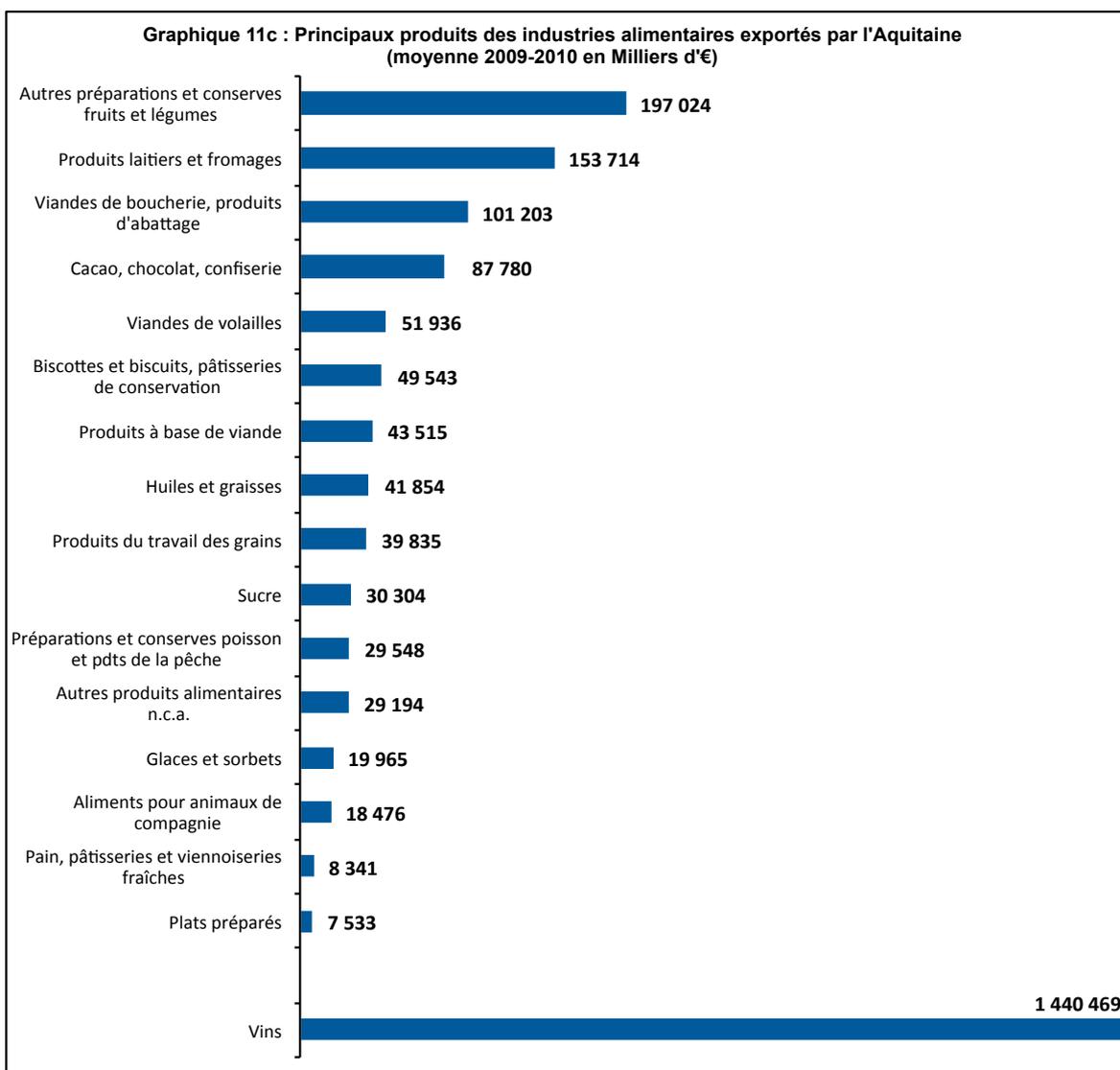
Sources: Direction des Douanes de Bordeaux - Direction Générale des Douanes et des Droits indirects
(site lekiosque.finances.gouv.fr) - Traitement CESER d'Aquitaine

Les importations imputées à l'Aquitaine⁸ en produits agricoles sont d'un montant sensiblement plus faible que les exportations, elles concernent aussi :

- les céréales-oléagineux (blé surtout) pour 110 Millions d'€,
 - les fruits et légumes pour 80 Millions d'€,
- auxquels s'ajoutent les produits d'origine animale (indifférenciés) pour 30 Millions d'€ et les porcins pour 13 Millions d'€.

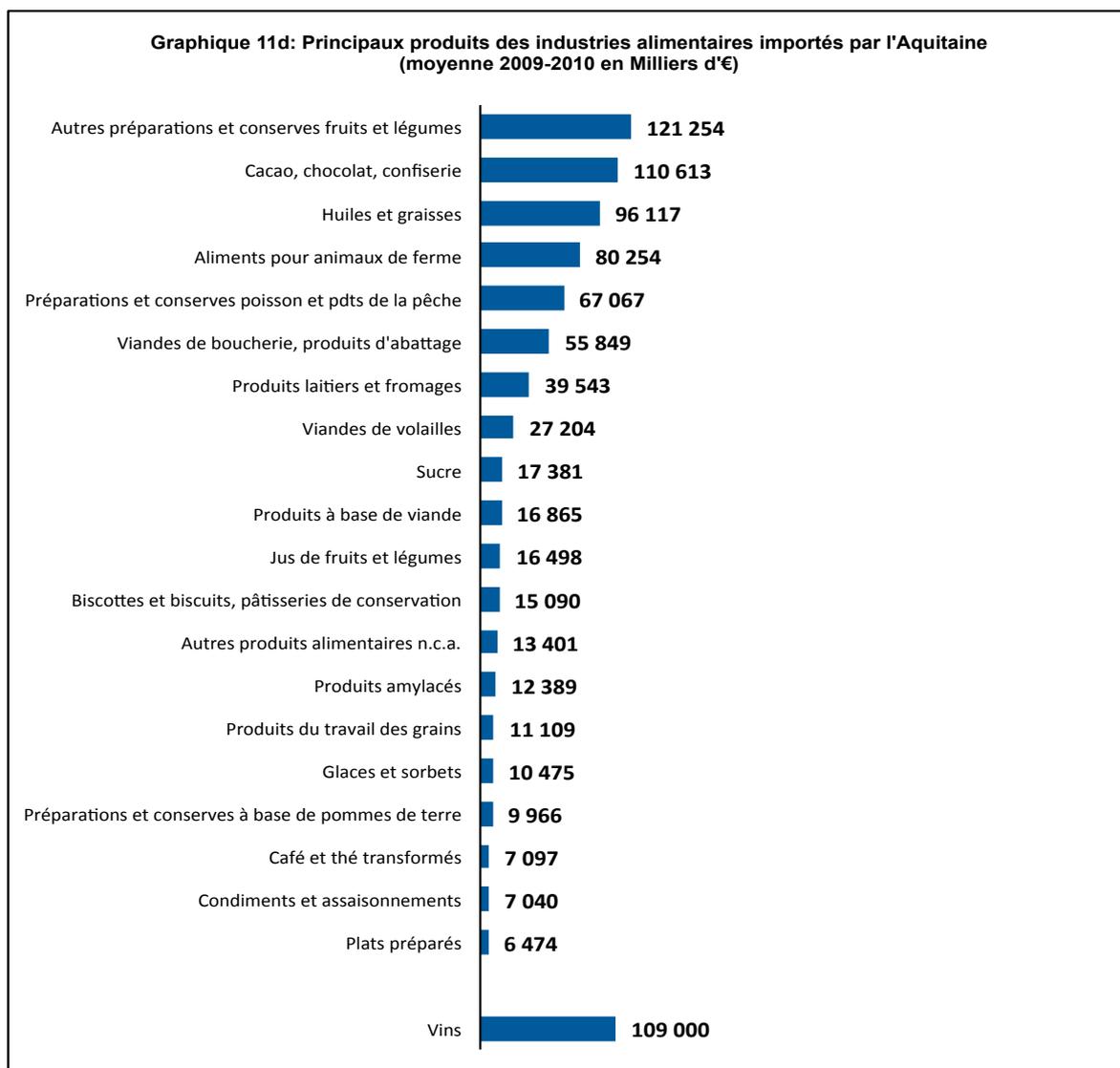
⁸ Si les exportations sont recensées (en grande majorité) au lieu de production initiale, les importations sont le plus souvent enregistrées au lieu d'implantation des entreprises de négoce impliquées.

I.5.2. Produits des industries alimentaires (cf. Tableau 11)



Sources: Direction des Douanes de Bordeaux - Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (site lekiosque.finances.gouv.fr) - Traitement CESER d'Aquitaine

Du côté des exportations aquitaines de produits agroalimentaires, on retrouve les principales spécialisations régionales : vins, préparations et conserves de fruits et légumes, viandes (de boucherie et volailles), mais aussi produits laitiers et fromages, chocolat, biscuits, huiles et graisses.



Sources: Direction des Douanes de Bordeaux - Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (site lekiosque.finances.gouv.fr)
 Traitement CESER d'Aquitaine

Du côté des importations aquitaines en produits agroalimentaires, on retrouve les mêmes rubriques qu'à la page précédente dans des échanges croisés intra-branches, avec une prédominance du chocolat, des huiles et graisses... mais aussi une place notable des aliments pour animaux de ferme, compléments de la ressource locale dans les élevages aquitains.

II. L'ARTICULATION AGRICULTURE/IAA EN AQUITAINE

Au-delà de l'approche statistique qui fournit une image globale du potentiel agricole et de transformation agroalimentaire dans la région, l'enquête menée auprès des adhérents de l'ARDIA, les entretiens particuliers et les auditions collectives conduites par la Section Veille et Prospective ont montré une grande variété de situations dans l'articulation des deux secteurs d'activités au sein des différentes filières. C'est pourquoi dans cette seconde partie du rapport nous proposons d'abord, de façon synthétique, de distinguer trois grands modèles d'articulation agriculture/IAA, avant de s'attacher aux quatre principales filières représentées en Aquitaine (hors viticulture rappelons-le) et au cas particulier de la production bio qui occupe une position transversale.

II.1. TROIS LOGIQUES D'ARTICULATION

Deux modèles nettement contrastés coexistent, ainsi qu'une situation intermédiaire combinant, pour des raisons spécifiques, les deux logiques.

II.1.1. Relations fortes (voire quasi-exclusives) agriculture/IAA régionales

Une majorité – impossible à chiffrer en toute rigueur statistique – des IAA présentes en Aquitaine entretient des relations quasi-exclusives avec l'agriculture régionale. A titre indicatif, 50 % des entreprises ayant répondu au questionnaire que la Section leur a adressé – à partir du fichier de l'ARDIA – sont dans ce cas de figure.

Trois raisons expliquent cette situation :

- La première qui relève du « déterminisme géographique » tient aux coûts de transport (d'autant plus impactants que le prix à la tonne de la matière transportée est élevé en proportion de la valeur d'achat des produits), et aux délais d'acheminement qui sont aussi à prendre en compte au regard de la périssabilité de certains produits, ou encore du stress dans le transport des animaux vivants (exigence de plus en plus explicite dans la normalisation européenne au travers des directives sur « le bien-être animal »)⁹. Cette contrainte de proximité concerne en Aquitaine des activités de première transformation très diverses telles que l'industrie laitière, la trituration des oléagineux (colza, tournesol...), la meunerie et les aliments du bétail, la conserverie et la surgélation de fruits et légumes, l'abattage et la découpe de viandes... Il est à noter toutefois que les zones géographiques d'approvisionnement des IAA régionales ne se limitent pas au seul territoire aquitain : les franges de Midi-Pyrénées, de Poitou-Charentes, du Limousin et même du nord de l'Espagne sont également concernées. La réciproque est bien entendu vérifiée, une part significative de la production agricole aquitaine est transformée dans les régions limitrophes. Ce constat relativise d'ailleurs l'interprétation des statistiques régionalisées du commerce extérieur agroalimentaire (plus fortement encore quand on veut les analyser à l'échelle départementale), les exportations sont imputées au lieu de transformation, non à celui de la production des matières premières agricoles.
- La deuxième raison qui pousse à une articulation régionale étroite entre industries de transformation et production agricole tient aux règles imposées dans les cahiers des charges des filières sous Signes d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO). Ces dernières occupent une place majeure en Aquitaine : hors viticulture, rappelons-le encore une fois, elles concernent 42 % des exploitations agricoles (contre 26 % en France) et 56 % des entreprises de transformation (principalement dans les filières viandes et produits laitiers)¹⁰.

9 Visant, en autres mesures, à limiter la distance et les temps de parcours entre élevages et lieux d'abattage.

10 D'après l'étude Expansial pour l'AAPra déjà citée.

Ceci confère un « ancrage territorial » plus fort à l'agroalimentaire aquitain en référence aux autres régions françaises (et européennes). Les aires géographiques concernées sont plus ou moins vastes : définition très étroite pour le piment d'Espelette, les fromages AOC d'Ossau-Iraty ou encore la noix du Périgord, plus large pour le poulet sous label des Landes ou les foies gras du Sud-Ouest, beaucoup plus étendue encore pour la production de porcs sous l'IGP (Indication Géographique Protégée) jambon de Bayonne (22 départements) même si la zone de salaison est réduite au piémont de l'ouest pyrénéen... Cette présence de productions à forte valeur ajoutée explique (viticulture incluse cette fois) que l'emploi dans l'agriculture régionale, bien qu'en diminution, reste toujours de 2 à 3 points en pourcentage supérieur à la moyenne nationale.

- La troisième raison d'une proximité forte dans l'approvisionnement des industries de transformation, se surajoutant aux deux précédentes, vient de la stratégie de « préférence régionale » appliquée par les structures coopératives. Sous ce statut, le continuum des intérêts entre agriculteurs et administrateurs des unités de transformation est a priori mieux assuré que vis-à-vis des sociétés privées¹¹. De ce fait, même si les groupes coopératifs les plus importants élargissent leur champ géographique d'intervention, à la recherche d'une meilleure taille critique vis-à-vis de leurs concurrents, ils maintiennent des relations privilégiées en direction de la production locale, au-delà de la seule prise en compte des coûts de transport et des obligations découlant des SIQO. Or le poids des coopératives en Aquitaine est déterminant dans certaines filières : maïs-volailles, fruits et légumes et, dans une moindre mesure, production laitière. Le « groupe des quatre » (les quatre grandes coopératives polyvalentes régionales, auxquelles on peut encore adjoindre la coopérative gersoise VIVADOUR à cheval sur Midi-Pyrénées et Aquitaine) réalise 75 % du chiffre d'affaires total des coopératives d'Aquitaine et 85 % sans le vin (cf. tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1

Coopératives	CA (en Millions d'€)	Effectifs salariés	Sociétaires
EURALIS	1 289	5 000	12 000
MAÏS ADOUR	895	3 200	8 000
TERRES DU SUD	455	1 120	6 000
LUR BERRI	412	900	3 500
4 coopératives	3 051	10 220	29 500

Source : Étude Expansial pour l'AAPrA, 2009

C'est à l'évidence un déterminant fort de la structuration des filières agroalimentaires régionales, au cœur d'une logique d'intégration agriculture/IAA, sur laquelle on reviendra dans la partie II-2 et les propositions conclusives.

II.1.2. Relations faibles (voire inexistantes) entre industries de transformation et productions agricoles de l'Aquitaine

A l'opposé du modèle précédent, des établissements de transformation aquitains (20 % au vu des réponses au questionnaire précité) déclarent n'avoir aucun ou de très faibles approvisionnements auprès de l'agriculture du Grand Sud-Ouest (moins de 10 % de leurs achats).

Cela concerne aussi bien des TPE-PME régionales spécialisées que de grands établissements implantés en Aquitaine, ce qui s'explique par deux raisons principales.

- La première, évidente, implique les industries qui transforment des matières premières non disponibles régionalement et qui doivent donc être nécessairement importées ou achetées dans d'autres régions françaises. Les exemples cités portent sur le chocolat notamment (pour les deux gros établissements aquitains : LINDT à Oloron et LU-KRAFT à Cestas), le café, les épices et

¹¹ Dans la réponse au questionnaire, certains responsables de PME alimentaires regrettent d'ailleurs ce « privilège » coopératif et, plus particulièrement encore, « l'assistanat » qui en résulterait. En revanche, situation assez spécifique à l'Aquitaine, des sociétés privées telles LABEYRIE ou BONDUELLE ont tissé des liens partenariaux privilégiés pour leur approvisionnement avec les groupes coopératifs régionaux.

condiments, certaines catégories de fruits dans les fabrications de confitures et de jus notamment), le houblon pour les quelques brasseries présentes sur le territoire, etc. Il est à noter, à cet égard, que si les deux ports aquitains (Bordeaux et Bayonne) ont historiquement constitué des lieux d'importation de produits tropicaux (huile, sucre, rhum, chocolat...), ce qui a généré l'implantation d'industries agroalimentaires portuaires à l'époque coloniale, ces fonctions ont quasiment disparu aujourd'hui suite à une relocalisation de la première transformation sur les zones de production des matières premières correspondantes. Ultérieurement, le fort mouvement d'importation de « Produits de Substitution de Céréales » (PSC) qui s'est opéré dans le marché commun européen pour l'alimentation du bétail, a concerné principalement les ports de l'ouest (Bretagne et Pays de la Loire), spécialement équipés à cet effet, attirant vers ces régions les élevages « industriels » de porcs ou de volailles.

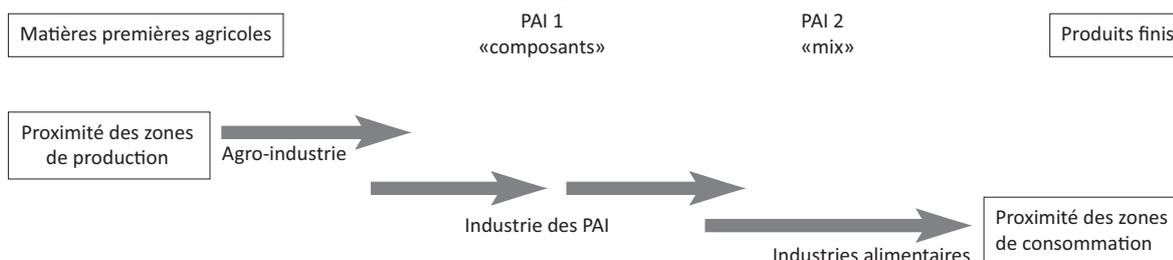
➤ La seconde raison qui explique une distanciation entre IAA et agriculture régionale vient de la tendance nouvelle au fractionnement de la chaîne alimentaire par désintégration verticale. Comme dans les autres filières industrielles (automobile, aéronautique... par exemple), la fabrication de produits alimentaires tend de plus en plus à s'opérer par un partage entre :

- « assembleurs » (finaux) combinant des Produits Alimentaires Intermédiaires (PAI) ;
- fournisseurs de « composants » de première transformation (issus de matières premières agricoles stabilisées et séparées en PAI, telles les découpes de viande ou encore les poches standardisées de fruits et légumes surgelés) et éventuellement deuxième transformation (PAI recombinaison en mix à l'exemple des assortiments de fruits ou de légumes, des bases pâtisseries, etc.).

Ainsi, à côté de la chaîne traditionnelle¹²,



se développe un nouveau processus plus segmenté :



Une part – significative en Aquitaine (cf. point précédent) – de l'agro-industrie (première transformation) reste proche des zones de production de matières premières agricoles, mais les stades suivants (deuxième et troisième transformations) sont beaucoup plus libres de localisation. Ainsi de nombreux établissements régionaux fabricant des produits alimentaires de consommation finale n'ont plus aucune relation directe avec les agriculteurs locaux. Ils s'approvisionnent en PAI sur des réseaux nationaux spécialisés (en raison de prix plus serrés ou d'avantages technologiques), sans pouvoir distinguer quelle part des matières premières d'origine est issue d'Aquitaine. Cette situation se rencontre dans la pâtisserie industrielle (les deux grands établissements du nord de la Dordogne notamment : Martine Spécialités et Champador), les filières charcutières et les plats cuisinés qui illustrent le plus clairement le processus « d'assemblage », alors que l'Aquitaine compte très peu de producteurs de PAI (comme le souligne l'établissement DELPEYRAT-Traiteur d'Estillac).

12 D'après l'audition d'Annie LAMBERT (École nationale des Ingénieurs et Techniciens des Industries Agroalimentaires de Nantes) devant la Section, Cf. bibliographie.

Pour ce deuxième modèle d'articulation, l'implantation et le maintien d'IAA régionales n'ont que peu de rapports avec les ressources locales. Ce sont donc des facteurs d'attraction tels que :

- la disponibilité, la qualification et le coût de main-d'œuvre (toujours moins élevé dans le milieu rural que dans les aires urbaines),
- les infrastructures de transport et plus globalement la logistique (entreposage, chaîne du froid...),
- la technologie et la performance des équipements disponibles au sein des unités de production,

qui sont déterminants. C'est ce qui ressort clairement de l'enquête, au regard des attentes formulées en direction des décideurs (État, Région, autres collectivités territoriales) par les entreprises concernées.

II.1.3. Modèle combiné d'approvisionnement

Le troisième modèle d'articulation est une combinaison des deux précédents. A titre indicatif, il concerne 30 % des entreprises ayant répondu au questionnaire de la Section. Il ne s'agit pas d'une simple « situation intermédiaire », mais bien de la combinaison (au sens propre du terme) d'approvisionnements locaux et d'approvisionnements extérieurs, pour trois raisons spécifiques.

- La première a trait à la saisonnalité et la disponibilité des approvisionnements des IAA au regard des exigences de la demande qui leur est adressée via la distribution. L'impossibilité de stockage prolongé pour certains produits, jointe aux coûts logistiques d'immobilisation de l'entreposage et à ceux qui résultent d'une utilisation sous-optimale des capacités de production, conduit les industries de transformation à rechercher un rythme de fabrication adapté aux commandes, d'autant plus que leurs clients-distributeurs travaillent eux-mêmes à « flux tendus », tout particulièrement en Grande et Moyenne Surface (GMS). De ce fait, même si les coûts d'approche sont plus élevés, les IAA doivent recourir à des approvisionnements extérieurs pour compenser l'insuffisance de productions locales. Ceci est plus particulièrement fréquent en ce qui concerne la filière des fruits et légumes, mais aussi la production laitière et même certaines productions animales (viande porcine, veaux, volailles...) et plus encore le bio par manque de disponibilités régionales.
- La deuxième raison tient à une stratégie d'élargissement et de différenciation des gammes de produits fabriqués. Pour des motifs d'ordre commercial, les entreprises de transformation s'efforcent de diversifier leur offre, à la fois pour compenser les fluctuations par produits de la demande finale, pour être présentes de manière plus visible et continue sur les linéaires de la distribution et pour optimiser la logistique (livraisons groupées) ainsi que le marketing (campagnes promotionnelles). Un exemple particulièrement significatif en Aquitaine concerne, dans les produits haut de gamme, la combinaison foies gras sous label (d'origine régionale) et saumon fumé (en quasi-totalité importé), comme en témoignent aussi bien des PME régionales (BARTHOUIL SAS à Peyrehorade, LARTIGUE à Pontonx) que des grands établissements (LABEYRIE à Saint-Geours-de-Maremne). Cette situation se retrouve aussi dans des filières telles que les fruits et légumes (produits locaux/produits exotiques), la meunerie (maïs du sud-ouest, blé du centre de la France), les salaisons (pour différentes gammes de viande porcine), la découpe de volaille (pour les mêmes motifs)... Ces deux derniers cas illustrent la nécessité pour les entreprises de transformation de segmenter leur offre dans une gradation des rapports qualité/prix : produits d'entrée de gamme, Marques De Distributeurs (MDD), produits en marque propre, SIQO, etc. à partir de matières premières adaptées pour chaque catégorie de fabrication. Ainsi dans les plus grandes unités spécialisées en foie gras, si la ressource d'origine régionale est en quasi-totalité utilisée pour la production sous IGP, un volume quasiment égal est acheté dans d'autres régions pour les besoins de production standard.

- La troisième raison, plus délicate à apprécier, résulte des différentiels de prix, notamment saisonniers, entre la production aquitaine et celle d'autres origines géographiques. S'agissant de la concurrence « franco-française », une part significative des responsables d'IAA (plus particulièrement de TPE ou PME) qui ont répondu au questionnaire souligne que si (très majoritairement) la quantité et la qualité des productions régionales leur conviennent, les prix relatifs en Aquitaine apparaissent comme souvent « élevés » par rapport à d'autres régions françaises qui ont fait de la fabrication standard de masse leur spécificité. De ce fait, elles ont des prix de revient plus bas en raison de la spécialisation et de la densification de leur production, alors que l'Aquitaine est tirée par les SIQO. Des efforts doivent donc être réalisés sur les coûts de production régionaux si l'on veut conserver un approvisionnement local pour ces productions standard nécessaires, en complément de gamme comme on l'a dit plus haut, aux industries de transformation aquitaines.

S'agissant des importations, la libéralisation¹³, en conséquence des accords de Marrakech (concluant en 1994 l'Uruguay Round), n'a pas les mêmes effets sur les IAA, suivant qu'elle s'applique aux importations de produits alimentaires transformés ou de matières premières agricoles. Dans le premier cas, si cela s'est bien traduit par un renforcement de la concurrence en provenance des pays tiers pour les firmes européennes et françaises, il ne semble pas qu'il y ait un effet significatif sur leur localisation¹⁴. Par contre, dans le second cas, les importations agricoles favorisent globalement les industries de transformation françaises et européennes (du fait de coûts d'approvisionnements réduits) au détriment des producteurs agricoles locaux, et elles ont un impact direct sur la localisation des IAA par l'affaiblissement des liens avec les zones de production traditionnelles. L'Aquitaine apparaît aujourd'hui cependant moins concernée par cette tendance que le Grand Ouest.

II.2. APPROCHES PAR FILIÈRES

Faute de pouvoir conduire à bien une analyse exhaustive sur l'ensemble du champ agroalimentaire aquitain, la Section a choisi de se focaliser sur les quatre filières régionales les plus représentatives : maïs-volailles, fruits et légumes, lait et produits laitiers, viande porcine auxquelles nous avons adjoint la production bio, par nature transversale. Pour chacune de ces filières, la démarche suivie sera la même, en abordant successivement : le potentiel aquitain, l'organisation des relations entre production primaire et transformation, les obstacles et les défis à relever sur le proche avenir (avec un horizon temporel de cinq ans approximativement).

II.2.1. La filière maïs-volailles

La filière maïs-volailles occupe la deuxième place dans les spécialisations agroalimentaires de l'Aquitaine, derrière la viticulture. En amont le maïs¹⁵ s'intègre dans le groupe plus large « céréales et oléo-protéagineux » (cf. 1^{ère} partie), mais son poids relatif y est prépondérant : plus des 3/4 en valeur de la production régionale correspondante. L'Aquitaine pèse ainsi pour 21 % de la production nationale de maïs en valeur, 19 % en volume, ce qui témoigne d'une meilleure valorisation relative. En aval si une part de la production consommée régionalement (cf. encadré ci-après) va aux filières bovine et porcine, cette dernière présentée en II.2.4 ci-dessous, l'essentiel est consacré à la filière avicole pour produire annuellement près de 40 millions de poulets de chair (5 % de la production nationale), 20 millions de canards – dont 18 en canards gras (50 % de la production nationale) – et 300 000 oies grasses (47 % de la production nationale). En valeur, le total de la production de volailles aquitaine (autour de 400 Millions d'€ en moyenne annuelle) en progression quasi-constante depuis 20 ans, compte pour 13 % de la production française correspondante et pour un peu plus du 1/3 des productions animales dans la région. Plus en aval encore, l'emploi dans les « industries de transformation et conservation de la viande de volailles » avoisine – dans les établissements de plus de 20 salariés – 2 300 emplois en équivalent temps plein (8,5 % du total national), ce à quoi s'ajoute une part (indéterminée statistiquement) des « préparations industrielles de produits à base de viande » (qui regroupent 1 800 emplois soit 5,7 % du total national).

13 Encore limitée aujourd'hui, le taux d'importation agroalimentaire de l'Union européenne étant porté de 3 à 5 % en moyenne en référence au marché intérieur, mais avec des pics pour quelques produits spécifiques : volailles par exemple dont les volumes importés en France ont pratiquement doublé de 1995 à 2010.

14 Cf. en bibliographie les résultats du modèle économétrique développé à l'échelle nationale par Karine DANIEL (et alii) pour le programme PSDR « Grand Ouest » et présenté en audition plénière à la Section.

15 Ici maïs-grain et maïs-semences, hors maïs-doux rattaché à la production légumière.

**Maïs grains (hors semences)
de la récolte à la part « consommée » en Aquitaine**

Il n'existe pas de bilan détaillé ressources-emplois de la production de maïs en Aquitaine, faute de connaître avec précision les flux interrégionaux, tant à l'échelle du bassin du Grand Sud-Ouest que nationalement avec les autres régions françaises.

A partir des données de *France Agri Mer* (structure qui a repris les fonctions de l'ex ONIC) on peut cependant avancer les ordres de grandeur suivants pour la campagne de référence 2009-2010, en millions de quintaux arrondis :

• Production aquitaine	29
• Autoconsommation fermière	4
• Intégration dans les aliments du bétail	3
• Autres usages industriels aquitains (bio-éthanol, meunerie...)	5
• Exportations portuaires	15
• Solde : échanges (terrestres) nets avec les autres régions françaises et européennes (nord de l'Espagne)	2

L'Aquitaine transforme 12 millions de quintaux de sa production (soit 40 %) dont 7 millions pour l'élevage, soit un peu plus de 30 % de la ressource, les 3/4 étant consacrés à la filière volaille. Cette proportion est à mettre en rapport avec la part vendue hors région (17 millions de quintaux) soit près de 60 % de la production régionale.

➔ Sur la ressource régionale on dispose de deux monographies récentes de la DRAAF¹⁶, consacrées respectivement à la filière céréales (mars 2011) et à la filière volailles (novembre 2010).

- Productions céréalières. Comme au niveau national, le mouvement de concentration s'accélère en Aquitaine tout particulièrement dans la culture du maïs, comme le montre le tableau 2 ci-joint. Avec 5 % seulement du total des surfaces céréalières en France, l'Aquitaine – où le maïs occupe 73 % de la sole correspondante – assure 30 % de la production nationale de maïs-semences et 20 % de celle de maïs-grain (24% du maïs irrigué, 15 % du maïs non irrigué, la part respective de ces derniers étant de 57 %/43 % en Aquitaine contre 45 %/55 % en moyenne nationale). Comme au niveau national, la surface cultivée en maïs a connu une notable diminution. En vingt ans, 1989-2010 : -11 % en moyenne française, -22 % en Aquitaine du fait, à la fois, de l'évolution très irrégulière des prix (depuis la suppression des « marges de fluctuation », précédemment garanties par la PAC, en conséquence de la réforme de cette dernière à la fin des années 90) et « d'accidents climatiques » (la forte sécheresse de 2003 notamment). Toutefois, de par le jeu des rendements, la production régionale se maintient encore autour de 3 millions de tonnes, dont plus des 2/3 dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. La part « collectée » varie notablement d'un département à l'autre : plus de 95 % dans le Lot-et-Garonne, la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques, 77 % dans les Landes, 71 % en Dordogne, compte tenu de l'utilisation à la ferme (pour les poulets, canards gras, porcins...) d'une partie significative de la récolte. Ainsi, en aviculture, si dans les élevages de poulets 25 % du maïs est « intra-consommé » (contre 15 % seulement en moyenne nationale), la proportion monte à 40 % pour le gavage.

Tableau 2

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces consacrées au maïs

	Unité : %			
	Exploitations		SAU	
	2000	2007	2000	2007
Moins de 10 ha	43	36	7	5
de 10 à 30 ha	18	17	9	7
de 30 à 50 ha	19	21	20	18
de 50 à 70 ha	9	10	15	14
70 ha et plus	11	16	49	56

Source : DRAAF/SRISSET/ RA 2000, Enquête structure 2007

16 Dans une nouvelle série de publications d'Agreste consacrée à l'approche par filières (Cf. bibliographie et site de la DRAAF aquitaine, onglet publications).

- Productions avicoles. Malgré une réduction marquée du nombre d'exploitations (-25 % entre 2004 et 2008), l'Aquitaine occupe toujours la 3^e position des régions avicoles françaises. Ceci témoigne d'un processus de concentration et de spécialisation qui conduit les producteurs à adopter, pour près de la moitié d'entre eux, un statut sociétaire (36 % en EARL, 6 % en GAEC, 6 % en SCEA), avec un rôle dominant de l'élevage de volailles qui assure plus de la moitié de leur revenu pour les 2/3 d'entre eux et même la totalité de celui-ci pour 1/5. Les bâtiments sont relativement récents ou rénovés (depuis 1995), associés le plus couramment à des parcours (en plein air), ce qui permet des progrès dans le traitement des effluents et des déjections. Toutefois, dans les épandages qui s'en suivent (à 85 % sur les terres des exploitations elles-mêmes) moins de 5 % sont pré-traités. Témoignage de cette vitalité (relative), la moyenne d'âge des chefs d'exploitations avicoles (47 ans en 2008) est nettement plus basse que celle du total des agriculteurs aquitains (55 ans). La main-d'œuvre familiale reste très dominante : les 3/4 des 3 800 UTA afférentes, et le salariat ne compte donc que pour 25 %.

Si, après un remarquable essor sur 10 ans, la production globale est en repli depuis 2005 (-10 % en Aquitaine), cette inflexion – bien que plus tardive – rejoint la tendance nationale. Ceci est particulièrement sensible dans la production de poulets de chair, bien que la part des produits sous label soit dominante en Aquitaine (berceau des labels rouges pour la volaille en Dordogne et dans les Landes) : 70 %¹⁷ contre 25 % seulement en moyenne nationale, malgré un net rattrapage dans l'Hexagone sur les années récentes (+50 %).

Le poulet labellisé connaît toujours un engouement auprès des consommateurs quand il est proposé « en entier », mais il peine à s'imposer (face au poulet standard) sur le marché des produits de découpe et transformés, qui répondent de plus en plus aux nouveaux modes de consommation.

S'agissant des palmipèdes gras, la production d'oies grasses, emblématique de l'Aquitaine¹⁸, continue de régresser (-25 % en 10 ans), non par désaffection des consommateurs mais des producteurs (en raison d'une conduite plus délicate des élevages). En revanche, celle des canards gras se renforce, soutenue par le développement du foie gras. La quasi-totalité de la production est sous IGP : 85 % pour la viande, 90 % pour le foie gras. 95 % des animaux entiers sont vendus vers le conditionnement et la transformation (coopératives, abattoirs ou conserveurs), les 5 % restant font l'objet d'une vente directe, principalement à la ferme, sous forme « d'animaux ouverts » (découpés).

- ➔ Les relations aval avec les activités de transformation sont fortement structurées au sein de la filière en Aquitaine.

Si des relations directes entre exploitations et artisanat de transformation subsistent dans la région, elles n'occupent qu'une place marginale au regard des volumes traités, même si elles bénéficient aujourd'hui localement d'un certain engouement au titre des « circuits de proximité ». L'essentiel des transactions (à 90/95 %) s'opère donc dans un cadre contractuel, principalement au travers des groupements de producteurs gestionnaires des SIQO. Le stade suivant (première transformation) est celui de l'abattage, activité que retrace le tableau 3 ci-contre, établi par la DRAAF. Il en ressort pour les canards gras, toujours en forte progression, la part écrasante de CCP (IGP, ici) et pour les autres volailles, de celle des labels, aussi bien en ce qui concerne les poulets mais aussi – sur des volumes beaucoup plus faibles, 1/10 des précédents – des dindes et pintades. Cette activité est incluse dans le sous-secteur « transformation et conservation de la viande de volaille », déjà mentionné ci-dessus, et qui se prolonge – le cas échéant – par une deuxième transformation (voire une troisième dans la chaîne des PAI), au travers des « préparations industrielles à base de viande ».

17 Ce pourcentage avoisine même 90 % si l'on y ajoute le bio, les poulets certifiés et autres SIQO.

18 Ce qui a conduit la Section Veille et Prospective à choisir cette image pour illustrer le scénario « Grand Sud-Ouest » de son premier travail de prospective (Cf. introduction).

Dans cette architecture, les grandes coopératives polyvalentes régionales précitées jouent un rôle majeur, surtout pour ce qui concerne, dans cette filière, les deux premières : Euralis et Maïs-Adour, dont on trouvera les organigrammes (simplifié pour l'une, détaillé pour l'autre) dans les encadrés ci-joints. Nées du regroupement de coopératives « d'amont » (opérant pour leurs adhérents des achats groupés en agro-fouritures, y compris les plants, semences et les aliments du bétail¹⁹ qu'elles se sont mises ultérieurement à produire en propre) et « d'aval » pour la collecte, le stockage et la commercialisation des céréales, puis des productions dérivées, elles ont intégré l'ensemble de la filière « de la fourche à la fourchette » suivant l'expression consacrée. Ce processus a reposé, en Aquitaine, à la fois sur une croissance interne et sur une croissance externe par rachat – ou association – avec des entreprises préexistantes²⁰ sur ces spécialités. L'expansion des marchés a en effet généré dans la région des entreprises et des marques de référence : d'abord sous la forme de PME familiales, intégrées pour la plupart ultérieurement dans des groupes financiers ou des groupes agroalimentaires. C'est ainsi que la filière maïs-volailles de l'Aquitaine a atteint une réelle notoriété internationale.

Tableau 3

Les abattages contrôlés en Aquitaine
Répartition des tonnages par signe de qualité, Unité : tonne

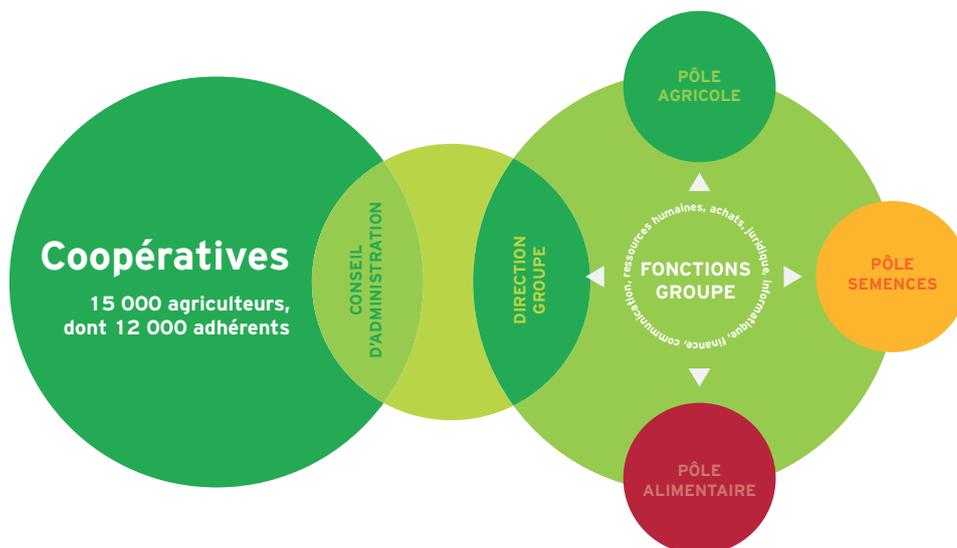
	2004	2005	2006	2007	2008
Poules et coquelets	50 652	49 597	48 263	53 406	52 910
Standard	13 485	10 917	10 622	11 333	13 482
Certifié (CCP)	2 904	2 640	2 777	4 376	s
Label	33 146	34 056	33 089	35 923	34 187
BIO	557	1 149	997	934	1 173
Autres	559	835	778	841	837
Canards gras	37 856	43 075	46 417	50 337	50 676
Standard	6 008	5 643	5 756	7 593	6 574
Certifié (CCP)	29 703	33 850	37 820	40 017	41 574
Label	1 474	2 763	1 702	2 241	s
Autres	423	819	1 139	486	s
Canards à rôti	310	170	327	343	302
Standard	272	125	292	109	263
Pintades	2 963	2 785	2 555	2 372	2 188
Standard	143	55	42	38	74
Label	2 730	2 613	2 424	2 235	2 014
Autres	90	118	89	99	99
Dindes	4 462	3 664	3 590	3 145	3 173
Standard	4 134	3 381	3 309	1 998	2 042
Label	292	263	264	1 129	1 116
Autres	36	20	17	19	15

s : secret statistique

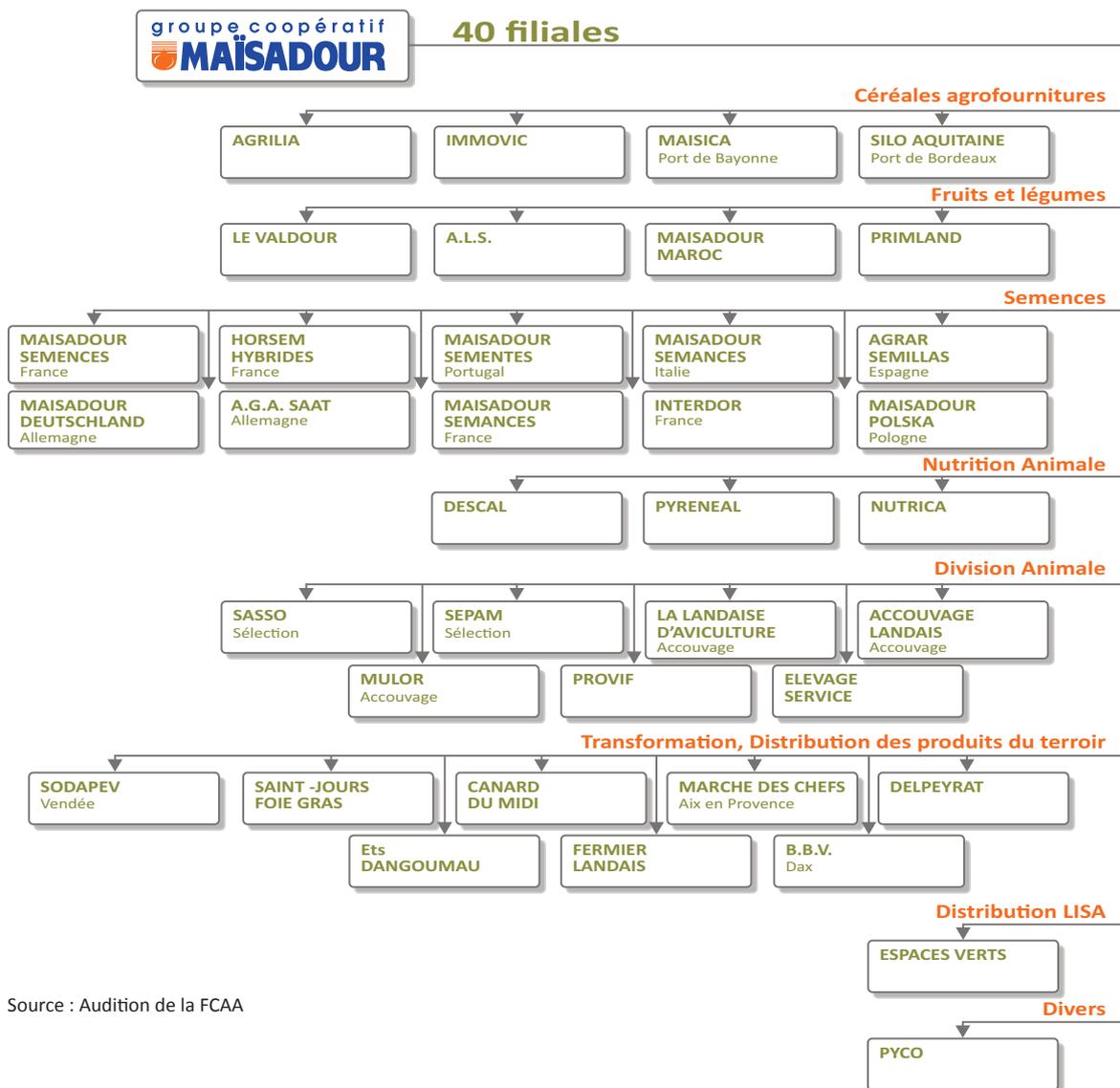
Source : AGRESTE – Enquête auprès des abattoirs de volailles et de lapins

19 Élargissant ainsi, au sein de la filière, le premier « bouclage » (maïs → élevage → épandage → maïs) réalisé sur les exploitations, par l'introduction de la fabrication d'aliments du bétail entre la production de maïs (complétée par des tourteaux d'oléo-protéagineux) et les élevages. L'Aquitaine est ainsi la 4^e région française concernant la production d'aliments composés, avec comme premier débouché les élevages « hors-sol ». Les 3/4 sont destinés à la volaille, après un doublement depuis 1985. Huit entreprises (> 20 salariés) emploient 450 équivalents temps plein pour un CA cumulé de 200 millions d'euros.

20 A l'exemple d'Euralis avec Rougié, Montfort ; de Maïsadour avec Delpeyrat, Fermiers landais ; de Terres du Sud avec Blason d'or ; de Lur Berri en partenariat avec Labeyrie...



Source : EURALIS



Source : Audition de la FCAA

- Sur le proche avenir, le fait déterminant est la (re)montée internationale du cours des céréales, du maïs tout particulièrement. Même si des retournements brutaux sont toujours conjoncturellement à envisager (comme en 2008-2009), les opérateurs des marchés anticipent une tendance haussière en raison de la forte demande émanant de pays émergents, toujours en croissance démographique, et du développement des agro-carburants. Les effets à attendre sont, en Aquitaine, contradictoires.
 - Dans l'amont de la filière, la montée des prix est, bien entendu, perçue comme un élément favorable. Comme cela a été le cas antérieurement (en 2007-2008 notamment), la réaction des producteurs ira vers un accroissement des surfaces plantées et une intensification de la production. Les marges de manœuvre sont notables en effet qu'il s'agisse de surfaces antérieurement mises en jachère dans le cadre de la PAC (d'un peu plus de 20 000 ha seulement en 1990 à plus de 100 000 en 1997 pour la sole céréalière régionale), ou encore de la réversibilité du mouvement de substitution entre cultures qui s'en est suivi pour d'autres productions de plein champ (légumes mécanisables en Gironde et dans les Landes notamment, blé et tournesol en Lot-et-Garonne, triticales en Dordogne...), sans même évoquer d'éventuels défrichements supplémentaires dans la forêt des Landes de Gascogne du fait de « l'après tempête ».

Les problèmes de la ressource en eau freineront sans doute le développement en cultures irriguées, tout comme les critères agro-environnementaux (engrais, pesticides...) qui seront aussi des facteurs limitants. Mais inversement – comme le souligne aussi la DRAAF dans sa récente monographie sur la filière céréales – « des cours durablement élevés pourraient rendre rentable et pérenne la remise en production de parcelles moins performantes en terme agronomique... l'amélioration génétique et variétale peut aussi concourir à une augmentation de la production, en levant certaines contraintes ».
 - En aval, les conséquences sont clairement préoccupantes. Les producteurs de volailles réclament, pour maintenir une marge positive, l'indexation des prix de leurs livraisons sur le coût de l'aliment. Ceci induit, quasi automatiquement, des hausses en cascade (d'autant plus manifestes quand les marges pratiquées à chaque stade sont appliquées en pourcentage, et non forfaitairement à l'unité traitée), jusqu'à l'acheteur final. Quelle sera la réaction de ce dernier ? Si pour des produits « haut de gamme » et « festifs » tels le foie gras, on peut espérer que l'impact sur les ventes restera limité, il n'en va pas de même s'agissant de productions courantes et fortement concurrencées comme le poulet de chair, même référencé sous label. Le risque est alors d'assister à une forte réduction du nombre d'élevages spécialisés en Aquitaine et, par conséquent, de l'industrie de transformation plus en aval. S'agissant du chiffre d'affaires global de la maïsiculture, il y aura peu d'impact : l'exportation en l'état suppléant à la réduction de la demande locale. Mais en ce qui concerne l'élevage et les IAA, la réduction d'activité sera évidemment dommageable sur la valeur ajoutée et le revenu régional dans son ensemble mais aussi, plus ponctuellement, sur l'emploi et la dynamique des zones rurales affectées (sud des Landes, Dordogne en particulier). On retrouvera cette même problématique dans la filière porcine en II.2.4.

II.2.2. La filière fruits et légumes

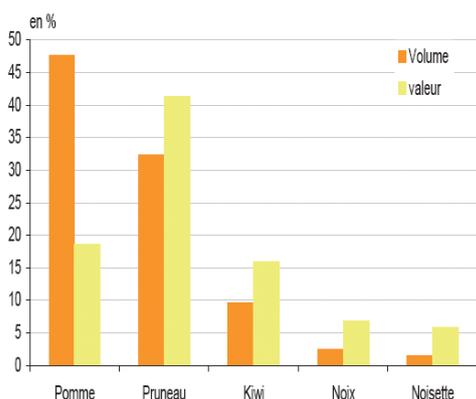
Elle constitue la 3^e filière de production agroalimentaire en Aquitaine après le vin et maïs-volailles. En valeur (cf. première partie ci-dessus), la production régionale de légumes compte pour à peu près 7 % du chiffre national correspondant et celle des fruits pour un peu plus de 12 %. Par référence à la seule production régionale (hors subventions), avec un peu plus de 500 Millions d'€ de chiffre d'affaires en

moyenne sur les dernières années, les fruits et légumes apportent 11 % de la production agricole en valeur et environ 17 % hors viticulture. Quant aux industries de transformation correspondantes, avec un effectif salarié moyen (équivalent temps plein) de 2 200 emplois en Aquitaine dans les unités de plus de 20 salariés, elles regroupent près de 9 % du chiffre national correspondant (pour un peu plus de 8 % de la valeur ajoutée), ce qui en référence aux seules IAA régionales (hors fabrication de boissons) représente 15 % de l'effectif salarié moyen et 14 % de la valeur ajoutée.

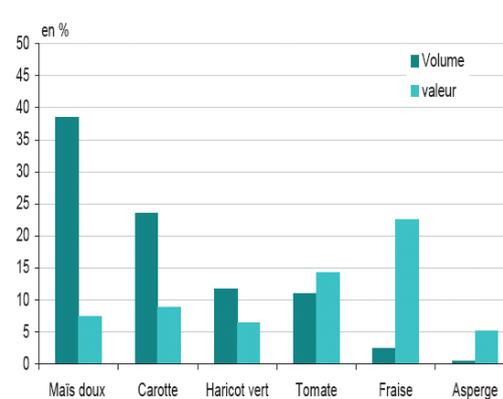
- Concernant le potentiel régional de production, la DRAAF Aquitaine vient opportunément de publier une monographie sur la filière fruits et légumes datée de mars 2011.
 - En 2009, s'agissant des légumes, la production agricole de l'Aquitaine est au 2^e rang national (tant en surface : 36 000 ha, qu'en tonnage : près de 800 000 t) derrière la Bretagne ; s'agissant des fruits elle est au 3^e rang national (tant en surface : plus de 25 000 ha, qu'en tonnage : près de 420 000 t) derrière PACA et Rhône-Alpes. A l'intérieur de chaque sous-filière, les données en volume et en valeur diffèrent notablement en pourcentage (cf. graphique 4 ci-dessous). Si la pomme domine nettement en tonnage dans les fruits, elle est distancée par le pruneau en valeur, et le kiwi fait presque jeu égal. De même parmi les légumes, le maïs doux et la carotte sont dominants en volume, mais la fraise et la tomate l'emportent en valeur. Par zones de production, au nord, le Lot-et-Garonne est toujours prépondérant tant pour les fruits (pruneaux au 1^{er} rang, mais aussi kiwi) que pour les légumes (tomates, fraises, melons... malgré une réduction continue des surfaces cultivées en plein champ, partiellement compensée en volume par la production « hors-sol » sous abri, surtout pour la tomate), renforcé par la Dordogne s'agissant de la châtaigne et des noix. A l'ouest, les Landes et la Gironde ont connu une très forte expansion des légumes dont la culture est mécanisable (maïs doux, carottes, poireaux, haricots verts...) et du kiwi dans le bassin de l'Adour.

Graphique 4

Répartition de la production fruitière aquitaine en 2009



Répartition de la production légumière aquitaine en 2009



Source : SSP - Statistique Agricole Annuelle (SAA)

- Les exploitations professionnelles²¹ utilisent en effectifs globaux 15 000 « permanents » (3/4 en main d'œuvre familiale et 1/4 de salariés) et 38 000 saisonniers (en moyenne 10 personnes pendant 35 jours ouvrés pour les 62 % d'unités légumières et 70 % d'unités

21 Conventionnellement, celles qui dépassent en production l'équivalent de 12 ha en blé (soit 8 Unité de Dimension Européenne, UDE) et mobilisent au moins 0,75 Unité de Travail Annuel (UTA).

fruitières employeuses). Si leur nombre diminue régulièrement, leur taille a fortement progressé, une certaine relève de générations paraissant assurée, notamment dans la sous-filière légumière. De ce fait, 30 % des exploitations sont des EARL, et 8 % des sociétés civiles (les plus grandes, en production mécanisée).

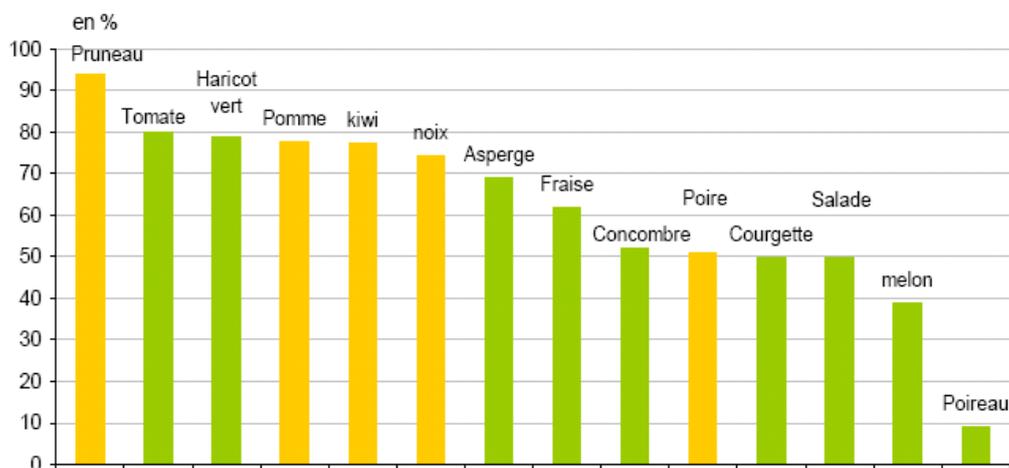
- Une partie croissante de la production régionale est sous SIQO : labels rouges pour le kiwi Hayward, le haricot tarbais, la prune Reine Claude, les fraises Gariguettes et Ciflorette ; AOC-AOP²² pour le piment d'Espelette, la noix du Périgord, la pomme du Limousin ; IGP pour le haricot tarbais, le pruneau d'Agen, la fraise du Périgord, le melon du Quercy, l'asperge des sables des Landes, le kiwi de l'Adour ; en conversion vers le Bio pour 4,4 % des surfaces en fruits et légumes (soit nettement plus que la moyenne régionale des cultures bio qui n'occupent que 2,5 % de la SAU aquitaine). S'y ajoutent les prescriptions établies par d'autres syndicats ou associations professionnelles pour des produits non (encore) sous signes officiels : noisette, châtaigne, fraise du Lot-et-Garonne, etc.
- Les producteurs des différentes sous-filières sont accompagnés par un réseau dense de structures techniques de R&D, d'expérimentation et de conseil qui ont généré des innovations notables dans la région (à l'exemple emblématique des nouvelles variétés de fraises introduites par l'Aquitaine).

➔ L'articulation avec le secteur d'aval.

- Le regroupement et le conditionnement de la production sont d'abord assurés au travers d'Organisations de Producteurs (OP) qui, le poireau mis à part, commercialisent en commun de 50 % (melon) à près de 100 % (pruneau) de la production régionale (cf. graphique 5 suivant), elles-mêmes coordonnées horizontalement par l'Association des Producteurs de Fruits Et Légumes du Sud-Ouest (APFELSO) qui a pris la suite du Comité Économique Fruits et Légumes, Bassin Grand Sud-Ouest (BGSO) depuis la réforme de l'OCM « fruits et légumes » de la PAC en 2008, et l'association Fruits et Légumes d'Aquitaine (FLA) qui a pris le relais du GIE fruits et légumes en 2010.

Graphique 5

Part de la production commercialisée par des organisations de producteurs



Source : SSP - Enquêtes de structure "légume" (2005) et "verger" (2007)

- Les produits sont ensuite dirigés soit vers la vente en frais (en proportion croissante au travers de la grande distribution et de ses centrales d'achat), soit vers la transformation. Suivant les produits, le partage est très inégal, à titre d'exemple la transformation absorbe :
 - quasiment 100 % pour le pruneau, le maïs doux, la pomme de terre dite de consommation
 - 80 % pour le haricot vert, 60 % pour la tomate, plus de 30 % pour l'asperge
 - 10 à 15 % pour la carotte ou la fraise
 - à peine 1 % pour les pommes de table...

- L'industrie de transformation des fruits et légumes (IAA proprement dites) compte ainsi en Aquitaine (en 2007) 25 entreprises (ayant leur siège dans la région) et 33 établissements de production de plus de 20 salariés. 70 % de ces unités sont implantées dans le Lot-et-Garonne où travaillent 51 % de salariés correspondants. Le département des Landes vient ensuite avec 24 % des unités de production et 39 % des salariés, regroupant plusieurs grosses usines spécialisées dans l'appertisation (sous-vide) et la surgélation des légumes de plein champ, y compris le maïs doux. La Dordogne assure le solde, la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques n'étant quasiment pas concernées. Au sein de ces IAA, on trouve à la fois les grands groupes coopératifs polyvalents précités, avec leurs filiales afférentes, d'autres coopératives spécialisées telle France-Prune pour le pruneau dans le Lot-et-Garonne, et des implantations locales des principaux groupes français : Bonduelle, Daucy (Groupe CECAB)... européens : Pinguin-Lutosa, et mondiaux : Géant vert (General Mills) etc. Les accords de partenariats se sont multipliés entre ces différentes structures (telle la création de Soléal pour la mise en conserve de maïs doux par alliance entre Euralis, Maisadour, Vivadour et la société Bonduelle) en vue d'atteindre les tailles critiques nécessaires à la rationalisation de la transformation et à la visibilité sur les différents marchés de la distribution. Ce processus de regroupement n'est certainement pas encore achevé.

➤ Les perspectives pour la filière Fruits et Légumes

Trois défis sont à relever.

- Le premier concerne les prix et les revenus. Contrairement à d'autres productions (céréales, lait, viande bovine...), les fruits et légumes n'ont jamais bénéficié d'une véritable garantie de prix dans le cadre de la PAC étant donnée l'instabilité « naturelle » des cours. Une certaine protection extérieure a toutefois été assurée (assortie de calendriers d'importation pour tenir compte de la saisonnalité des apports), mais elle s'est diluée d'une part, au gré des élargissements du marché commun (entraînant des concurrences accrues à l'exemple des fraises espagnoles dans les années 90 ou du maïs doux de Hongrie aujourd'hui... tout en ouvrant réciproquement de nouveaux débouchés, plus particulièrement pour les industries et les groupes de distribution alimentaires) et, d'autre part, en conséquence des accords du GATT-OMC. Avec l'Uruguay Round, en effet, le marché européen a été plus largement ouvert aux importations en provenance des pays tiers (comme on l'a vu précédemment en II.1.3), plus sensiblement d'ailleurs sur les produits transformés que sur les matières premières agricoles. Ces dernières sont au cœur des négociations en cours – qui traînent en longueur – du Doha Round sur fond, aujourd'hui, non plus « d'excédents » de l'offre par rapport à la demande solvable, mais de pénuries qui orientent désormais tendanciellement à la hausse les prix des matières de base, avec cependant des revirements conjoncturels comme en 2008-2009.

Cette instabilité des cours – et donc des revenus quand le prix des intrants n'évolue pas au même rythme que celui des livraisons – est beaucoup plus perceptible pour les ventes en produits finis²³, en grande majorité au travers des circuits de la grande distribution, que pour les produits destinés à la transformation. Ces derniers, s'ils sont généralement moins rémunérateurs, sont nettement moins volatils, découlant des contrats annuels, le plus souvent, tripartites : industriel, producteur et OP (ou coop), signés en début de campagne, en s'appuyant concernant les quantités sur les prévisions de marché et les stocks disponibles, et concernant les prix sur une indexation en référence aux marges obtenues en maïsiculture²⁴.

Des initiatives sont actuellement en cours (pour le maïs doux notamment) visant à aller vers des contrats pluriannuels qui seraient encore plus sécurisants. C'est là un objectif ambitieux quant à la stabilité des relations entre producteurs et transformateurs.

- Le deuxième enjeu concerne, à tous les stades de la filière, les conditions de production fortement impactées par l'introduction de nouvelles techniques, la normalisation (européenne et nationale) de plus en plus rigoureuse, en particulier sur les produits phytosanitaires et l'irrigation, ainsi que par les attentes des consommateurs – souvent contradictoires – en ce qui concerne les prix d'une part et la « qualité » d'autre part. S'agissant de l'Aquitaine, suivant une expression en vogue, il s'agit : « de transformer les contraintes en atouts ». La forte organisation interprofessionnelle existante au sein de la filière fruits et légumes devrait permettre de tirer vers le haut la production régionale, autour d'une image « d'excellence », tant en ce qui concerne les qualités gustatives que les garanties vis-à-vis de la santé publique et du respect de l'environnement. C'est l'ambition du cluster « Fruits et Légumes/Nutrition Santé », initié en Lot-et-Garonne à partir de l'Agropole (agroalimentaire) et de l'Institut de la Garonne (pharmacie-cosmétologie) d'Agen, labellisé par la DATAR en janvier 2011. Pour accompagner cette évolution, la filière peut encore compter sur les subventions de la PAC en direction des Organisations Professionnelles et A.O.P. (Associations d'OP) au titre de la nouvelle OCM fruits et légumes, et de co-financements du FEADER dans le cadre du volet régional de Plan de Développement Rural.
- Le troisième enjeu découle de l'attrait de productions alternatives. La forte expansion de la production légumière (fraise et maïs doux compris) a eu pour origine l'intensification de la production dans les zones traditionnelles (abris et serres du Lot-et-Garonne au premier rang), mais aussi une certaine substitution aux grandes cultures (maïs dans les Landes et la Gironde principalement), du fait de la baisse des cours des céréales enregistrée après les réformes de la PAC des années quatre-vingt-dix. La remontée de ces derniers pourrait avoir l'effet inverse, même si dans certains cas (carottes, poireaux...) deux récoltes annuelles combinées maïs/légumes sont possibles. Du point de vue des agriculteurs, il ne s'agit que d'un « arbitrage » entre productions au regard des calculs de rentabilité. Concernant l'aval de la filière les conséquences seraient beaucoup plus lourdes : la valeur ajoutée et l'emploi induits par la transformation des fruits et légumes apportant plus de richesse à la région que l'exportation – même à prix élevés – de matières premières agricoles.

23 Après plusieurs crises aiguës, les arrêtés ministériels de mai 2005 et mai 2006 ont établi des « indicateurs de marchés » pour 12 fruits et 13 légumes à partir des cotations au stade de l'expédition. Si des écarts de -15 à -25 % sont constatés par rapport aux 5 campagnes précédentes pendant plusieurs jours (en nombre variable suivant les produits) la filière est déclarée « en crise conjoncturelle » ce qui conduit à mettre en oeuvre des « accords de modération des marges » de la part des grands groupes de distribution qui s'y sont engagés.

24 En Aquitaine, les prix de référence sont en effet ceux du maïs, au nord de la France c'est un panachage de ceux de la betterave et du blé.

II.2.3. La filière lait et produits laitiers

Cette filière n'est pas une spécialisation majeure de l'Aquitaine qui, toutes productions confondues comme on l'a vu dans la 1^{ère} partie, ne fournit que 3,5 % de la valeur totale de la production de lait (2 % seulement pour le lait de chèvre, 2,7 % pour le lait de vache, mais 30 % pour le lait de brebis) et réalise 4,4 % de la valeur ajoutée des industries laitières en France métropolitaine.

Le lait représente toutefois 6 % de la production agricole régionale en valeur, hors subvention (9,2 % sans la viticulture) et 22 % de la production animale, tandis que les industries laitières emploient (dans les établissements de plus de 20 salariés) 15 % environ des effectifs régionaux des industries alimentaires (hors boissons) et réalisent un pourcentage un peu supérieur (19 %) de la valeur ajoutée de ces industries. La filière laitière illustre un modèle d'organisation très spécifique du fait de la politique des quotas dans le cadre de la PAC, en pleine évolution. C'est pourquoi, une attention particulière doit lui être apportée, en distinguant lait de vache d'une part, lait de brebis et de chèvre de l'autre qui n'offrent pas les mêmes perspectives.

II.2.3.1. La filière bovins-lait en Aquitaine

➤ S'agissant du potentiel régional de production on dispose d'une monographie détaillée de la DRAAF aquitaine, publiée en septembre 2010 :

- 1) Exploitations. Sur la période 2000-2007 (en attendant les résultats du RGA 2010 en cours), le nombre des exploitations laitières en Aquitaine a régressé de 40 % (chiffre le plus élevé en France après celui de PACA), ce qui représente 2 000 unités de production en moins, et la disparition de 25 000 vaches laitières (soit 18 % du cheptel régional contre un peu moins de 10 % dans la France entière). Cette évolution a été inversement proportionnelle à la taille du cheptel (de - 60 % pour les élevages de moins de 20 têtes à + 75 % pour ceux qui détiennent 70 têtes et plus). Toutefois, la part des petites unités (moins de 20 vaches) reste toujours plus élevée en Aquitaine que dans le reste de la France ce qui laisse prévoir une poursuite de cette évolution, d'autant plus que la moitié des producteurs de 50 ans et plus déclare ne pas connaître de successeur (proportion moindre dans les Pyrénées-Atlantiques : un sur trois).
- 2) Spécialisation. En Aquitaine, 60 % des exploitations laitières ne sont pas « spécialisées » (ce qui signifie que le revenu tiré du lait n'est pas leur première activité), proportion inverse au niveau national. Géographiquement deux bassins de production se dessinent de plus en plus nettement : l'un au nord (Dordogne / Lot-et-Garonne / nord Gironde) qui réalise 55 % des volumes sous quotas ; l'autre au sud (Pyrénées-Atlantiques / sud des Landes) qui compte 55 % des déclarants sur des structures plus petites. En moyenne régionale, l'Aquitaine ne réalise que 83 % des quotas laitiers qui lui sont attribués (de 85 % en Dordogne à 78 % dans le Lot-et-Garonne) soit 6 200 000 hl de livraisons au total (moyenne 2007-2009) pour un quota réglementé de 7 582 000 hl.
- 3) Revenus. En 2008, le résultat par exploitations des producteurs laitiers en Aquitaine est le plus bas des régions françaises. Ceci semble s'expliquer à la fois par la taille des élevages, mais aussi par le coût de l'aliment (le recours au maïs étant plus onéreux que les systèmes herbagers) et, paradoxalement, par un coût d'endettement croissant pour financer des investissements « de rattrapage » dans les exploitations en voie d'agrandissement.

➤ S'agissant de l'articulation avec les industries de transformation, deux caractéristiques sont à souligner dans cette filière.

- 1) La première, commune à toutes les régions de production françaises (et européennes), tient au système des quotas mis en place à partir de 1984 pour lutter contre « les excédents laitiers ». En contre-partie d'un contingentement des droits à produire, les élevages laitiers devaient continuer ainsi de bénéficier d'une garantie de prix. Cette dernière a été progressivement remise en cause avec les réformes successives de la PAC sur les dix dernières années (le compromis de Luxembourg de 2003 notamment²⁵) et le système des quotas lui-même doit disparaître d'ici 2015, pour laisser jouer totalement les ajustements des marchés. En attendant, les relations producteurs/transformateurs ne reposent pas sur des « achats » (au gré des besoins des industriels) mais sur une « collecte » (dite référence livraison), assurée contractuellement à l'intérieur des quotas attribués. De ce fait certaines entreprises régionales de transformation se disent à nouveau « en excédent », notamment depuis la crise financière internationale qui a sensiblement réduit, dans le Sud-Ouest, les achats en provenance d'Espagne entraînant le retrait de l'entreprise Leche Pascual. Quant aux prix, avec la remise en cause du « filet de sécurité » résultant des prix minima d'intervention précédemment garantis par l'Union européenne, ils reposent désormais sur des accords interprofessionnels entre producteurs et transformateurs (d'où des crises et des conflits comme au printemps 2009). Au niveau national l'accord du 3 juin 2009 a d'abord prévu une indexation du prix du lait sur les produits finis de grande consommation. Celui du 18 août 2010 y a adjoint la prise en compte des écarts de prix entre la France et l'Allemagne (le potentiel concurrentiel de cette dernière ayant été fortement accru par l'intégration des grandes exploitations laitières de l'ex R.D.A.). A l'échelle régionale, les Centres Régionaux Interprofessionnels de l'Économie laitière (en Aquitaine Cilaïsud), précisent la grille des prix en intégrant d'une part la saisonnalité et d'autre part la qualité avec des « bonifications-réfections » tenant compte de la teneur en matières grasses et de l'état sanitaire des troupeaux (taux de leucocytes, dans le lait en particulier).

- 2) La seconde caractéristique est de nature plus régionale. Étant donnée la faiblesse relative des densités d'élevages laitiers dans le sud-ouest de la France, ce n'est pas l'échelon régional mais l'échelon interrégional qui est pertinent. C'est ainsi que 60 % du lait produit en Aquitaine est livré hors région, en Midi-Pyrénées principalement mais aussi en Poitou-Charentes. Inversement, certains établissements de transformation aquitains ont recours à des approvisionnements dans les zones limitrophes. En Aquitaine stricto-sensu une vingtaine d'opérateurs achètent et transforment la ressource régionale, dont une dizaine seulement comptent plus de 20 salariés, les 5 plus grands d'entre eux réalisant 75 % de la collecte. On y trouve aussi bien des groupes coopératifs : SODIAAL (Candia à Lons), que privés : BONGRAIN (avec ses deux unités de Dordogne : Fromarsac, Saint-Antoine-de-Breuilh et dans les Pyrénées-Atlantiques : Fromagerie des Chaumes) ou encore LACTALIS (à partir de Montayral en Lot-et-Garonne et d'une présence plus forte sur Midi-Pyrénées à partir de Montauban). La fabrication de produits finis en Aquitaine est principalement orientée vers les laits liquides conditionnés (6,7 % de la production française), les desserts lactés (avec une part relative de 4,9 %), les fromages de vache (1,8 % du total national) et les yaourts et autres produits fermentés (0,1 %). Ainsi, comme le note la DRAAF, le lait aquitain livré aux laiteries est peu transformé : un dixième valorisé en desserts lactés, un autre dixième en fromages. Le reste, se retrouve essentiellement commercialisé en lait conditionné pour répondre à la demande du grand bassin de consommation du sud de la France, mais aussi de l'Espagne.

25 Baissant par paliers les prix d'intervention (minima garantis) sur le beurre et la poudre de lait avec « compensation » par des aides directes, « découplées » des volumes produits depuis 2006-2007.

- Les perspectives de la filière bovins-lait en Aquitaine dépendent d'abord du taux de renouvellement des exploitations régionales. Ainsi la DRAAF a-t-elle estimé – à politique agricole inchangée – que l'érosion des livraisons devrait se poursuivre : 7 millions d'hl en 2002-2003, 6 millions en 2009-2010, 5,7 millions en 2013 dont la moitié de la réduction pour les seules Pyrénées-Atlantiques, le solde étant partagé à parts approximativement égales entre la Dordogne et le Lot-et-Garonne.

A cette prévision s'ajoute la fin des quotas laitiers programmée pour 2015. Le marché « libéré » ne connaîtra plus de « préférence locale » dans la collecte entre transformateurs et producteurs. La concurrence entre zones de production s'exercera donc par le prix et par les volumes mobilisables. Ceci risque fort d'handicaper l'Aquitaine de par la faible densité des exploitations laitières. On estime, aujourd'hui déjà, que les volumes collectés dans la région sont de 200 litres par kilomètre (contre 400 litres, par exemple, en Mayenne) pour rejoindre leur unité de transformation. Ceci accroît les coûts de ramassage, deux fois plus élevés que dans les zones de forte densité laitière de l'ouest de la France, avant même d'évoquer la montée des prix du carburant.

Devant ce constat, un regroupement des unités de transformation est prévisible avec une concentration géographique des bassins de production. Le corollaire est sans doute une spécialisation des exploitations laitières qui seront donc plus dépendantes encore du seul prix du lait que dans les systèmes de production mixte actuels. Une contractualisation sur un terme plus long sera donc nécessaire, à la fois pour garantir les approvisionnements des transformateurs et les débouchés des éleveurs laitiers qui ont besoin d'une visibilité suffisante pour amortir des investissements très lourds en élevage : bâtiments, cheptel, matériel de traite, etc. Devant l'effacement de la PAC, c'est donc de relations interprofessionnelles plus fortes dont aura besoin l'Aquitaine ainsi que d'un encouragement à l'investissement pour accroître la valeur ajoutée au stade de la transformation.

II.2.3.2. Les filières ovins-lait et caprins-lait

Elles ne connaissent pas les mêmes problématiques que celles du lait de vache. Alors que, concernant ce dernier, à peine 2 % de la valeur est réalisée par transformation fermière (et donc 98 % par livraison aux laiteries), le lait de chèvre est transformé à la ferme pour 10 % de la valeur de la production et le lait de brebis pour 14 %. Par référence à la production nationale correspondante, la transformation fermière de l'Aquitaine représente seulement 0,6 % en ce qui concerne le lait de chèvre, 2,8 % pour le lait de vache, mais 45 % pour le lait de brebis. Ce dernier chiffre témoigne du développement de la production, principalement dans les Pyrénées-Atlantiques, qui s'est fortement amplifié grâce à la fabrication industrielle de fromages, de yaourts et autres produits fermentés, les livraisons de lait de brebis en Aquitaine dépassant comme on l'a vu 30 % du chiffre national correspondant.

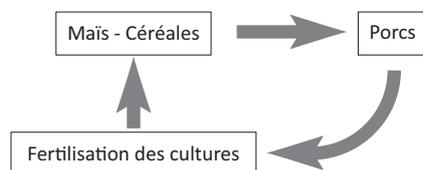
S'agissant du fromage « des Pyrénées », on est en présence d'une production « de niche » sur un produit – fromage de brebis à pâte dure (pressée non cuite) – peu présent en France (à la différence de l'Espagne) et qui a connu une forte croissance sur les deux dernières décennies, occupant une place importante en GMS, y compris en hard-discount. Elle est tirée par l'AOC Ossau-Iraty qui ne représente pourtant (données Expansial pour l'APrAA) que 4,5 % de la valeur totale des produits issus du lait de brebis en Aquitaine. De ce fait une tension existe sur les prix payés aux producteurs entre la production AOC d'un côté et la fabrication industrielle de l'autre.

II.2.4. La filière porcine

La production porcine n'est pas une spécialisation marquée de l'Aquitaine. Le cheptel abattu ne représente annuellement que 3,1 % du total national en nombre de têtes, 3,2 % en tonnes équivalent carcasse et 2,3 % seulement en valeur des ventes. A l'intérieur de la région, en réalisant 67 M€ de CA (hors subventions), elle ne compte que pour 1,5 % de la valeur totale de la production agricole régionale (2,2 % sans le vin) et 5,3 % des produits animaux. Si plus de 10 000 exploitations agricoles d'Aquitaine déclarent élever des porcs, moins de 10 % d'entre elles réalisent 95 % de la production régionale. La ressource locale ne couvre qu'un peu plus de la moitié des besoins en viande fraîche des transformateurs (charcutiers et IAA), ce qui génère un flux notable d'importations (cf. première partie) et des achats réguliers aux autres régions françaises : de l'ouest notamment. Au sein des industries de transformation, la charcuterie stricto-sensu ne compte que pour 4 % du CA de l'industrie des viandes en Aquitaine. Une autre part (non quantifiable avec précision) est incluse dans la « préparation industrielle à base de viande » (indifférenciée) qui compte pour 38 % du CA régional de l'industrie des viandes. Toutefois, l'exemplarité de l'organisation de la filière autour de l'Interprofession Porcine Aquitaine (INPAQ) créée dès 1980²⁶ justifie une attention particulière dans l'articulation des relations producteurs/transformateurs.

- Le potentiel régional n'est pas, en volume, déterminant (moins de 800 000 porcs charcutiers par an soit, comme on l'a vu, à peine plus de 3 % du total national), mais il présente une orientation qualitative plus affirmée que dans les grandes régions de production, avec 40 % de la viande porcine produite en Aquitaine sous SIQO. Il existe en effet, depuis 1988-1989, deux labels rouges : « Porcs fermiers du Sud-Ouest » piloté par l'APFSO depuis Orthez et « Porcs aux grains du Sud-Ouest » piloté par l'APPSO depuis Arzacq qui, à l'origine, concernaient le sud aquitain et les départements limitrophes de Midi-Pyrénées.

En 2011, ils sont en voie d'intégration dans une nouvelle IGP : « Porcs du Sud-Ouest », géographiquement plus vaste à l'échelle des trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes. La connexion sera ainsi assurée avec l'IGP : « Jambon de Bayonne » obtenue en octobre 1998 par l'INPAQ et le Consortium du Jambon de Bayonne, l'un et l'autre implantés à Arzacq. La zone de production porcine de cette IGP couvre en effet 22 départements (des trois régions précitées et limitrophes). Cependant les quelques 450 élevages aquitains référencés fournissent 50% des « Jambons de Bayonne ». 52 % sont dans les Pyrénées-Atlantiques, 19 % en Dordogne, 18 % dans les Landes, 6 % en Gironde et 5 % en Lot-et-Garonne. Dans les cahiers des charges afférents, outre la sélection du cheptel et les conditions d'élevage (en plein air pour les porcs fermiers, avec des surfaces par tête majorées dans les bâtiments pour les autres) la clause la plus déterminante est la relation au maïs, car les céréales doivent constituer 60 % minimum de la ration alimentaire des animaux sous labels et IGP. Le bouclage :



est ainsi assuré, soit sur l'exploitation elle-même par auto-consommation, soit entre exploitations voisines et unités spécialisées de production d'aliments de la zone de production. C'est donc pour les producteurs un moyen de valoriser le maïs local, particulièrement opportun quand les prix des céréales sont au plus bas.

Il est à noter que, même si les exploitations remplissent le cahier des charges de l'IGP, les jambons sont sélectionnés au stade de la salaison (en poids minimum notamment), ce qui conduit actuellement à ne retenir que 60 % de la production présentée, le solde repartant, avec les carcasses, dans le circuit standard de la transformation charcutière.

26 Dans le cadre du « Plan Grand Sud-Ouest » mis en oeuvre pour anticiper l'adhésion de l'Espagne au marché commun.

La zone de salaison est limitée au Bassin de l'Adour. Cette dernière s'étend sur les Pyrénées-Atlantiques et les cantons limitrophes des Landes, du Gers, et des Hautes-Pyrénées, avec 34 sites agréés dont 31 sont en Aquitaine (y compris deux unités de salaison collectives). La référence au sel de salines de l'Adour est en effet une caractéristique majeure du jambon de Bayonne, véritable héritage historique.

Au total, 9 000 tonnes de jambons sont actuellement produites sous l'IGP ce qui représente 20 % de la production nationale de jambon sec, mais seulement 16 % de la consommation compte tenu de la part des importations (d'Italie et d'Espagne principalement²⁷).

- ➔ L'articulation de la filière se fait essentiellement autour du GIE INPAQ et du Consortium du Jambon de Bayonne, dont l'organigramme ci-après montre le champ d'activités étendu. Toute une batterie d'accords interprofessionnels (bases des fournitures réciproques entre les différents acteurs concernés) jalonnent la filière, qu'il s'agisse :

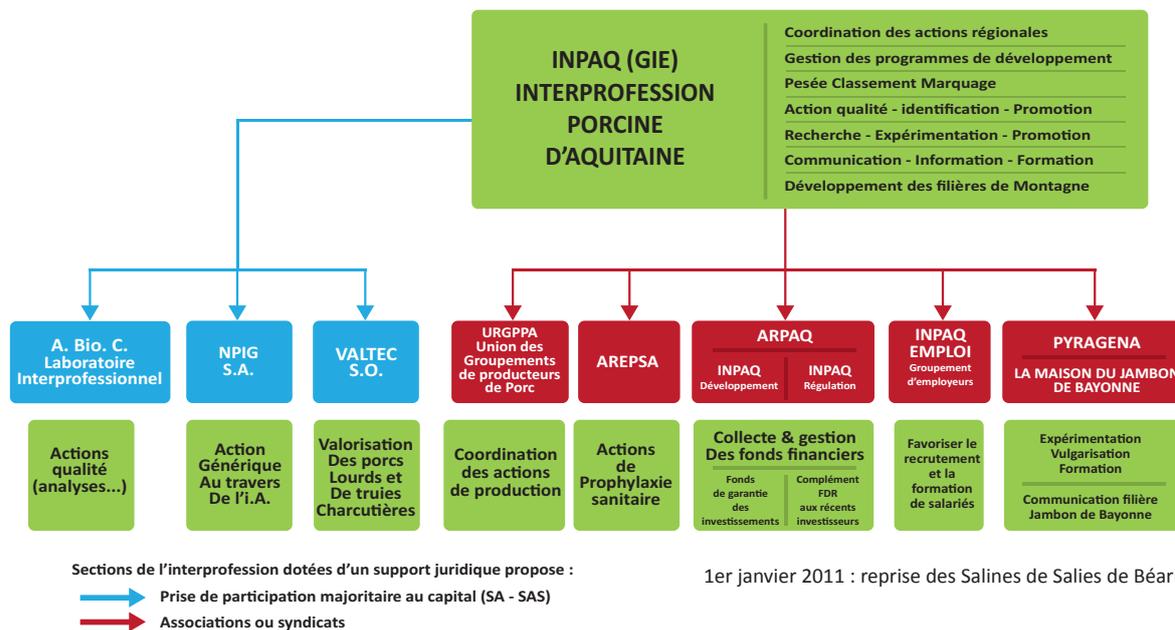
- de l'aliment du bétail
- de l'élevage
- de l'abattage-découpe
- de la transformation

Transversalement sont parallèlement assurées des démarches collectives sur :

- l'expérimentation
- la formation
- la certification (et le contrôle de qualité)
- la commercialisation
- la communication-promotion

.....
27 La production italienne est en moyenne plus chère que la production de jambon de Bayonne (positionnement plutôt haut de gamme). C'est l'inverse pour celle qui vient d'Espagne.

Une filière structurée à partir de l'Interprofession Porcine Aquitaine



Source : audition M. Jean-Pierre PARGADE

De plus, l'INPAQ – au travers de l'ARPAQ – assure un premier soutien financier pour le développement de la filière par des subventions, prêts et garanties sur les investissements des éleveurs.

Quant aux débouchés et aux prix, si les premiers ne posent pas de problèmes majeurs en Aquitaine compte tenu du déficit régional offre/besoins de transformation, les seconds suivent les cours du marché européen avec une plus-value relative (dite : « Incitation-producteur » par référence à la cotation du cadran breton) pour les produits sous SIQO. Cette dernière a attiré vers l'IGP la grande majorité des producteurs aquitains, mais elle ne suffit plus depuis ces dernières années à leur assurer une marge suffisante compte tenu des coûts d'exploitation (prix des aliments, amortissement des investissements de mise aux normes notamment...).

➤ Les perspectives d'avenir sont de ce fait préoccupantes.

- En ce qui concerne le marché, la mise en place de l'IGP a d'abord eu des résultats notables puisque la production de jambon sec afférente a doublé de 650 000 unités en 1998 à 1 400 000 en 2010. Toutefois, ici encore, la hausse des prix des céréales qui a repris son cours depuis 2009-2010, impacte plus particulièrement les productions sous SIQO, compte tenu des prescriptions relatives à l'alimentation des porcs. Une répercussion du coût est donc inévitable sur le prix à la consommation – des gains de productivité étant quasiment impossible à réaliser dans la filière –. Quelle sera dès lors la réaction des consommateurs, partagés entre la nécessité de protéger leur pouvoir d'achat et leurs aspirations qualitatives, fortement renforcées aujourd'hui suite aux campagnes de dénigrement de « l'élevage industriel » ? Le positionnement de l'Aquitaine est a priori favorable, reste à mesurer les effets réels des variations de prix et de revenus des consommateurs (« élasticités-prix » ; « élasticités-revenu ») sur les ventes des différentes gammes de produits charcutiers. Les responsables de la filière, au regard des capacités existantes des unités de salage (actuellement sous-utilisées), se fixent un objectif à cinq ans de 2 000 000 de jambons de Bayonne (avec une part croissante d'exportation), la production suivra-t-elle ?

- Du côté de l'offre en effet les marges de manœuvre apparaissent limitées pour créer ou agrandir de nouvelles porcheries, tant au regard des exigences environnementales que des réactions « du voisinage ». Reste donc la possibilité d'accroître la production de jambons de Bayonne au sein d'exploitations existantes :
 - d'abord en améliorant, pour celles qui sont déjà référencées, le pourcentage de jambons sélectionnables au stade de la salaison : 60 % aujourd'hui comme on l'a vu plus haut, proportion qui ouvre des marges de progression ;
 - ensuite en attirant vers l'IGP des exploitations supplémentaires au-delà de l'Aquitaine : en Poitou-Charentes notamment, tout en tenant compte des coûts d'acheminement vers les pays de l'Adour.

Mais l'attractivité de la filière pour les producteurs dépend avant tout de la rentabilité de l'élevage porcin. Face à la hausse du prix des aliments, un accroissement de la valeur finale est à rechercher. Pour la production dominante : le jambon de Bayonne, seules les cuisses arrières (soit 22 % du poids de la carcasse) bénéficient de l'IGP (sous réserve, comme on l'a vu, d'atteindre les poids nécessaires). Le reste de la carcasse est vendu en production standard. La démarche en cours visant à étendre le référencement sous IGP à l'ensemble de la viande produite au travers de la dénomination « Porc du Sud-Ouest »²⁸ est un pari en faveur d'une meilleure valorisation. Les responsables de la filière vont d'ailleurs encore plus loin en déposant – en aval – une démarche complémentaire d'IGP pour « les salaisons sèches du Sud-Ouest » (saucisson sec, saucisses sèches...) et – en amont – un classement en IGP du sel de « Salies de Béarn » dans le prolongement de la reprise des Salines de ce site par l'INPAQ au 1^{er} janvier 2011.

C'est une illustration de plus de l'intégration quasi complète de la filière porcine en Aquitaine, sous l'action conjuguée des acteurs de l'interprofession.

II.2.5. Le cas particulier de la production bio

A la différence des filières évoquées dans les précédents chapitres, la production bio ne concerne pas un produit ou une famille de produits mais l'ensemble des produits de l'agriculture et de l'élevage. La production bio fait donc face à la fois à des problématiques communes aux autres filières et à des enjeux qui lui sont plus particulièrement spécifiques. Par ailleurs, l'évolution très rapide de ces productions nécessite une actualisation régulière des données.

☛ Les productions agricoles bio en Aquitaine

En l'absence de données sur la production bio en volumes et en valeurs, les seuls critères permettant de dresser un état comparatif de l'Aquitaine par rapport aux autres régions françaises sont le nombre d'exploitations et les surfaces en mode de production biologique recensés chaque année par l'Agence Bio²⁹, viticulture incluse.

- Des surfaces globalement moins développées que dans les autres régions françaises

Les surfaces agricoles consacrées aux productions augmentent régulièrement en Aquitaine comme dans les autres régions françaises. Toutefois, par rapport aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, 6 % de la SAU en bio en 2012, les données suivantes montrent un retard global à la fois de l'Aquitaine par rapport aux autres régions mais aussi de la France par rapport aux autres pays européens :

28 Avec un cahier des charges qui reprend l'obligation d'introduire un minimum de 60 % de céréales dans la ration alimentaire des porcs mais en précisant : « dont 30 % au minimum de maïs denté » (variété caractéristique de la récolte du Sud-Ouest).

29 L'Agence Bio est un groupement d'intérêt public en charge du développement et de la promotion de l'agriculture biologique.

Surfaces en mode de production biologique, certifiées ou en cours de conversion

2009	Aquitaine	France
Superficie :	35 251 ha	677 513 ha
<i>Rang</i>	<i>7^e région française</i>	<i>5^e pays de l'UE des 27*</i>
Part dans la SAU :	2,5%	2,5%
<i>Rang</i>	<i>11^e région française</i>	<i>21^e pays de l'UE des 27*</i>
Nombre d'exploitations ³	1 411	16 441
<i>Rang</i>	<i>6^e région française</i>	<i>7^e pays de l'UE des 27*</i>

Source : Agence Bio -* Données 2008

Premier producteur bio européen³⁰ jusque dans les années 80, la France qui arrive au 1^{er} rang des pays de l'Union européenne en termes de production agricole en valeur, est aujourd'hui au 21^e rang des 27 pays membres de l'Union Européenne en ce qui concerne la part de ces superficies bio dans le territoire agricole national³¹.

L'Aquitaine, 3^e région agricole en valeur pour la production agricole totale mais seulement 11^e région pour la part de la SAU cultivée en bio, accuse globalement un retard par rapport aux autres régions françaises en matière de développement des productions biologiques³².

Le Lot-et-Garonne, de par l'importance des productions végétales, la Gironde (avec la viticulture) et la Dordogne sont les départements qui consacrent la plus grande partie de leur territoire agricole au bio (respectivement 3,4; 3,1 et 3 %). Inversement, les Pyrénées-Atlantiques et les Landes, avec chacun 1,5 %, de leur SAU dédiée au bio, sont au-dessous de la moyenne nationale, ce que l'on peut rapprocher de la part importante des productions conduites sous signes de qualité autres que le bio.

- o Quelques productions en pointe : oléagineux et volailles de chair

En Aquitaine, comme en France, l'essentiel des surfaces agricoles en mode de production biologique est consacré, hors fourrages et viticulture³³, aux céréales et oléagineux suivis, de plus loin, des fruits et des légumes.

Surfaces en mode de production biologique, certifiées ou en cours de conversion

2009	Aquitaine	France
Céréales	4 786 ha <i>8^e région française</i>	103 848 ha
Oléagineux	4 020 ha <i>2^e région française</i>	21 896 ha
Fruits	1 655 ha <i>4^e région française</i>	13 086 ha
Légumes	1 124 ha <i>4^e région française</i>	12 632 ha
Protéagineux	773 ha <i>6^e région française</i>	9 153 ha

Source : Agence Bio

30 Toutefois, les données concernant le nombre d'exploitations bio (mais non encore les surfaces afférentes), si elles ne sont pas encore diffusées publiquement, ont été actualisées par l'Agence Bio au début 2011. Avec 500 nouveaux producteurs en conversion (viticulture incluse), l'Aquitaine serait passée du 6^e au 4^e rang national en 2010.

31 En 2008, 2,1 % de la SAU totale en France était consacrée aux productions bio contre 17,4 % en Autriche, pays de l'Union européenne où la place de la surface biologique dans le territoire agricole national était la plus importante. Dix pays ont une part de surfaces bio supérieure à 6 % : Autriche, Suède, Estonie, Lettonie, République Tchèque, Italie, Slovaquie, Portugal, Finlande et Slovaquie (source : Agence Bio).

32 En 2009, deux régions françaises consacrent plus de 6 % de leur SAU aux productions biologiques : PACA (8,7 %) et Languedoc-Roussillon (6,4 %).

33 Pour cette dernière, hors champ de la saine rappellez-le, l'Aquitaine avec 5 464 ha de vignes en bio est au 3^e rang des régions françaises, ce qui ne représente toutefois que 3,8 % de la surface viticole totale dans la région.

En ce qui concerne la production animale, l'Aquitaine, bien placée pour les volailles, est en revanche distancée par les autres régions pour les autres espèces animales.

Cheptels en mode de production biologique, certifiés ou en cours de conversion

2009	Aquitaine	France
Volailles de chair	836 914 têtes <i>3^e région française</i>	6 013 898 têtes
Poules pondeuses	75 463 têtes <i>6^e région française</i>	1 969 019 têtes
Brebis (lait et viande)	6 433 têtes <i>7^e région française</i>	131 802 têtes
Vaches allaitantes	2 810 têtes <i>9^e région française</i>	62 129 têtes
Chèvres	1 671 têtes <i>6^e région française</i>	23 937 têtes
Vaches laitières	262 têtes <i>18^e région française</i>	61 753 têtes
Truies	61 têtes <i>11^e région française</i>	4 865 têtes

Source : Agence Bio

- Un tissu d'exploitations plus petites que la moyenne nationale
Les exploitations agricoles pratiquant le bio sont globalement de petite taille. La superficie moyenne par exploitation, toutes filières confondues, est inférieure en Aquitaine (25 ha) à la moyenne nationale (41 ha), nettement plus faible pour les céréales et oléo-protéagineux mais légèrement plus élevée pour les fruits et légumes.
- Une offre atomisée en voie de structuration
S'il est encore difficile d'établir la liste exhaustive des regroupements de producteurs aquitains, la plupart est néanmoins répertoriée dans les annuaires des différents acteurs de la filière³⁴. Ainsi, Arbio Aquitaine considère qu'à fin 2010 il existe 25 groupements dans la région, fédérant 1 250 producteurs sur les quelques 2 000 déjà certifiés AB. Parmi ceux qui apparaissent de manière récurrente dans ces annuaires, on peut notamment citer :
 - Dans le secteur des fruits et légumes, la Coopérative des agriculteurs biologistes du sud-ouest (CABSO), installée en Lot-et-Garonne, assure ainsi depuis 1989 la première mise en marché de fruits et légumes bio produits par une cinquantaine de producteurs de la région sud-ouest. Depuis 2000, cette coopérative a noué un partenariat avec Biocoop, principal réseau de magasins spécialisés en produits biologiques, reposant sur une contractualisation d'une grande partie des volumes planifiés par quantité et période assurant un débouché régulier aux producteurs à un prix fixé en partenariat. Toujours en Lot-et-Garonne, l'Organisation de Producteurs³⁵ Sud Ouest Bio, regroupe 55 producteurs de fruits et légumes bio situés en Aquitaine et Midi Pyrénées (environ 2 000 tonnes de produits). Au-delà des circuits de distribution en vente directe et magasins, Sud-Ouest Bio définit en concertation avec les producteurs les volumes à réserver pour la transformation. Ces volumes font l'objet de contrats avec les transformateurs portant sur les quantités et les prix des produits.
 - Concernant les productions animales, la CELPA-bio (Coopérative des Éleveurs des Pyrénées-Atlantiques) réunit un groupe d'éleveurs de Blondes d'Aquitaine certifiées bio du Pays basque et Chalosse. Associée à deux abattoirs certifiés bio et

34 En particulier ceux d'Arbio Aquitaine, association interprofessionnelle, relais régional de l'Agence Bio, créée en 2002 à l'initiative des opérateurs régionaux spécialisés dans les produits issus de l'Agriculture Biologique et ceux de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) des régions de France et ses déclinaisons régionales (Bio d'Aquitaine) et départementales qui éditent également des guides de producteurs bio.

35 Unique OP 100 % bio reconnue par le Ministère de l'Agriculture.

à une entreprise de découpe et de négoce de viande, la CELPA assure la distribution des produits en boucheries traditionnelles, grandes et moyennes surfaces, magasins spécialisés ou collectivités. Sur le même modèle de fonctionnement, la SCA le Pré Vert rassemble une trentaine d'éleveurs certifiés Bio de Dordogne, Corrèze et Gironde dans une Coopérative Agricole qui commercialise leur viande. Le groupement s'adresse à une clientèle de boucheries traditionnelles et de distributeurs spécialisés Bio et livre également les cantines et restaurants collectifs de la région. Dans le domaine des volailles, sept producteurs du Lot-et-Garonne et du Gers ont constitué en 1997 un G.I.E. (Biogalline) spécialisé dans la production et la vente d'œufs biologiques aux professionnels et particuliers.

Parallèlement à ces regroupements, des sociétés assurent également sur un mode plus ou moins coopératif la commercialisation des produits d'exploitants régionaux. Installée en Lot-et-Garonne, la société Biogaronne réunit ainsi 14 producteurs locaux et assure l'écoulement de la production de 70 producteurs de fruits et légumes bio du Sud-Ouest (3 000 tonnes/an) vers des grossistes en bio en France et à l'étranger et, pour 20 % de son activité, vers les canaux de vente directe aux consommateurs locaux. La société fixe chaque année un objectif de production à atteindre par produit et garantit l'écoulement de la production en cas de dépassement. De même la société Bioleyre, créée dans les Landes à l'initiative de trois agriculteurs, produit et distribue les productions des agriculteurs associés et apporteurs (6 000 tonnes) vers les grandes surfaces, les réseaux spécialisés, les grossistes industriels ou transformateurs. En Pyrénées-Atlantiques, la plate-forme bio agréée Goizetik assure la distribution en vente directe et vers la restauration collective des produits bio locaux issus de la culture et de l'élevage.

➔ L'industrie agroalimentaire bio en Aquitaine et ses approvisionnements

- En 2009, l'Aquitaine comptait selon l'Agence Bio, 378 entreprises réalisant des opérations de transformation, de conservation et/ou de conditionnement de produits agricoles biologiques et se situait ainsi au 6^e rang des régions françaises³⁶. Au-delà de cet indicateur, qui inclut non seulement les industriels mais également d'autres opérateurs comme les abattoirs, bouchers, boulangers, conditionneurs ou façonniers, les données sur l'industrie agroalimentaire bio proprement dite sont plus difficiles à rassembler³⁷.

Le tissu des transformateurs agroalimentaires bio se compose en Aquitaine, comme au niveau national, à la fois de PME, d'industriels ou de coopératives qui sont :

- spécialisés dans la production bio : Vitamont (jus de fruits et légumes), Danival et Bioviver (plats cuisinés), Biopress (huiles) en Lot-et-Garonne et Vitagermine (aliments pour bébés) en Gironde,
- non spécialisés mais ont développé dans leur offre une gamme plus ou moins importante de produits bio qu'il s'agisse de grands groupes ou de grosses coopératives : Bonduelle (maïs, mâche et feuilles de chêne bio), Terres du Sud (poulets et œufs bio) ou Maïsador (segment céréales bio pour l'alimentation des volailles), ou de PME telles Favols (conserves de fruits) ou Georgelin (confitures bio).

Le Lot-et-Garonne concentre un nombre important de ces entreprises agroalimentaires travaillant des produits issus de l'agriculture biologique et dont certaines ont développé des procédés innovants leur permettant d'occuper une position avantageuse sur le marché national et à l'export.

36 Derrière : Rhône-Alpes (764), Île-de-France (614), Pays de la Loire (588), Bretagne (575) et PACA (542).

37 Toutefois, Arbio Aquitaine annonce un CA global de 250 millions d'€ en 2010 (soit + 15 % par rapport à 2009) impliquant environ 800 salariés (tous établissements confondus).

- En matière d'approvisionnement, une grande majorité de transformateurs, en particulier ceux entièrement spécialisés dans le bio, entretient une relation forte avec le territoire et cherche à développer les approvisionnements auprès des producteurs locaux. Les partenariats noués entre transformateurs et un ou plusieurs agriculteurs locaux sont parfois contractualisés. On trouve notamment dans cette catégorie des PME de transformation initialement créées par des producteurs qui conservent une part plus ou moins élevée d'approvisionnement local et parfois même une activité de production interne (BioloKlock à Agen, Oh légumes oubliés à Sadirac pour les fruits et légumes). Les partenariats peuvent être contractualisés avec un producteur (Le Sojami à Estillac pour le soja) ou plusieurs producteurs (Lou Prunel à Bias, Fromagerie la Lémance à Montayral, Inovfruit à Mussidan pour la châtaigne) regroupés en collectifs (Péchalou à Saint-Cyprien pour le lait) ou en organisation de producteurs comme Sud-Ouest bio (Danival et Bioviver). Les transformateurs aquitains dressent néanmoins globalement le constat d'une offre locale de produits bio qui reste encore trop insuffisante et leur impose de recourir à l'importation. Selon une étude menée par l'Agence Arbio, 80 % des approvisionnements des principales entreprises de transformation régionales se font hors zone, moitié en France, PACA et Languedoc Roussillon en tête, et moitié à l'étranger (notamment Espagne et Italie pour les fruits et les légumes, Allemagne pour le lait, Ukraine, Roumanie et Hongrie pour les céréales). Pour satisfaire demain les besoins en bio des coopératives et transformateurs régionaux, il faudrait mettre en culture 9 000 hectares supplémentaires, rien qu'en fruits et légumes. Le développement d'une production locale bio plus abondante et mieux structurée s'avère donc aujourd'hui nécessaire pour compléter la chaîne de production du bio et réduire ainsi les coûts de logistique et de transport des industriels aquitains de l'agroalimentaire.

➤ Les perspectives de développement

- Le marché des produits bio, frais et transformés, est actuellement en fort développement, tant au niveau national qu'europpéen. Selon les chiffres communiqués par l'Agence bio, même si elles restent modestes par rapport aux dépenses alimentaires globales, les ventes des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique, évaluées à près de 3 Milliards d'€ en France en 2009, ont quasiment doublé depuis 2005 (1,6 Milliard d'€). Cette progression s'inscrit dans une tendance de fond d'attentes plus fortes des consommateurs en termes de santé et d'environnement, se traduisant par une demande accrue de produits « nature », dont les produits bio³⁸. Elle est soutenue à la fois par la grande distribution qui propose désormais des rayons de plus en plus étoffés de produits bio, et par la puissance publique qui fixe notamment des objectifs d'introduction de produits bio dans la restauration collective (20 % en 2012).
- Si le marché du bio est aujourd'hui porteur³⁹, l'offre régionale en produits agricoles bio destinés à la transformation n'est pas à la hauteur des besoins des transformateurs aquitains contraints, pour une grande majorité, de s'approvisionner dans d'autres régions françaises ou à l'étranger. La principale raison tient au nombre insuffisant d'exploitations agricoles spécialisées en productions bio. Les agriculteurs restent en effet parfois réticents à s'engager dans une conversion compte tenu des surcoûts de production et du manque à gagner durant les trois années de la période de conversion, insuffisamment compensés selon eux par les aides publiques européennes et nationales, et de la crainte qu'ils ont de ne pouvoir les répercuter dans leurs prix de vente, problématique commune à l'ensemble des producteurs sous SIQO. De plus, parmi les exploitants déjà convertis au bio, un nombre important privilégie la vente en frais, notamment directe, souvent plus rémunératrice, ce qui limite mécaniquement les volumes disponibles pour la transformation.

38 Pour certains consommateurs, attachés à une démarche écologique, s'y ajoute en complément une « préférence pour la proximité » au regard du bilan carbone associé à la mise à disposition des produits, condition qui n'entre pas encore dans les cahiers des charges de la production bio.

39 Avec des interrogations cependant concernant l'impact des évolutions attendues des prix relatifs et des revenus sur la dépense des différents groupes de consommateurs et par suite sur la capacité réelle d'élargissement de la demande correspondante.

- Dans ce contexte, l'objectif, partagé aujourd'hui par la plupart des acteurs, est de renforcer les liens au sein de chaque filière bio entre producteurs et transformateurs de façon à sécuriser les débouchés à un prix rémunérateur pour les premiers et à assurer aux seconds des approvisionnements réguliers leur permettant de limiter les importations, et donc les coûts de transport induits. La réussite de cet objectif passe à la fois par le travail de structures réunissant producteurs et transformateurs, comme l'association Arbio en Aquitaine, et un abondement conséquent des fonds récemment créés et dédiés à la structuration des filières bio (cf. encadré : « Fonds aquitain de structuration des filières bio » et « Fonds avenir bio »).

Les fonds dédiés

Depuis 2007, dans le cadre du « **fonds aquitain de structuration des filières bio** », le Conseil Régional d'Aquitaine soutient des projets concrets de structuration des filières bio qui associent l'amont et l'aval pour développer la production bio régionale tout en assurant des débouchés solides et rémunérateurs aux agriculteurs. L'objectif vise, en particulier, à favoriser la contractualisation entre les acteurs, à anticiper les besoins de l'aval et l'augmentation de la production en vue d'obtenir la meilleure adéquation possible. En réponse à l'appel à projets annuel 28 dossiers de structuration « Amont/Aval » ont été soutenus par la Région en 2010 (pour un total de 416 000 €), 9 nouveaux et 19 reconduits pour la 2^e ou 3^e année de réalisation. Ils concernent toutes les filières : grandes cultures, arboriculture, maraîchage, viande, lait (et bien entendu viticulture).

Au niveau national, le fonds de structuration des filières issues de l'agriculture biologique « **Avenir bio** » mis en place en 2008 et inscrit dans le plan de développement de l'agriculture et de l'alimentation biologiques à horizon 2012, vise à soutenir les entreprises et les producteurs s'engageant dans un développement de l'offre et de la demande de produits issus de l'agriculture biologique en France. Ce fonds de structuration des filières est doté, à l'échelle nationale, de 3 Millions d'€ par an pendant 5 ans. Il est géré par l'Agence BIO dont le relais régional en Aquitaine, Arbio, est en particulier chargé de coordonner les projets et actions de développement des opérateurs régionaux spécialisés dans les produits issus de l'Agriculture Biologique et de structurer quantitativement et qualitativement la production à travers des projets amont aval. En réponse au 3^e appel à projets ouvert en février 2009, un projet de « structuration de la filière viandes biologiques dans le Sud-Ouest » a été déposé. Ce projet mobilisant de nombreux partenaires a pour objectif de développer un approvisionnement en viandes biologiques issues des régions Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées.

CONCLUSION – PROPOSITIONS (PISTES DE TRAVAIL)

Le présent rapport concerne « Les perspectives de renforcement des filières agroalimentaires par l'articulation agriculture IAA en Aquitaine ». La Section Veille et Prospective du CESER d'Aquitaine s'est efforcée de respecter la commande en se limitant effectivement à cette « articulation ». Ceci conduit à ne traiter que de façon incidente de questions telles que les mutations des conditions de production en amont ou celles des rapports avec le système de distribution en aval, d'autant plus quand il s'agit de produits qui ne subissent aucune transformation industrielle, comme c'est le cas pour une partie des fruits et légumes.

De même, si l'on comprend bien que l'enjeu de la saisine est celui d'un renforcement de la filière par les relations mutuelles entre producteurs agricoles et unités de transformation en Aquitaine (et dans les zones contiguës du Grand Sud-Ouest : Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Limousin), il ne faut pas oublier que ces relations ne sauraient être exclusives. En effet, une part significative de la production régionale continuera d'être vendue hors région si les opportunités de valorisation sont meilleures ; ce que l'on peut illustrer – au-delà de l'anecdote – par les exportations de maïs vers les distilleries de Whisky des Îles britanniques. Il ne s'agit donc pas de « bloquer » les livraisons hors région, mais d'essayer de faire en sorte que les valorisations par la transformation locale soient attractives en termes de rentabilité et de valeur ajoutée, conditions déterminantes pour l'emploi et le revenu régional. Réciproquement, une part notable des IAA régionales s'approvisionne à l'extérieur du bassin de production du Sud-Ouest, pour des raisons évidentes de disponibilités de produits (chocolat, autres produits tropicaux par exemple...) ou en compléments de gammes. Même si elles ne constituent pas un débouché pour l'agriculture régionale, ces industries n'en sont pas moins contributives en ce qui concerne l'emploi et le revenu productif. Leurs attentes : disponibilités de terrains d'implantation (ou d'agrandissement), qualité des infrastructures de communications et des services logistiques associés, formation-qualification de la main d'œuvre, soutiens en R&D, etc. sont à prendre en compte dans une politique de développement régional, mais elles ne relèvent pas de la problématique traitée ici. En s'en tenant donc à cette dernière, nous rappellerons successivement comment se présente le potentiel comparé production agricole/transformation alimentaire en Aquitaine (élargi au Grand Sud-Ouest), quelles sont les forces-faiblesses et les opportunités-menaces pour les filières agroalimentaires régionales, avant d'avancer quelques « pistes de travail » pour les renforcer.

I. Le potentiel régional production agricole/transformation alimentaire

- En se référant aux indicateurs comparatifs les plus globaux, les exploitations agricoles d'Aquitaine assurent au total près de 8 % (7,4 % en 2009) de la production nationale en valeur (au 3^e rang, derrière Bretagne et Pays de la Loire), alors que les IAA présentes dans la région n'occupent dans les unités de transformation (entreprises et établissements de plus de 20 salariés couverts par l'Enquête Annuelle d'Entreprise EAE) qu'un peu plus de 5 % (5,3 % en 2009) de l'emploi national correspondant (au 6^e rang national)⁴⁰. On en déduit couramment que l'Aquitaine : « n'a pas un potentiel de transformation à la hauteur de ses ressources ». Ce rapprochement mérite toutefois d'être amendé, si l'on tient compte du cas particulier de la filière vitivinicole, où il n'existe pas – à proprement parler – de transformation « industrielle ». En excluant celle-ci du champ de l'étude – comme nous en sommes convenus avec les services de nos commanditaires : Préfet de Région, Président du Conseil Régional – la production agricole en valeur (hors vins par conséquent) ne représente

40 Derrière les deux précédentes mais aussi Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais et Île-de-France.

plus que 5,6 % de la production nationale, alors que le poids de l'Aquitaine dans l'emploi des IAA (hors fabrication de boissons) reste à 5,3 %, ce qui ramène à des ordres de grandeur relatifs comparables⁴¹. Toutefois, dans les deux sous-ensembles, l'Aquitaine apparaît comme notablement plus spécialisée que la France métropolitaine dans sa globalité, autour de deux filières dominantes (hors viticulture rappelons-le) : maïs-volailles, fruits et légumes et produits transformés afférents.

- A l'échelle du Grand Sud-Ouest, le positionnement de l'Aquitaine ressort de façon similaire. Concernant la production agricole totale en valeur l'Aquitaine est nettement au premier rang avec 37 % de la production du Grand Sud-Ouest, devançant Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes. Hors viticulture, cette part relative tombe à moins de 30 %, derrière Midi-Pyrénées (près de 35 %), mais toujours devant Poitou-Charentes (25 %) et Limousin pour le solde (10 % approximativement). Dans les effectifs des IAA (hors fabrication de boissons et hors industrie du poisson) l'Aquitaine reste en tête avec un peu plus de 37 % devant Midi-Pyrénées (un peu moins de 32 %), Poitou-Charentes (21 %) et Limousin (10 %). A cette échelle, le secteur de transformation aquitain a donc un poids relatif plus fort que celui de la production agricole régionale. Ceci s'explique toujours par les deux mêmes spécialisations : maïs-volailles et fruits et légumes (alors que pour les autres productions végétales : blé, oléagineux... et les autres produits de l'élevage : bétail et lait, Midi-Pyrénées ou Poitou-Charentes l'emportent nettement), mais aussi par la place significative des industries du chocolat-confiserie d'une part et de la biscuiterie-pâtisserie industrielle d'autre part, héritage lointain des fonctions d'approvisionnements portuaires de Bordeaux et Bayonne.
- La place du commerce extérieur et celle des échanges interrégionaux à l'échelle de l'Hexagone reste importante en effet.
 - S'agissant des produits agricoles, globalement l'Aquitaine est exportatrice de maïs, de fruits et légumes, d'animaux vivants (veaux)... et importatrice d'autres céréales et oléagineux, de produits tropicaux, de viandes (notamment porcine)... Concernant les échanges avec les autres régions françaises, les flux sont mal connus, on sait que l'Aquitaine reçoit du maïs de Midi-Pyrénées mais lui livre du lait, qu'elle reçoit du blé et des graines oléagineuses de Poitou-Charentes et lui livre également du lait, que les échanges avec le Limousin portent plus particulièrement sur la viande bovine et les pommes. Hors Grand Sud-Ouest, l'Aquitaine continue d'expédier une partie de son maïs vers les amidonneries du Nord de la France (et de l'Europe) et elle fournit les industries de deuxième transformation en produits agricoles intermédiaires (PAI) standardisés issus du premier conditionnement des fruits et légumes industriels (maïs doux, carottes, haricots verts, tomates...). La prise en compte détaillée de ces flux croisés devrait donner de bonnes indications sur les marges de manœuvre en termes de valorisation : qu'il s'agisse de transformer localement une plus forte proportion de la ressource régionale (maïs) ou qu'il s'agisse – quand c'est possible (viande porcine) – d'accroître la production régionale en substitution d'approvisionnements extérieurs.
 - S'agissant des exportations des industries agroalimentaires, outre les boissons qui représentent plus de la moitié des ventes régionales en valeur (57 %), on retrouve au 2^e rang les industries des fruits et légumes, suivies des industries des viandes et des produits laitiers, mais aussi une part des productions des grands établissements spécialisés implantés en Aquitaine : chocolat, biscuit, huiles et graisses. Du côté des importations on retrouve dans les premiers rangs des postes similaires,

41 La production agricole de l'Aquitaine (hors vins) passe alors au 6^e rang national : derrière Bretagne, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Centre, Rhône-Alpes ; et l'emploi salarié dans les IAA (hors boissons) situe l'Aquitaine au 5^e rang : derrière Bretagne, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes, mais devant l'Île-de-France.

illustration d'échanges croisés au sein des industries agroalimentaires, dans un processus de « spécialisation intra-branches » caractéristique de la mondialisation en cours.

- Au total, les exportations agroalimentaires de l'Aquitaine représentent 25 % de l'exportation régionale, 15 % hors vins.

II. Forces et faiblesses/opportunités et menaces pour l'agroalimentaire aquitain

- ➔ Dans l'agroalimentaire régional la situation est sensiblement différente suivant les segments des filières concernées.
 - La première transformation est bien positionnée en Aquitaine (et dans le Grand Sud-Ouest) en rapport direct avec la ressource locale. La part des produits intégrés dans une organisation collective est nettement prépondérante. Toutefois des regroupements sont encore concevables dans une architecture régionale qui reste perfectible en raison de la dimension du territoire et de ses faibles densités, comparativement à d'autres régions françaises (de l'Ouest en particulier), ce qui concerne aussi bien le lait que les légumes industriels ou les unités d'abattage.
 - La fabrication de produits finis à destination de la consommation finale est aussi plutôt bien représentée en Aquitaine. Cela résulte, à la fois, des productions « de terroirs » : pruneaux d'Agen, foie gras, jambon de Bayonne, conserves et plats cuisinés à l'image du Sud-Ouest... mais aussi de la présence des établissements précédemment cités occupant des créneaux technologiques compétitifs, sans entretenir de rapport direct au terroir.
 - La fabrication de produits intermédiaires (PAI) est en revanche peu développée par rapport aux autres grandes régions agroalimentaires françaises (Ouest, Nord, Bassin Parisien...) ce qui induit un double mouvement d'échanges : ventes de produits aquitains en l'état ou issus de la première transformation, achats de composants plus élaborés (« ingrédients ») en vue d'un assemblage final à l'aval de la filière.
- ➔ Les perspectives dépendent actuellement de l'évolution (à la hausse) du prix des matières premières, particulièrement des céréales. C'est bien entendu une aubaine pour les producteurs concernés, précédemment découragés par les baisses des prix de soutien et des aides afférentes dans le cadre des réformes successives de la PAC. La production devrait en être à nouveau stimulée ce qui est susceptible d'influer sur les cultures alternatives (légumes industriels). Parallèlement, la vente de maïs « en l'état » risque d'être favorisée, entraînant la régression du potentiel régional de l'élevage (volailles, porcins, bovins dans une moindre mesure...) d'autant plus si les hausses des prix ne peuvent pas être répercutées en aval, avec des effets régressifs qui se transmettront aux industries de transformation dérivées. L'essor des filières maïs-élevages s'est en effet produit dans un contexte de baisse des cours, à la recherche de voies nouvelles de valorisation locale. Le risque redouté est donc celui d'une réversibilité du processus, l'Aquitaine redevenant, avant tout, une région productrice et exportatrice de matières premières. Dans une pareille situation la CEE avait institué, au début des années soixante-dix, des « prélèvements à l'exportation » pour freiner l'évasion des produits de base. Le volontarisme de la PAC paraît bien différent dans le contexte actuel et il faut donc s'en remettre à des ajustements régionaux. Le maintien – ou la reconquête – de centres de décisions implantés en Aquitaine, le plus souvent du fait des grands groupes coopératifs, sont un atout pour aborder ces évolutions.

III. Pistes de travail pour des politiques de soutien communes à l'agriculture et aux industries agroalimentaires

- La toute première voie qui se dessine est celle d'un renforcement de la contractualisation entre producteurs et transformateurs. Le regroupement de l'offre⁴² a encore des étapes à franchir en vue d'atteindre les masses critiques nécessaires pour peser sur les marchés, ceci tout particulièrement dans les filières les moins structurées : productions bio, fruits et légumes, viande bovine. Avec le retrait des mécanismes d'encadrement du marché (relayé par des aides « découplées » qui ont d'autres objectifs que purement économique : entretien des espaces ruraux, protection de l'environnement, aménagement du territoire...), les contrats de filière deviennent essentiels. Ils sont à positionner sur des horizons plus longs, tant pour les agriculteurs que pour les industriels, en vue de garantir – autant que faire se peut – l'amortissement d'investissements de plus en plus lourds compte tenu de l'évolution des techniques et des exigences de la normalisation européenne. La forte organisation et les alliances qui existent déjà au sein des principales filières régionales devraient y aider, notamment pour les productions sous Signes d'Identification de la Qualité et d'Origine, à condition toutefois que leur nombre soit contenu afin d'assurer la crédibilité et la notoriété nécessaires à la promotion des produits concernés, au-delà du marché résidentiel local. Si des stratégies d'aval fondées sur l'adaptation de l'offre aux marchés méritent d'être renforcées, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent être appréciées au regard de la valeur ajoutée engendrée en amont.

- La deuxième voie concerne la R&D et l'innovation qui en agroalimentaire – comme dans les autres secteurs d'activité – jouent un rôle essentiel. Au stade des exploitations, des marges de progrès sont toujours accessibles qu'il s'agisse de génétique, de l'état sanitaire des troupeaux ou de la mise aux normes des bâtiments, comme le soulignent nombre d'industriels. Symétriquement, au stade de la transformation, l'enjeu est celui de l'accroissement de la valeur ajoutée particulièrement pour les produits laitiers et les filières viande, ce qui découle ici encore de la capacité à innover⁴³, aussi bien en ce qui concerne les produits finis que le créneau – porteur – des PAI. Sur l'ensemble de la filière de nombreuses structures d'accompagnement et de transfert existent en Aquitaine, mais leur impact reste limité. De là les démarches en faveur de « clusters » spécifiques, le développement de plate-formes de recherche appliquée comme à Agen, Périgueux, Talence-Pessac, Mont-de-Marsan ou Pau, et la promotion d'un « pôle de compétitivité ». Prenant la suite de Prod'Innov, l'initiative est à reprendre et à réorienter sur une échelle plus large, tant thématique que géographique, sans doute par un rapprochement avec le Pôle Midi-pyrénéen : Agrimip innovation. Ce dernier, centré sur le concept « d'agro-chaînes » qui vise à orienter l'agriculture et l'agro-industrie vers le marché et les attentes des consommateurs par la création de produits novateurs caractérisés, intègre la démarche d'articulation entre agriculture et IAA qui est au coeur de la présente saisine. L'entrée de l'Aquitaine dans ce pôle élargi ne semble pouvoir intervenir qu'au-delà de 2012, à l'échéance du programme en cours d'Agrimip. Pour s'y préparer la partie « agro » de Prod'Innov devrait s'engager immédiatement dans une démarche collective régionale visant à jeter les bases de nouveaux projets de R&D, et afficher ainsi l'agroalimentaire aquitain à hauteur de son potentiel. Au-delà des approches techniques, un vrai travail de recherche-innovation est également à mener sur l'évolution des marchés concernés, notamment en ce qui concerne la problématique « alimentation-plaisir » quelque peu délaissée aujourd'hui.

42 Ce que facilite la réduction du nombre d'exploitations et leur « professionnalisation croissante ».

43 Le règlement d'intervention régional en faveur des entreprises agroalimentaires, adopté le 28 mars 2011, prévoit une ligne d'aides spécifiques (subventions ou avances remboursables) pour la Recherche-Développement-Innovation (RDI) des PME régionales et structures collectives d'accompagnement.

- La troisième voie intègre les exigences du développement durable. A tous les stades de la filière des adaptations sont nécessaires pour rassurer le consommateur et redorer le blason de « l'alimentaire », besoin essentiel s'il en est. L'Aquitaine, bien que moins mise en cause que d'autres régions françaises du fait de sa production sous SIQO, a aussi des progrès à faire tant en agriculture conventionnelle que pour la production bio, handicapée par les distances que doivent parcourir les approvisionnements certifiés, faute de ressources suffisantes à proximité des grands centres de consommation. De plus, s'agissant de l'utilisation de l'eau, problématique commune aux exploitations agricoles et aux unités de transformation alimentaires, tant d'un point de vue quantitatif (gestion de la ressource) que qualitatif (rejets, pollutions...), une politique concertée est à développer à l'échelle du Grand Sud-Ouest, ce qui est l'objet de l'auto-saisine en cours de la Section Veille et Prospective (cf. page 4).
- La quatrième voie, enfin, qui apparaît essentielle au regard d'une institution tel le CESER a trait au domaine social. Sur le partage de la valeur ajoutée au sein des filières, la place qu'y occupent les salariés, la revalorisation de l'image des métiers, aussi bien dans les exploitations agricoles que dans les unités de transformation industrielles, sont des enjeux majeurs. Le recrutement de nouveaux acteurs et des pratiques telles que l'emploi à temps partagé entre agriculture et IAA (à l'exemple de premières concrétisations au sein de la filière brebis dans les Pyrénées) sont des pistes à explorer.

L'Aquitaine occupe une place reconnue dans l'agroalimentaire français et européen. Ce n'est pas une spécialisation « passéiste », mais un secteur d'avenir face aux pénuries qui se font jour à l'échelle mondiale et aux améliorations qualitatives de plus en plus réclamées par les consommateurs. Elle est en mesure de jouer sur deux tableaux à la fois⁴⁴ :

- celui de l'économie productivisée mondialisée, par le poids de ses matières premières de base (maïs, fruits et légumes) et des produits transformés dérivés (viandes blanches, conserves...);
- celui de l'économie présentielle par des productions de proximité, sélectives et différenciées, pour répondre à la demande d'une clientèle locale et de passage de plus en plus nombreuse et exigeante.

.....
44 Ce qui vaut aussi pour la viticulture : grands marchés d'export d'un côté, ventes de proximité de l'autre.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LETTRE DE SAISINE



LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE



LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
D'AQUITAINE

Bordeaux, le 10 JUIN 2010

Monsieur le Président,

Faisant suite à la réunion du Comité d'orientation et de Suivi de l'Observatoire des Mutations Économiques d'Aquitaine (COSOMEA) du 29 janvier 2010 lors de laquelle ont été évoqués de nouvelles thématiques de travail pour la Section Veille & Prospective du CESR, nous vous demandons de bien vouloir traiter le sujet suivant :

**« Perspectives de renforcement des filières agroalimentaires
par l'articulation agriculture/IAA en Aquitaine »**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de la région Aquitaine


Dominique SCHMITT

Le Président du Conseil régional d'Aquitaine


Alain ROUSSET

Monsieur Luc PABOEUF
Président
Conseil économique et social régional
14 rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX CEDEX

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL D'AQUITAINE	
Arrivé le 15/06/10 N°	Dest P&T
Action	
Copie	
Classement	
Obs	

ANNEXE 2 : DONNÉES STATISTIQUES

SOMMAIRE

Tableau 1	Céréales, oléagineux, protéagineux, pailles de céréales, cultures non alimentaires 2007, 2008 définitifs, 2009 provisoire
Tableau 2.a	Cultures légumières, 2007, 2008 définitifs, 2009 provisoire
Tableau 2.b	Cultures industrielles et pommes de terre 2007, 2008 définitifs, 2009 provisoire
Tableau 3	Cultures fruitières 2007, 2008 définitifs, 2009 provisoire
Tableau 4	Production bovins, porcins, caprins, ovins, 2007-2008 définitifs
Tableau 5	Volailles et lapins des exploitations agricoles, 2007, 2008 définitifs
Tableau 6	Production de lait et utilisation à la ferme, 2007, 2008 définitifs, 2009 provisoire Production d'œufs des élevages professionnels, 2007, 2008 définitifs
Tableau 7	Production de la branche agriculture hors subventions, y compris production des activités secondaires des exploitations
Tableau 8	Subventions sur les produits agricoles
Tableau 1 bis	Céréales, oléo-protéagineux, cultures non alimentaires dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)
Tableau 2.a bis	Cultures légumières dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)
Tableau 2.b bis	Cultures industrielles et pommes de terre dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)
Tableau 3 bis	Cultures fruitières dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)
Tableau 4 bis	Production de bovins, porcins, caprins, ovins dans les régions du Grand Sud-Ouest (moyenne 2007-2008)
Tableau 5 bis	Production de volailles et lapins dans les régions du Grand Sud-Ouest (moyenne 2007-2008)
Tableau 6 bis	Production de lait et d'œufs de consommation dans les régions du Grand Sud-Ouest (2008 - œufs, 2009 - lait)
Tableau 7 bis	Production de la branche agriculture hors subventions dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)
Tableau 8 bis	Subventions sur les produits agricoles dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)
Tableau 9	Principales données sur les établissements de production en 2007
Tableaux 10.a et 10.b	Principales données sur les entreprises de production en 2007
Tableau 9 bis	Effectifs des établissements de production dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)
Tableau 11	Exportations et importations de produits de l'agriculture et des industries alimentaires, Aquitaine et France moyenne 2009-2010
Tableau 12	Répartition géographique des exportations par l'Aquitaine pour les principaux produits de l'agriculture et des industries alimentaires (en Milliers d'€, moyenne 2008-2010)

I.1 PRODUCTION AGRICOLE AQUITAINE ET FRANCE MÉTROPOLITAINE

I. 1.1. Comparaison des productions agricoles en volume

Tableau 1 : Céréales, oléagineux, protéagineux, pailles de céréales, cultures non alimentaires 2007, 2008 définitifs, 2009 provisoire

Production (100 kg)	Moyenne sur 3 ans (2007-2009)*			2009		
	Aquitaine	France	Aq/France	Aquitaine	France	Aq/France
Total céréales (hors riz)	36 984 008	665 240 640	5,6%	36 036 600	700 813 868	5,1%
dont blé tendre	4 882 492	346 353 317	1,4%	3 897 400	362 334 437	1,1%
dont orge et escourgeon	948 407	115 079 293	0,8%	1 011 100	128 795 755	0,8%
dont avoine	99 903	4 845 583	2,1%	99 000	5 727 670	1,7%
dont maïs (grain et semence)	29 720 330	153 536 865	19,4%	29 716 550	155 194 365	19,1%
maïs grain irrigué	16 643 333	68 830 991	24,2%	16 551 500	69 743 246	23,7%
maïs grain non irrigué	12 493 000	82 834 770	15,1%	12 535 300	83 249 040	15,1%
dont sorgho	374 083	2 764 331	13,5%	465 450	3 099 048	15,0%
dont triticale	845 333	17 625 854	4,8%	732 400	20 155 430	3,6%
Total oléagineux	1 882 150	66 505 795	2,8%	2 183 300	74 272 028	2,9%
dont colza et navette	415 933	49 988 237	0,8%	425 700	55 840 852	0,8%
dont tournesol	1 299 817	15 378 205	8,5%	1 538 500	17 039 144	9,0%
dont soja	166 400	858 488	19,4%	219 100	1 098 380	19,9%
Total protéagineux	2 766 900	8 675 239	0,6%	48 370	9 847 525	0,5%
Total pailles de céréales	2 766 900	156 824 858	1,8%	-	-	-
Cultures non alimentaires						
Colza non alimentaire	114 687	20 795 940	0,6%	61 855	20 163 231	0,3%
Tournesol non alimentaire	27 724	1 638 950	1,7%	1 185 797	1 185 797	2,7%

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

* sur 2 ans (2007-2008) pour les pailles de céréales

Tableau 2.a : Cultures légumières, 2007, 2008 définitifs, 2009 provisoire

Production (100 kg)	Moyenne sur 3 ans (2007-2009)			2009		
	Aquitaine	France	Aq/France	Aquitaine	France	Aq/France
Champignons et truffes						
Truffes	38	447	8,6%	45	520	8,7%
Champignons cultivés	11 203	1 294 646	0,9%	11000	1178882	0,9%
Légumes feuillus et à tige						
Laitues	176 592	3 261 091	5,4%	179 620	3 134 976	5,7%
Poireaux	144 308	1 700 597	8,5%	138 750	1 712 498	8,1%
Asperges en production	47 365	191 191	24,8%	47 277	186 876	25,3%
Choux autres	37 617	941 234	4,0%	33 750	931 762	3,6%
Choux-fleurs	26 241	3 890 555	0,7%	23 688	3 782 235	0,6%
Choux brocolis à jets	20 907	266 957	7,8%	19 920	270 147	7,4%
Autres salades	14 227	133 043	10,7%	15 080	133 986	11,3%
Chicorées	24 145	1 040 397	2,3%	24 450	999 921	2,4%
Céleris branches	10 810	223 163	4,8%	9 300	214 938	4,3%
Epinards	8 265	1 270 901	0,7%	5 550	1 305 805	0,4%
Choux de Bruxelles	5 050	212 801	2,4%	4 100	211 508	1,9%
Cresson	2 858	37 207	7,7%	2 720	36 230	7,5%
Mâche	2 822	320 554	0,9%	2 650	319 450	0,8%
Endives	4 492	5 545 458	0,1%	3 840	4 882 861	0,0%
Persil	3 364	244 122	1,4%	2 420	240 344	1,0%
Artichauts	2 019	515 506	0,4%	1 804	513 105	0,4%
Bettes et cardes	1 173	124 084	0,9%	900	120 096	0,7%
Choux à choucroute	0	903 038	0,0%	0	894 080	0,0%
Légumes cultivés pour le fruit						
Tomates	822 825	7 195 800	11,4%	880 000	7 644 859	11,5%
Fraises	177 413	444 697	39,9%	179 470	456 042	39,4%
Melons	118 036	2 627 930	4,5%	125 700	2 882 210	4,4%
Concombres	97 191	1 151 722	8,4%	96 714	1 166 216	8,3%
Courgettes	81 530	1 388 094	5,9%	81 600	1 324 544	6,2%
Poivrons et piments	34 493	178 125	19,4%	34 000	182 466	18,6%
Aubergines	28 633	134 209	21,3%	24 000	130 014	18,5%
Potirons, courges et citrouilles	11 115	545 528	2,0%	9 450	607 865	1,6%
Cornichons	1 280	19 050	6,7%	1 190	17 312	6,9%
Racines, bulbes et tubercules						
Carottes	1 795 207	5 705 123	31,5%	1 872 000	5 653 296	33,1%
Oignons	41 382	3 290 845	1,3%	34 100	3 564 051	1,0%
Navets potagers	15 833	633 115	2,5%	13 000	615 220	2,1%
Betteraves potagères	15 223	991 382	1,5%	11 750	979 679	1,2%
Radis	9 923	416 832	2,4%	8 250	417 879	2,0%
Céleris raves	6 200	564 542	1,1%	5 250	552 429	1,0%
Ail	4 080	197 258	2,1%	3 450	192 380	1,8%
Salsifis et scorsonères	2 235	219 777	1,0%	1 890	214 634	0,9%
Echalotes	1 377	433 574	0,3%	940	431 968	0,2%
Légumes à cosse						
Haricots verts (yc haricots beurre)	901 458	3 355 024	26,9%	933 350	3 381 619	27,6%
Petits pois (grain)	51 168	2 105 395	2,4%	55 200	2 129 970	2,6%
Haricots à écosser et demi-secs	1 206	441 689	0,3%	1 440	435 517	0,3%
Autres légumes frais						
Maïs doux	3 840 267	4 515 837	85,0%	3 066 800	3 625 321	84,6%
Légumes secs						
Haricots secs (yc semences)	429	61 865	0,7%	410	61 107	0,7%

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 2.b. : Cultures industrielles et pommes de terre 2007, 2008 définitifs, 2009 provisoire

Production (100 kg)	Moyenne sur 3 ans (2007-2009)			2009		
	Aquitaine	France	Aq/France	Aquitaine	France	Aq/France
Betterave	0	328 213 121	0,0%	0	349 129 815	0,0%
Plantes à fibres	17 403	78 939	22,0%	-	-	-
Autres plantes textiles				23 200	140 556	16,5%
Cultures industrielles diverses				-	-	-
Tabac (sec non fermenté)	39 057	163 321	23,9%	37455	168 713	22,2%
Houblon		12 597		-	8 176	-
Chicorée à café (racines)	0	1 334 433	0,0%	0	1 639 750	0,0%
Plantes aromatiques				-	-	-
Pavot médicinal (oeillette)	0	70 087	0,0%	0	96 564	0,0%
Lavande (en kg d'essence)	0	52 332	0,0%	0	47 468	0,0%
Lavandin (en kg d'essence)	0	1 060 491	0,0%	0	994 355	0,0%
Pommes de terre	529 273	70 508 526	0,8%	498 100	71 588 427	0,7%
Plants certifiés de p.d.t	0	4 076 769	0,0%	0	4 154 108	0,0%
Dessus de plants de p.d.t	0	871 172	0,0%	0	1 029 925	0,0%
P. de terre de féculerie	0	12 666 260	0,0%	0	12 561 040	0,0%
P de terre de consommation	529 273	52 894 325	1,0%	498 100	53 843 354	0,9%
dont p.d.t primeurs, nouvelles	219 323	1 732 962	12,7%	192 000	1 642 145	11,7%

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 3 : Cultures fruitières 2007, 2008 définitifs, 2009 provisoire

Production (100 kg)	Moyenne sur 3 ans (2007-2009)			2009		
	Aquitaine	France	Aq/France	Aquitaine	France	Aq/France
Fruits à noyaux						
Prunes	1 286 843	2 189 339	58,8%	1 412 700	2 458 042	57,5%
Pêches, pavies, brugnons	51 915	3 345 725	1,6%	53 780	3 474 761	1,5%
Cerises	6 019	456 038	1,3%	7 590	506 451	1,5%
Abricots	1 172	1 371 026	0,1%	1 400	1 903 824	0,1%
Olives	0	282 914	0,0%	0	300 908	0,0%
Fruits à pépins						
Pommes de table	2 010 32	17 340 347	11,6%	1 994 440	17 185 761	11,6%
Poires de table	103 317	1 801 026	5,7%	110 630	1 858 565	6,0%
Fruits à coques						
Noix	90 837	369 263	24,6%	97 020	412 318	23,5%
Noisettes	41 210	64 792	63,6%	62 100	89 116	69,7%
Châtaignes	12 855	74 298	17,3%	14 994	77 445	19,4%
Amandes	0	12 441	0,0%	0	10 997	0,0%
Baies						
Kiwi	390 317	673 443	58,0%	403 300	750 355	53,7%
Framboises	3 376	62 355	5,4%	4 200	73 433	5,7%
Cassis et myrtilles	492	77 990	0,6%	800	82 357	1,0%
Groseilles	197	19 540	1,0%	265	20 892	1,3%
Fruits divers						
Avocats	0	263	0,0%	0	240	0,0%
Figues	0	31 075	0,0%	0	34 943	0,0%
Agrumes						
Clémentines, mandarines	0	222 128	0,0%	0	254 780	0,0%
Pamplemousses	0	33 984	0,0%	0	34 534	0,0%

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 4 : Production bovins, porcins, caprins, ovins, 2007-2008 définitifs

Production totale (têtes)	Moyenne sur 2 ans (2007-2008)			2008		
	Aquitaine	France	Aq/France	Aquitaine	France	Aq/France
Ensemble espèce bovine	308 041	5 101 427	6,0%	310 211	5 085 655	6,1%
Total vaches de réforme	54 144	1 549 400	3,5%	54 313	1 553 773	3,5%
Vaches de réforme laitières	23 240	855 238	2,7%	23 364	841 640	2,8%
Vaches de réforme nourrices	30 904	694 163	4,5%	30 949	712 133	4,3%
Total génisses	21 695	610 211	3,6%	22 488	607 174	3,7%
Total génisses de plus de 2 ans	8 807	430 163	2,0%	9 114	424 601	2,1%
Génisses laitières de plus de 2 ans	1 254	75 054	1,7%	1 261	67 493	1,9%
Génisses viande de plus de 2 ans	7 553	355 109	2,1%	7 853	357 108	2,2%
Total génisses de 1 à 2 ans	5 238	86 630	6,0%	5 968	88 424	6,7%
Génisses laitières de 1 à 2 ans	185	5 597	3,3%	213	4 885	4,4%
Génisses viande 1 à 2 ans	5 054	81 034	6,2%	5 755	83 539	6,9%
Génisses de 6 mois à 1 an	7 650	93 418	8,2%	7 406	94 149	7,9%
Total mâles	33 170	1 467 753	2,3%	33 057	1 484 831	2,2%
Mâles de plus de 2 ans	2 325	290 887	0,8%	2 487	283 516	0,9%
Mâles de 1 à 2 ans	13 107	974 174	1,3%	14 044	994 021	1,4%
Mâles de 6 mois à 1 an	17 738	202 693	8,8%	16 526	207 294	8,0%
Total veaux de boucherie	199 033	1 474 063	13,5%	200 353	1 439 877	13,9%
Veaux de boucherie laitiers	5 188	920 124	0,6%	10 376	897 798	1,2%
Veaux de boucherie viande	193 845	553 940	35,0%	189 977	542 079	35,0%
Ensemble espèce porcine	765 879	25 442 303	3,0%	798 317	25 572 364	3,1%
Porcelets	2 222	88 348	2,5%	3 103	99 013	3,1%
Porcs charcutiers	744 079	24 907 458	3,0%	775 158	25 035 084	3,1%
Truies et verrats de réforme	19 578	446 497	4,4%	20 056	438 267	4,6%
Ensemble espèce caprine	53 561	1 091 232	4,9%	53 712	1 090 542	4,9%
Chevreaux de lait	13 698	812 832	1,7%	13 995	810 650	1,7%
Autres chevreaux	32 624	101 002	32,3%	32 348	100 721	32,1%
Caprins de réforme	7 240	177 399	4,1%	7 369	179 171	4,1%
Ensemble espèce ovine	678 779	7 141 476	9,5%	683 279	6 997 872	9,8%
Agneaux de lait	386 846	611 986	63,2%	378 941	597 433	63,4%
Autres agneaux	142 640	5 323 478	2,7%	152 740	5 172 881	3,0%
Moutons et ovins de réforme	149 294	1 206 013	12,4%	151 598	1 227 558	12,3%

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 5 : Volailles et lapins des exploitations agricoles, 2007, 2008 définitifs

Production (1000 têtes)	Moyenne sur 2 ans (2007-2008)			2008		
	Aquitaine	France	Aq/France	Aquitaine	France	Aq/France
Coqs et poules de réforme	1 305	49 410	2,6%	1 308	49 500	2,6%
Poulets de chair et coquelets	39 206	744 296	5,3%	37 745	758 278	5,0%
Canards gras	18 174	35 946	50,6%	17 939	35 528	50,5%
Canards à rôtir	1 292	43 500	3,0%	2 093	40 776	5,1%
Dindes et dindons	471	73 361	0,6%	517	67 488	0,8%
Oies grasses	272	607	44,8%	302	640	47,2%
Oies à rôtir	26	263	9,7%	27	221	12,2%
Pintades	2 808	30 450	9,2%	2 522	27 049	9,3%
Cailles d'élevage	13 972	52 896	26,4%	14 695	55 072	26,7%
Lapins	660	43 917	1,5%	563	39 619	1,4%

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 6 : Production de lait et utilisation à la ferme, 2007, 2008 définitifs, 2009 provisoire
Production d'œufs des élevages professionnels, 2007, 2008 définitifs

Production	Moyenne sur 3 ans (2007-2009)*			2009**		
	Aquitaine	France	Aq/France	Aquitaine	France	Aq/France
Lait de vache (hl)						
Production finale	6 435 230	229 739 326	2,8%	6 300 993	226 373 980	2,8%
Livraisons à l'industrie	6 231 496	225 368 768	2,8%	6 099 513	222 094 157	2,7%
Fabrication de produits fermiers	127 396	2 671 308	4,8%	125 770	2 646 899	4,8%
Vente directe et autoconso lait entier	76 338	1 699 250	4,5%	75 710	1 632 924	4,6%
Lait de chèvre (hl)						
Production finale	180 688	5 821 478	3,1%	192 759	6 053 025	3,2%
Livraisons à l'industrie	159 910	4 576 440	3,5%	171 610	4 827 764	3,6%
Fabrication de produits fermiers	18 080	1 220 557	1,5%	18 429	1 200 651	1,5%
Vente directe et autoconso lait entier	2 699	24 480	11,0%	2 720	24 610	11,1%
Lait de brebis (hl)						
Production finale	490 389	2 498 872	19,6%	496 860	2 458 901	20,2%
Livraisons à l'industrie	421 766	2 366 502	17,8%	428 430	2 318 035	18,5%
Fabrication de produits fermiers	68 520	131 476	52,1%	68 325	139 971	48,8%
Vente directe et autoconso lait entier	103	894	11,6%	105	895	11,7%
Œufs de consommation (1000 œufs)	367 930	11 584 121	3,2%	373 360	11 618 450	3,2%

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

* sur 2 ans (2007-2008) pour les œufs

** 2008 pour les œufs

I.1.2 Comparaison des productions agricoles en valeur

Tableau 7 : Production de la branche agriculture hors subventions, y compris production des activités secondaires des exploitations

Production hors subvention (Million d'€)	Moyenne 2007-2009			Comptes 2009		
	Aquitaine	France	Part Aq/France	Aquitaine	France	Part Aq/France
Céréales et oléoprotéagineux	601,6	11 733,2	5,1%	470,0	9 547,8	4,9%
Blé dur	2,5	455,5	0,5%	2,2	341,5	0,6%
Blé tendre	71,3	5 110,3	1,4%	43,3	4 019,3	1,1%
Maïs	442,0	2 099,4	21,1%	353,7	1 685,0	21,0%
Orge	16,6	1 503,1	1,1%	12,2	1 145,4	1,1%
Autres céréales	13,9	361,9	3,8%	8,0	289,4	2,8%
Oléagineux	54,4	2 048,2	2,7%	49,7	1 924,6	2,6%
Protéagineux	1,0	154,9	0,6%	0,9	142,6	0,6%
Plantes industrielles, fleurs et plantes, pommes de terres	110,8	3 919,9	2,8%	113,3	3 906,2	2,9%
Tabac	5,4	19,1	28,3%	6,2	22,1	28,1%
Betteraves industrielles	0,0	810,8	0,0%	0,0	837,9	0,0%
Autres plantes industrielles	6,7	263,2	2,5%	6,9	280,7	2,5%
Fleurs et plantes	28,9	843,1	3,4%	30,9	872,5	3,5%
Plants de pépinières	51,5	831,2	6,2%	52,9	833,8	6,3%
Pommes de terre	18,3	1 152,5	1,6%	16,4	1 059,3	1,5%
Légumes frais	211,1	2 907,8	7,3%	192,8	2 806,9	6,9%
Fruits	310,7	2 532,3	12,3%	293,8	2 409,6	12,2%
Vins d'appellation hors champagne*	1 535,3	5 113,3	30,0%	1 707,7	5 318,5	32,1%
Autres vins	17,9	1 662,6	1,1%	13,1	1 737,1	0,8%
Bétail	508,7	10 249,6	5,0%	476,4	9 740,2	4,9%
Gros bovins	172,0	5 252,3	3,3%	161,4	4 925,6	3,3%
Veaux	221,0	1 376,9	16,1%	200,3	1 303,0	15,4%
Ovins	44,3	592,6	7,5%	45,2	584,5	7,7%
Caprins	1,2	42,0	2,9%	1,3	47,0	2,8%
Equidés	3,3	62,6	5,3%	2,4	46,5	5,2%
Porcins	67,1	2 923,3	2,3%	65,7	2 833,6	2,3%
Produits avicoles	438,4	4 122,4	10,6%	399,7	3 993,0	10,0%
Volailles	417,4	3 044,8	13,7%	377,7	2 879,2	13,1%
Oeufs	21,0	1 077,7	1,9%	22,1	1 113,8	2,0%
Lait et produits laitiers	279,1	8 046,6	3,5%	260,9	7 363,3	3,5%
dont transformé	14,4	297,2	4,8%	14,5	291,0	5,0%
Lait et produits laitiers de vache	201,9	7 396,1	2,7%	179,3	6 674,0	2,7%
dont transformé	4,2	145,0	2,9%	3,7	131,8	2,8%
Lait et produits laitiers de brebis	69,0	238,9	28,9%	72,4	239,2	30,3%
dont transformé	9,4	20,6	45,6%	9,9	22,0	45,0%
Lait et produits laitiers de chèvre	8,1	411,6	2,0%	9,2	450,1	2,0%
dont transformé	0,8	131,6	0,6%	0,8	137,2	0,6%
Autres produits de l'élevage	48,0	603,1	8,0%	49,0	600,3	8,2%
Production de services	256,4	3 518,5	7,3%	251,7	3 593,7	7,0%
Activité principale de travaux agricoles	238,7	3 334,9	7,2%	234,3	3 406,6	6,9%
Activité secondaire de services	17,7	183,5	9,6%	17,4	187,0	9,3%
Total production hors subventions	4 626,8	62 869,3	7,4%	4 571,0	59 703,1	7,7%
dont production des activités secondaires	32,1	1 870,5	1,7%	31,8	1 899,2	1,7%

Source Base de données Beyond Agreste Comptes régionaux de l'agriculture - Traitement CESER d'Aquitaine

*Pour info : production de champagne en valeur en France métropolitaine en 2009 : 2 583,1 Millions

Tableau 8 : Subventions sur les produits agricoles

Subventions (Million d'€)	Moyenne 2007-2009			Comptes 2009		
	Aquitaine	France	Part Aq/France	Aquitaine	France	Part Aq/France
Céréales et oléoprotéagineux	50,6	1 004,3	5,0%	49,63	988,6	5,0%
Blé dur	0,0	56,1	0,0%	0,08	53,7	0,1%
Blé tendre	8,0	396,0	2,0%	6,25	374,8	1,7%
Maïs	31,8	133,3	23,9%	32,00	131,4	24,4%
Orge	1,7	144,4	1,2%	1,74	147,4	1,2%
Autres céréales	2,4	50,4	4,8%	2,13	52,4	4,1%
Oléagineux	6,4	198,1	3,2%	7,16	202,3	3,5%
Protéagineux	0,3	26,1	1,1%	0,27	26,8	1,0%
Plantes industrielles, fleurs et plantes, pommes de terres	10,3	65,8	15,7%	10,10	63,8	15,8%
Tabac	10,3	43,0	24,0%	10,06	41,9	24,0%
Betteraves industrielles	0,0	0,0		0,00	0,0	
Autres plantes industrielles	0,0	7,0	0,0%	0,04	5,9	0,7%
Fleurs et plantes, plants de pépinières	0,0	0,0		0,00	0,0	
Pommes de terre	0,0	15,8	0,0%	0,00	16,0	0,0%
Légumes frais	0,7	2,5	28,0%	1,09	3,7	29,5%
Fruits	22,7	28,7	79,1%	32,62	41,9	77,8%
Vins d'appellation et autres	0,0	0,0		0,00	0,0	
Bétail	77,7	1 101,2	7,1%	76,50	1 083,3	7,1%
Gros bovins	61,4	953,2	6,4%	60,80	943,2	6,4%
Veaux	9,2	73,1	12,6%	9,02	71,5	12,6%
Ovins	7,2	75,0	9,6%	6,68	68,7	9,7%
Caprins, équidés, porcins	0,0	0,0		0,00	0,0	
Produits avicoles	0,0	0,0		0,00	0,0	
Lait et produits laitiers	0,0	0,0		0,00	0,0	
Autres produits de l'élevage	0,0	0,0		0,00	0,0	
Production de services	0,0	0,0		0,00	0,0	
Total subventions sur les produits	168,1	2 316,9	7,3%	176,21	2 294,4	7,7%
dont activités secondaires	0,0	0,0		0,00	0,0	

Source Base de données Beyond Agreste Comptes régionaux de l'agriculture - Traitement CESER d'Aquitaine

I.2 PRODUCTION AGRICOLE AQUITAINE ET GRAND SUD-OUEST

I. 2.1. Comparaison des productions agricoles en volume

Tableau 1 bis : Céréales, oléo - protéagineux, cultures non alimentaires dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)

Production (100 kg)	Aquitaine		Midi-Pyrénées		Poitou-Charentes		Limousin		GSO
	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	
Total céréales (hors riz)	36 036 600	27,8%	36 855 930	28,5%	52 131 320	40,3%	4 415 205	3,4%	129 439 055
dont blé tendre	3 897 400	10,1%	8 982 720	23,2%	24 568 260	63,4%	1 325 000	3,4%	38 773 380
dont orge et escourgeon	1 011 100	7,9%	4 115 960	32,2%	6 940 250	54,2%	733 800	5,7%	12 801 110
dont avoine	99 000	12,3%	291 610	36,2%	264 180	32,8%	150 300	18,7%	805 090
dont maïs (grain et semence)	29 716 550	47,7%	15 488 370	24,8%	16 581 790	26,6%	541 450	0,9%	62 328 160
maïs grain irrigué	16 551 500	41,4%	12 942 770	32,4%	10 423 000	26,1%	55 000	0,1%	39 972 270
maïs grain non irrigué	12 535 300	59,5%	1 920 290	9,1%	6 129 490	29,1%	486 450	2,3%	21 071 530
dont sorgho	465 450	24,5%	1 259 850	66,2%	172 350	9,1%	5 805	0,3%	1 903 455
dont triticale	732 400	14,9%	1 766 370	36,0%	1 007 450	20,6%	1 396 200	28,5%	4 902 420
dont autres céréales non mélangées	9 300	5,5%	42 740	25,0%	104 950	61,5%	13 650	8,0%	170 640
dont mélanges de céréales hors méteil	50 500	6,8%	435 960	58,9%	101 150	13,7%	152 600	20,6%	740 210
Total oléagineux	2 183 300	12,5%	6 558 527	37,6%	8 556 215	49,0%	146 396	0,8%	17 444 438
dont colza et navette	425 700	7,0%	1 540 655	25,3%	4 031 790	66,2%	89 310	1,5%	6 087 455
dont tournesol	1 538 500	14,5%	4 541 220	42,8%	4 486 510	42,2%	56 125	0,5%	10 622 355
dont soja	219 100	31,3%	472 980	67,7%	6 865	1,0%	81	0,0%	699 026
dont lin oléagineux	0	0,0%	3 672	10,3%	31 050	87,2%	880	2,5%	35 602
Total protéagineux	48 370	7,0%	141 610	20,5%	484 190	70,0%	17 967	2,6%	692 137
Cultures non alimentaires									
Colza non alimentaire	61 855	2,5%	137 270	5,5%	2 297 365	91,4%	16 486	0,7%	2 512 976
Tournesol non alimentaire	31 918	4,4%	80 681	11,0%	615 345	84,2%	2 725	0,4%	730 669

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 2.a bis : Cultures légumières dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)

Production (100 kg)	Aquitaine		Midi-Pyrénées		Poitou-Charentes		Limousin		GSO
	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	
Champignons et truffes									
Truffes	45	60,0%	16	21,3%	14	18,7%	0	0,0%	75
Champignons cultivés	11000	15,5%	850	1,2%	59 236	83,3%	0	0,0%	71 086
Légumes feuillus et à tige									
Laitues	179 620	53,9%	114 176	34,2%	28 614	8,6%	11 052	3,3%	333 462
Poireaux	138 750	57,6%	59 760	24,8%	39 700	16,5%	2 786	1,2%	240 996
Asperges en production	47 277	66,1%	14 222	19,9%	10 025	14,0%	20	0,0%	71 544
Choux autres	33 750	34,8%	40 800	42,1%	20 707	21,3%	1 732	1,8%	96 989
Choux-fleurs	23 688	39,1%	15 211	25,1%	21 480	35,4%	233	0,4%	60 612
Choux brocolis à jets	19 920	88,4%	2 340	10,4%	277	1,2%	0	0,0%	22 537
Autres salades	15 080	46,6%	13 720	42,4%	3 550	11,0%	0	0,0%	32 350
Chicorées	24 450	37,6%	23 240	35,7%	16 240	24,9%	1 171	1,8%	65 101
Céleris branches	9 300	34,9%	15 600	58,6%	1 470	5,5%	243	0,9%	26 613
Epinards	5 550	39,6%	6 359	45,4%	1 727	12,3%	379	2,7%	14 015
Choux de Bruxelles	4 100	41,9%	5 248	53,6%	371	3,8%	76	0,8%	9 795
Cresson	2 720	88,9%	177	5,8%	161	5,3%	0	0,0%	3 058
Mâche	2 650	48,3%	2 721	49,6%	120	2,2%	0	0,0%	5 491
Endives	3 840	34,5%	3 111	27,9%	3 652	32,8%	531	4,8%	11 134
Persil	2 420	31,3%	1 083	14,0%	4 222	54,7%	0	0,0%	7 725
Artichauts	1 804	29,4%	2 609	42,5%	1 723	28,1%	0	0,0%	6 136
Bettes et cardes	900	23,6%	2 743	72,0%	0	0,0%	169	4,4%	3 812
Légumes cultivés pour le fruit									
Tomates	880 000	82,2%	139 344	13,0%	40 501	3,8%	11 040	1,0%	1 070 885
Fraises	179 470	86,4%	19 455	9,4%	6 429	3,1%	2 296	1,1%	207 650
Melons	125 700	9,2%	546 745	40,1%	691 634	50,7%	137	0,0%	1 364 216
Concombres	96 714	78,4%	10 960	8,9%	13 012	10,6%	2 622	2,1%	123 308
Courgettes	81 600	55,2%	38 345	26,0%	24 435	16,5%	3 355	2,3%	147 735
Poivrons et piments	34 000	68,0%	14 766	29,5%	1 249	2,5%	0	0,0%	50 015
Aubergines	24 000	73,2%	6 078	18,5%	2 720	8,3%	0	0,0%	32 798
Potirons, courges et citrouilles	9 450	31,2%	19 181	63,4%	543	1,8%	1 100	3,6%	30 274
Cornichons	1 190	35,2%	2 036	60,1%	159	4,7%	0	0,0%	3 385
Racines, bulbes et tubercules									
Carottes	1 872 000	96,8%	27 590	1,4%	31 719	1,6%	3 368	0,2%	1 934 677
Oignons	34 100	28,8%	56 038	47,4%	26 805	22,7%	1 398	1,2%	118 341
Navets potagers	13 000	40,4%	11 317	35,1%	5 286	16,4%	2 609	8,1%	32 212
Betteraves potagères	11 750	21,2%	11 950	21,5%	31 500	56,7%	316	0,6%	55 516
Radis	8 250	26,5%	11 490	36,9%	10 550	33,9%	837	2,7%	31 127
Céleris raves	5 250	7,9%	4 577	6,9%	56 100	84,4%	552	0,8%	66 479
Ail	3 450	3,9%	84 506	95,0%	1 014	1,1%	0	0,0%	88 970
Salsifis et scorsonères	1 890	75,7%	375	15,0%	0	0,0%	231	9,3%	2 496
Echalotes	940	5,4%	5 287	30,3%	10 880	62,4%	329	1,9%	17 436
Légumes à cosse									
Haricots verts (yc haricots beurre)	933 350	94,4%	44 295	4,5%	10 543	1,1%	758	0,1%	988 946
Petits pois (grain)	55 200	68,1%	24 756	30,5%	850	1,0%	229	0,3%	81 035
Haricots à écosser et demi-secs	1 440	9,6%	6 207	41,2%	7 201	47,8%	229	1,5%	15 077
Autres légumes frais									
Maïs doux	3 066 800	94,0%	196 556	6,0%	0	0,0%	0	0,0%	3 263 356
Légumes secs									
Haricots secs (yc semences)	410	10,2%	2 483	62,0%	1 114	27,8%	0	0,0%	4 007

Source : Base de données Beyond Aqreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 2.b bis : Cultures industrielles et pommes de terre dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)

Production (100 kg)	Aquitaine		Midi-Pyrénées		Poitou-Charentes		Limousin		GSO
	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	
Plantes à fibres									
Autres plantes textiles	23 200	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	23 200
Chanvre papier	0	0,0%	108 863	84,3%	20 330	15,7%	0	0,0%	129 193
Cultures industrielles diverses									
Tabac (sec non fermenté)	37 455	38,9%	28 523	29,6%	28 676	29,8%	1 678	1,7%	96 332
Plantes aromatiques									
Pavot médicinal (oeillette)	0	0,0%	0	0,0%	10 596	99,8%	16	0,2%	10 612
Lavande et lavandin (en kg d'essence)	0	0,0%	1 512	82,8%	209	11,4%	106	5,8%	1 827
Pommes de terre									
Plants certifiés de pommes de terre	0	0,0%	2 070	5,5%	20 840	55,0%	14 950	39,5%	37 860
Dessus de plants de pommes de terre	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1 800	100,0%	1 800
Pommes de terre de consommation	498 100	60,2%	118 604	14,3%	137 248	16,6%	73 200	8,8%	827 152
dont pommes de terre primeurs, nouvelles	192 000	79,7%	10 920	4,5%	33 748	14,0%	4 200	1,7%	240 868

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 3 bis : Cultures fruitières dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)

Production (100 kg)	Aquitaine		Midi-Pyrénées		Poitou-Charentes		Limousin		GSO
	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	
Fruits à noyaux									
Prunes	1 412 700	73,8%	498 830	26,0%	1 708	0,1%	1 669	0,1%	1 914 907
Pêches, pavies, brugnons	53 780	47,1%	52 859	46,3%	3 360	2,9%	4 207	3,7%	114 206
Cerises	7 590	14,9%	40 284	79,3%	2 581	5,1%	359	0,7%	50 814
Abricots	1 400	10,6%	11 760	89,4%	0	0,0%	0	0,0%	13 160
Fruits à pépins									
Pommes de table	1 994 440	32,2%	2 689 303	43,4%	543 290	8,8%	964 180	15,6%	6 191 213
Poires de table	110 630	63,2%	35 652	20,4%	9 250	5,3%	19 520	11,2%	175 052
Fruits à coques									
Noix	97 020	55,3%	46 440	26,5%	17 590	10,0%	14 448	8,2%	175 498
Noisettes	62 100	78,8%	14 248	18,1%	2 400	3,0%	32	0,0%	78 780
Châtaignes	14 994	50,3%	5 634	18,9%	2 426	8,1%	6 776	22,7%	29 830
Amandes									
Baies									
Kiwi	403 300	71,9%	143 613	25,6%	13 926	2,5%	203	0,0%	561 042
Framboises	4 200	25,4%	809	4,9%	964	5,8%	10 570	63,9%	16 543
Cassis et myrtilles	800	15,6%	205	4,0%	2 964	57,9%	1 152	22,5%	5 121
Groseilles	265	23,1%	310	27,1%	45	3,9%	525	45,9%	1 145
Fruits divers									
Figues	0	0,0%	101	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	101

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 4 bis : Production de bovins, porcins, caprins, ovins dans les régions du Grand Sud-Ouest (moyenne 2007- 2008)

Production totale (têtes)	Aquitaine		Midi-Pyrénées		Poitou-Charentes		Limousin		GSO
	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	
Ensemble espèce bovine	308 041	27,1%	376 243	33,1%	223 108	19,6%	228 186	20,1%	1 135 577
Total vaches de réforme	54 144	20,6%	83 082	31,6%	70 400	26,7%	55 569	21,1%	263 194
Vaches de réforme laitières	23 240	28,6%	28 820	35,4%	23 188	28,5%	6 136	7,5%	81 383
Vaches de réforme nourrices	30 904	17,0%	54 262	29,8%	47 212	26,0%	49 433	27,2%	181 811
Total génisses	21 695	13,4%	63 445	39,3%	30 551	18,9%	45 710	28,3%	161 400
Total génisses de plus de 2 ans	8 807	15,3%	11 379	19,8%	19 439	33,8%	17 820	31,0%	57 444
Génisses laitières de plus de 2 ans	1 254	28,7%	1 454	33,3%	1 286	29,4%	376	8,6%	4 369
Génisses viande de plus de 2 ans	7 553	14,2%	9 925	18,7%	18 153	34,2%	17 445	32,9%	53 076
Total génisses de 1 à 2 ans	5 238	12,5%	5 601	13,3%	8 224	19,6%	22 899	54,6%	41 962
Génisses laitières de 1 à 2 ans	185	34,9%	179	33,7%	141	26,7%	25	4,7%	529
Génisses viande 1 à 2 ans	5 054	12,2%	5 423	13,1%	8 083	19,5%	22 874	55,2%	41 433
Génisses de 6 mois à 1 an	7 650	12,3%	46 465	74,9%	2 889	4,7%	4 991	8,1%	61 994
Total mâles	33 170	13,3%	73 433	29,4%	83 783	33,5%	59 805	23,9%	250 190
Mâles de plus de 2 ans	2 325	17,0%	3 864	28,3%	3 164	23,2%	4 303	31,5%	13 655
Mâles de 1 à 2 ans	13 107	10,4%	8 211	6,5%	61 678	48,9%	43 124	34,2%	126 119
Mâles de 6 mois à 1 an	17 738	16,1%	61 359	55,6%	18 942	17,2%	12 379	11,2%	110 417
Total veaux de boucherie	199 033	43,2%	156 284	33,9%	38 375	8,3%	67 103	14,6%	460 793
Veaux de boucherie laitiers	5 188	5,2%	56 352	56,9%	14 039	14,2%	23 403	23,6%	98 982
Veaux de boucherie viande	193 845	53,6%	99 932	27,6%	24 336	6,7%	43 700	12,1%	361 812
Ensemble espèce porcine	765 879	31,5%	749 760	30,8%	600 286	24,7%	314 685	12,9%	2 430 610
Porcelets	2 222	10,2%	12 675	58,3%	5 683	26,2%	1 150	5,3%	21 729
Porcs charcutiers	744 079	31,6%	718 615	30,5%	583 311	24,8%	308 500	13,1%	2 354 505
Truies et verrats de réforme	19 578	36,0%	18 470	34,0%	11 293	20,8%	5 035	9,3%	54 376
Ensemble espèce caprine	53 561	9,5%	85 963	15,3%	414 185	73,7%	8 395	1,5%	562 104
Chevreaux de lait	13 698	3,4%	55 777	13,8%	329 790	81,8%	4 100	1,0%	403 364
Autres chevreaux	32 624	48,4%	13 354	19,8%	20 900	31,0%	525	0,8%	67 403
Caprins de réforme	7 240	7,9%	16 833	18,4%	63 495	69,5%	3 770	4,1%	91 337
Ensemble espèce ovine	678 779	17,7%	1 783 633	46,6%	827 650	21,6%	535 550	14,0%	3 825 612
Agneaux de lait	386 846	78,0%	105 415	21,3%	2 150	0,4%	1 650	0,3%	496 061
Autres agneaux	142 640	5,3%	1 387 500	51,5%	702 050	26,0%	463 150	17,2%	2 695 340
Moutons et ovins de réforme	149 294	23,5%	290 718	45,8%	123 450	19,5%	70 750	11,2%	634 211

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 5 bis : Production de volailles et lapins dans les régions du Grand Sud-Ouest (moyenne 2007-2008)

Production (1000 têtes)	Aquitaine		Midi-Pyrénées		Poitou-Charentes		Limousin		GSO
	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	
Coqs et poules de réforme	1 305	28,5%	1 332	29,1%	1 835	40,1%	105	2,3%	4 577
Poulets de chair et coquelets	39 206	42,8%	17 025	18,6%	32 785	35,8%	2 563	2,8%	91 579
Canards gras	18 174	66,2%	7 825	28,5%	1 205	4,4%	265	1,0%	27 469
Canards à rôti	1 292	31,1%	308	7,4%	2 474	59,5%	83	2,0%	4 155
Dindes et dindons	471	10,2%	466	10,1%	3 640	78,8%	45	1,0%	4 621
Oies grasses	272	59,5%	175	38,3%	6	1,2%	5	1,0%	456
Oies à rôti	26	35,7%	7	9,8%	34	46,9%	6	7,7%	72
Pintades	2 808	37,2%	1 650	21,9%	3 006	39,8%	85	1,1%	7 548
Cailles d'élevage	13 972	51,8%	7 605	28,2%	5 365	19,9%	10	0,0%	26 952
Lapins	660	8,7%	1 455	19,1%	5 240	68,9%	255	3,4%	7 610

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 6 bis : Production de lait et d'œufs de consommation dans les régions du Grand Sud-Ouest (2008 - œufs, 2009 - lait)

Production	Aquitaine		Midi-Pyrénées		Poitou-Charentes		Limousin		GSO
	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	Volume produit	Part dans le total GSO	
Lait de vache (hl)									
Production finale	6 300 993	27,2%	8 432 828	36,4%	6 702 970	28,9%	1 731 400	7,5%	23 168 191
Livraisons à l'industrie	6 099 513	26,9%	8 192 618	36,2%	6 666 000	29,4%	1 688 900	7,5%	22 647 031
Fabrication de produits fermiers	125 770	52,3%	86 440	35,9%	15 750	6,5%	12 500	5,2%	240 460
Vente directe et autoconso lait entier	75 710	27,0%	153 770	54,8%	21 220	7,6%	30 000	10,7%	280 700
Lait de chèvre (hl)									
Production finale	192 759	6,1%	577 839	18,2%	2 291 400	72,3%	108 850	3,4%	3 170 848
Livraisons à l'industrie	171 610	5,9%	508 119	17,3%	2 167 200	73,9%	84 450	2,9%	2 931 379
Fabrication de produits fermiers	18 429	8,0%	67 550	29,3%	120 000	52,1%	24 400	10,6%	230 379
Vente directe et autoconso lait entier	2 720	29,9%	2 170	23,9%	4 200	46,2%	0	0,0%	9 090
Lait de brebis (hl)									
Production finale	496 860	23,6%	1 607 560	76,3%	950	0,0%	2 100	0,1%	2 107 470
Livraisons à l'industrie	428 430	21,2%	1 589 260	78,8%	0	0,0%	0	0,0%	2 017 690
Fabrication de produits fermiers	68 325	76,4%	18 060	20,2%	950	1,1%	2 100	2,3%	89 435
Vente directe et autoconso lait entier	105	30,4%	240	69,6%	0	0,0%	0	0,0%	345
Œufs de consommation (1 000 œufs)	373 360	33,9%	262 350	23,8%	450 000	40,9%	15 400	1,4%	1 101 110

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

I. 2.2. Comparaison des productions agricoles en valeur

Tableau 7 bis : Production de la branche agriculture hors subventions dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)

Production (Millions d'€)	Aquitaine		Midi-Pyrénées		Poitou-Charentes		Limousin		GSO
	Valeurs	Part dans le total GSO	Valeurs	Part dans le total GSO	Valeurs	Part dans le total GSO	Valeurs	Part dans le total GSO	
Céréales et oléoprotéagineux	470,0	24,0%	664,4	34,0%	771,4	39,4%	49,7	2,5%	1 955,5
Blé dur	2,2	2,1%	70,1	66,2%	33,6	31,7%	0,0	0,0%	105,9
Blé tendre	43,3	9,0%	108,4	22,5%	312,2	64,7%	18,5	3,8%	482,4
Maïs	353,7	49,3%	217,7	30,3%	140,7	19,6%	5,6	0,8%	717,7
Orge	12,2	10,8%	40,3	35,8%	53,5	47,5%	6,7	5,9%	112,7
Autres céréales	8,0	13,5%	24,5	41,3%	12,7	21,4%	14,1	23,8%	59,3
Oléagineux	49,7	10,6%	201,2	42,9%	213,5	45,6%	4,3	0,9%	468,7
Protéagineux	0,9	10,2%	2,2	25,0%	5,2	59,1%	0,5	5,7%	8,8
Plantes industrielles, fleurs et plantes, pommes de terre	113,3	42,3%	66,6	24,9%	77,5	28,9%	10,5	3,9%	267,9
Tabac	6,2	42,8%	4,9	33,8%	3,1	21,4%	0,3	2,1%	14,5
Autres plantes industrielles	6,9	28,0%	13,8	56,1%	3,7	15,0%	0,2	0,8%	24,6
Fleurs et plantes	30,9	35,7%	31,6	36,5%	21,0	24,3%	3,0	3,5%	86,5
Plants de pépinières	52,9	48,0%	13,2	12,0%	41,4	37,6%	2,7	2,5%	110,2
Pommes de terre	16,4	51,1%	3,1	9,7%	8,3	25,9%	4,3	13,4%	32,1
Légumes frais	192,8	53,4%	123,5	34,2%	40,3	11,2%	4,4	1,2%	361,0
Fruits	293,8	47,5%	234,9	38,0%	60,7	9,8%	28,5	4,6%	617,9
Vins d'appellation hors champagne	1 707,7	95,0%	82,2	4,6%	8,4	0,5%	0,0	0,0%	1 798,3
Autres vins	13,1	1,4%	108,7	11,5%	817,7	86,8%	2,3	0,2%	941,8
Bétail	476,4	22,4%	757,1	35,5%	381,6	17,9%	515,5	24,2%	2 130,6
Gros bovins	161,4	15,6%	308,7	29,8%	205,6	19,8%	360,3	34,8%	1 036,0
Veaux	200,3	38,2%	215,5	41,1%	36,3	6,9%	71,6	13,7%	523,7
Ovins	45,2	14,8%	146,0	47,8%	74,5	24,4%	39,9	13,1%	305,6
Caprins	1,3	6,2%	3,3	15,6%	14,6	69,2%	1,9	9,0%	21,1
Equidés	2,4	33,3%	2,3	31,9%	0,7	9,7%	1,8	25,0%	7,2
Porcins	65,7	27,7%	81,3	34,3%	49,9	21,1%	40,1	16,9%	237,0
Produits avicoles	399,7	48,5%	262,5	31,8%	141,8	17,2%	20,3	2,5%	824,3
Volailles	377,7	51,0%	240,3	32,4%	104,2	14,1%	18,4	2,5%	740,6
Oeufs	22,1	26,3%	22,3	26,6%	37,6	44,8%	1,9	2,3%	83,9
Lait et produits laitiers	260,9	25,3%	395,2	38,3%	315,0	30,5%	60,2	5,8%	1 031,3
<i>dont transformé</i>	14,5	29,1%	17,8	35,7%	13,7	27,5%	3,9	7,8%	49,9
Lait et produits laitiers de vache	179,3	27,7%	229,5	35,5%	189,3	29,3%	48,3	7,5%	646,4
<i>dont transformé</i>	3,7	50,7%	2,5	34,2%	0,1	1,4%	1,0	13,7%	7,3
Lait et produits laitiers de brebis	72,4	36,4%	126,4	63,5%	0,1	0,1%	0,2	0,1%	199,1
<i>dont transformé</i>	9,9	61,1%	6,2	38,3%	0,0	0,0%	0,1	0,6%	16,2
Lait et produits laitiers de chèvre	9,2	5,0%	39,3	21,2%	125,6	67,6%	11,7	6,3%	185,8
<i>dont transformé</i>	0,8	3,1%	9,0	34,4%	13,5	51,5%	2,9	11,1%	26,2
Autres produits de l'élevage	49,0	33,4%	42,6	29,0%	49,5	33,7%	5,7	3,9%	146,8
Production de services	251,7	30,8%	249,3	30,5%	269,0	32,9%	47,1	5,8%	817,1
Total production hors subventions	4 571,0	37,0%	3 532,9	28,6%	3 235,3	26,2%	1 024,1	8,3%	12 363,3
<i>dont production des activités secondaires</i>	31,8	4,6%	30,9	4,4%	629,8	90,2%	5,6	0,8%	698,1

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 8 bis : Subventions sur les produits agricoles dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)

Production (Millions d'€)	Aquitaine		Midi-Pyrénées		Poitou-Charentes		Limousin		GSO
	Valeurs	Part dans le total GSO	Valeurs	Part dans le total GSO	Valeurs	Part dans le total GSO	Valeurs	Part dans le total GSO	
Céréales et oléoprotéagineux	49,6	22,6%	82,9	37,7%	82,0	37,3%	5,2	2,4%	219,7
Blé dur	0,1	0,6%	12,7	77,4%	3,6	22,0%	0,0	0,0%	16,4
Blé tendre	6,3	12,1%	17,1	32,8%	27,4	52,5%	1,4	2,7%	52,2
Mais	32,0	53,3%	14,7	24,5%	12,9	21,5%	0,4	0,7%	60,0
Orge	1,7	8,9%	8,1	42,4%	8,4	44,0%	0,9	4,7%	19,1
Autres céréales	2,1	16,8%	6,3	50,4%	2,0	16,0%	2,1	16,8%	12,5
Oléagineux	7,2	12,6%	23,2	40,7%	26,3	46,1%	0,3	0,5%	57,0
Protéagineux	0,3	11,5%	0,8	30,8%	1,4	53,8%	0,1	3,8%	2,6
Plantes industrielles, fleurs et plantes, pommes de terre	10,1	42,3%	6,8	28,5%	6,4	26,8%	0,6	2,5%	23,9
Tabac	10,1	42,8%	6,6	28,0%	6,3	26,7%	0,6	2,5%	23,6
Autres plantes industrielles	0,0	0,0%	0,2	66,7%	0,1	33,3%	0,0	0,0%	0,3
Légumes frais	1,1	84,6%	0,2	15,4%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	1,3
Fruits	32,6	88,3%	4,1	11,1%	0,1	0,3%	0,1	0,3%	36,9
Bétail	76,5	20,0%	135,1	35,4%	57,7	15,1%	112,8	29,5%	382,1
Gros bovins	60,8	18,8%	110,0	33,9%	49,4	15,2%	104,0	32,1%	324,2
Veaux	9,0	40,4%	8,1	36,3%	1,8	8,1%	3,4	15,2%	22,3
Ovins	6,7	18,7%	17,0	47,5%	6,6	18,4%	5,5	15,4%	35,8
Total subventions sur les produits	176,2	25,9%	232,7	34,2%	150,3	22,1%	120,5	17,7%	679,7

Source : Base de données Beyond Agreste SAA - Traitement CESER d'Aquitaine

I.3 IAA AQUITAINE ET FRANCE MÉTROPOLITAINE

Tableau 9 : Principales données sur les établissements de production en 2007

	Nombre d'établissements de production			Effectif salarié moyen de l'exercice		
	Aquitaine	France	Aq/France	Aquitaine	France	Aq/France
INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET DES BOISSONS	329	4 973	6,6%	19 053	358 008	5,3%
Industries alimentaires	274	4 328	6,3%	17 139	324 338	5,3%
<u>Industries des viandes</u>	110	1 240	8,9%	5 910	105 719	5,6%
Transformation et conservation de la viande de boucherie	41	606	6,8%	1 791	46 741	3,8%
Transformation et conservation de la viande de volaille	32	209	15,3%	2 290	26 923	8,5%
Préparation industrielle de produits à base de viande	37	425	8,7%	1 829	32 055	5,7%
<u>Industries du poisson</u>	8	140	5,7%	1 609	10 565	15,2%
<u>Industries des fruits et légumes</u>	33	243	13,6%	2 371	24 327	9,7%
Transformation et conservation de pommes de terre	0	15	0,0%	0	2 210	0,0%
Préparation de jus de fruits et de légumes	2	25	8,0%	109	2 135	5,1%
Autre transformation et conservation de légumes	15	134	11,2%	1 540	15 179	10,1%
Transformation et conservation de fruits	17	70	24,3%	722	4 803	15,0%
<u>Industries des corps gras</u>	5	55	9,1%	244	2 018	12,1%
Fabrication d'huiles et graisses brutes	3	34	8,8%	112	1 020	11,0%
Fabrication d'huiles et graisses raffinées	2	18	11,1%	132	728	18,1%
Fabrication de margarine	0	3	0,0%	0	270	0,0%
<u>Industries laitières</u>	17	587	2,9%	2 222	52 858	4,2%
Fabrication de lait liquide et produits frais	3	129	2,3%	468	14 396	3,3%
Fabrication de beurre	0	26	0,0%	0	2 166	0,0%
Fabrication de fromage	12	354	3,4%	1 418	27 015	5,2%
Fabrication d'autres produits laitiers	0	44	0,0%	0	4 559	0,0%
Fabrication de glaces et sorbets	2	34	5,9%	336	4 722	7,1%
<u>Travail des grains et fabrication de produits amylacés</u>	8	212	3,8%	207	11 849	1,7%
Meunerie	5	164	3,0%	111	4 655	2,4%
Autres activités du travail des grains	3	36	8,3%	96	2 566	3,7%
<u>Fabrication de produits de boulangerie, pâtisseries et de pâtes</u>	24	565	4,2%	1 799	40 517	4,4%
Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	16	369	4,3%	787	25 549	3,1%
Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	8	166	4,8%	1 012	12 473	8,1%
Fabrication de pâtes alimentaires	0	31	0,0%	0	2 495	0,0%
<u>Autres industries alimentaires</u>	51	858	5,9%	2 325	60 056	3,9%
Fabrication de sucre	0	50	0,0%	0	5 506	0,0%
Fabrication de cacao, chocolat et confiserie	20	202	9,9%	1 196	14 939	8,0%
Transformation du thé et du café	9	148	6,1%	93	4 456	2,1%
Fabrication de condiments et assaisonnements	0	46	0,0%	0	2 761	0,0%
Fabrication de plats préparés	8	188	4,3%	620	17 052	3,6%
Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	4	50	8,0%	29	4 341	0,7%
Fabrication d'autres produits alimentaires n. c. a.	10	174	5,7%	387	11 001	3,5%
<u>Fabrication d'aliments pour animaux</u>	18	428	4,2%	452	16 429	2,8%
Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	17	385	4,4%	325	11 263	2,9%
Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	1	43	2,3%	127	5 166	2,5%
Fabrication de boissons	55	645	8,5%	1 914	33 670	5,7%
<u>Production de boissons alcooliques distillées</u>	9	138	6,5%	468	6 606	7,1%
<u>Fabrication de vins effervescents</u>	2	136	1,5%	90	5 726	1,6%
<u>Vinification</u>	39	196	19,9%	1 147	4 994	23,0%
<u>Fabrication de cidre et de vins de fruits</u>	0	10	0,0%	0	408	0,0%
<u>Production d'autres boissons fermentées non distillées</u>	0	2	0,0%	0	108	0,0%
<u>Fabrication de bière</u>	0	20	0,0%	0	3 562	0,0%
<u>Fabrication de malt</u>	0	23	0,0%	0	410	0,0%
<u>Industrie des eaux de table</u>	4	88	4,5%	168	8 169	2,1%
<u>Production de boissons rafraîchissantes</u>	1	32	3,1%	41	3 687	1,1%

Tableaux 10a et 10b : Principales données sur les entreprises de production en 2007

	Nombre d'entreprises			Effectif employé			Effectif salarié moyen		
	Aquitaine	France	Aq/ France	Aquitaine	France	Aq/ France	Aquitaine	France	Aq/ France
Industries alimentaires et de boissons	191	2 950	6,5%	19 284	424 160	4,5%	17 319	372 882	4,6%
Industries alimentaires	161	2 571	6,3%	17 326	383 417	4,5%	15 615	336 412	4,6%
Industries des viandes	67	834	8,0%	5 282	122 557	4,3%	4 803	107 625	4,5%
Industries du poisson	7	107	6,5%	2 123	12 605	16,8%	1 995	11 150	17,9%
Industries des fruits et légumes	25	165	15,2%	2 533	29 109	8,7%	2 217	25 273	8,8%
Industries des corps gras	2	29	6,9%	67	2 391	2,8%	nr	2 167	
Industries laitières	11	294	3,7%	2 651	60 361	4,4%	2 380	53 284	4,5%
Travail des grains et fabrication de produits amylacés	4	105	3,8%	132	13 057	1,0%	nr	11 911	
Fabrication de produits de boulangerie, pâtisseries, pâtes	16	361	4,4%	1 449	48 207	3,0%	1 309	41 499	3,2%
Autres industries alimentaires	22	479	4,6%	2 668	75 220	3,5%	2 363	65 971	3,6%
Fabrication d'aliments pour animaux	7	197	3,6%	421	19 910	2,1%	355	17 532	2,0%
Fabrication de boissons	30	379	7,9%	1 958	40 743	4,8%	1 704	36 470	4,7%

	Chiffre d'affaires			Exportations directes			Valeur ajoutée		
	Aquitaine	France	Aq/ France	Aquitaine	France	Aq/ France	Aquitaine	France	Aq/ France
Industries alimentaires et de boissons	5 341	137 728	3,9%	752	25 445	3,0%	986	26 051	3,8%
Industries alimentaires	4 453	116 229	3,8%	457	18 789	2,4%	841	20 590	4,1%
Industries des viandes	1 432	28 860	5,0%	91	2 939	3,1%	198	4 593	4,3%
Industries du poisson	399	2 801	14,2%	34	332	10,2%	94	512	18,4%
Industries des fruits et légumes	556	7 661	7,3%	80	1 313	6,1%	119	1 436	8,3%
Industries des corps gras	nr	2 421		nr	490		nr	341	
Industries laitières	818	25 587	3,2%	95	4 303	2,2%	160	3 625	4,4%
Travail des grains et fabrication de produits amylacés	nr	5 690		nr	2 535		nr	1 295	
Fabrication de produits de boulangerie, pâtisseries, pâtes	194	9 096	2,1%	5	938	0,5%	65	2 221	2,9%
Autres industries alimentaires	760	24 001	3,2%	124	4 554	2,7%	174	5 194	3,3%
Fabrication d'aliments pour animaux	234	10 112	2,3%	3	1 385	0,2%	15	1 375	1,1%
Fabrication de boissons	888	21 500	4,1%	295	6 656	4,4%	144	5 461	2,6%

Source: Base de données Beyond Agreste Enquête annuelle d'entreprises - Traitement CESER d'Aquitaine

I.4 IAA AQUITAINE ET GRAND SUD-OUEST

Tableau 9 bis: Effectifs des établissements de production dans les régions du Grand Sud-Ouest (2009)

	Aquitaine		Midi-Pyrénées		Poitou-Charentes		Limousin		GSO
	Nb	Part total GSO	Nb	Part total GSO	Nb	Part total GSO	Nb	Part total GSO	Nb
INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET DES BOISSONS	19 053	39,3%	13742	28,4%	11403	23,5%	4273	8,8%	48 471
Industries alimentaires	17 139	39,2%	13233	30,3%	9091	20,8%	4226	9,7%	43 689
<u>Industries des viandes</u>	5 910	34,9%	5318	31,4%	3557	21,0%	2158	12,7%	16 943
Transformation et conservation de la viande de boucherie	1 791	28,7%	1791	28,7%	1686	27,0%	976	15,6%	6 244
Transformation et conservation de la viande de volaille	2 290	49,7%	930	20,2%	1391	30,2%	0	0,0%	4 611
Préparation industrielle de produits à base de viande	1 829	30,0%	2597	42,7%	480	7,9%	1182	19,4%	6 088
<u>Industries du poisson</u>	1 609	87,0%	16	0,9%	225	12,2%	0	0,0%	1 850
<u>Industries des fruits et légumes</u>	2 371	57,9%	1234	30,1%	233	5,7%	260	6,3%	4 098
Transformation et conservation de pommes de terre	0	0,0%	28	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	28
Préparation de jus de fruits et de légumes	109	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	109
Autre transformation et conservation de légumes	1 540	81,4%	97	5,1%	233	12,3%	23	1,2%	1 893
Transformation et conservation de fruits	722	34,9%	1109	53,6%	0	0,0%	237	11,5%	2 068
<u>Industries des corps gras</u>	244	90,7%	25	9,3%	0	0,0%	0	0,0%	269
Fabrication d'huiles et graisses brutes	112	81,8%	25	18,2%	0	0,0%	0	0,0%	137
Fabrication d'huiles et graisses raffinées	132	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	132
<u>Industries laitières</u>	2 222	31,0%	2469	34,4%	2088	29,1%	396	5,5%	7 175
Fabrication de lait liquide et produits frais	468	20,6%	1176	51,8%	484	21,3%	144	6,3%	2 272
Fabrication de beurre	0	0,0%	0	0,0%	170	100,0%	0	0,0%	170
Fabrication de fromage	1 418	37,9%	973	26,0%	1103	29,4%	252	6,7%	3 746
Fabrication d'autres produits laitiers	0	0,0%	43	16,2%	222	83,8%	0	0,0%	265
Fabrication de glaces et sorbets	336	46,5%	277	38,4%	109	15,1%	0	0,0%	722
<u>Travail des grains et fabrication de produits amylacés</u>	207	25,0%	343	41,4%	233	28,1%	45	5,4%	828
Meunerie	111	18,1%	261	42,5%	197	32,1%	45	7,3%	614
Autres activités du travail des grains	96	44,9%	82	38,3%	36	16,8%	0	0,0%	214
<u>Fabrication de produits de boulangerie, pâtisseries et de pâtes</u>	1 799	41,8%	1636	38,0%	434	10,1%	432	10,0%	4 301
Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	787	35,6%	952	43,1%	197	8,9%	274	12,4%	2 210
Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	1 012	49,0%	659	31,9%	237	11,5%	158	7,6%	2 066
Fabrication de pâtes alimentaires	0	0,0%	25	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	25
<u>Autres industries alimentaires</u>	2 325	35,5%	1727	26,4%	1697	25,9%	795	12,1%	6 544
Fabrication de cacao, chocolat et confiserie	1 196	65,4%	245	13,4%	208	11,4%	181	9,9%	1 830
Transformation du thé et du café	93	41,0%	61	26,9%	23	10,1%	50	22,0%	227
Fabrication de condiments et assaisonnements	0	0,0%	0	0,0%	23	43,4%	30	56,6%	53
Fabrication de plats préparés	620	28,8%	602	28,0%	930	43,2%	0	0,0%	2 152
Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	29	2,0%	561	38,2%	344	23,4%	534	36,4%	1 468
Fabrication d'autres produits alimentaires n. c. a.	387	47,5%	258	31,7%	169	20,8%	0	0,0%	814
<u>Fabrication d'aliments pour animaux</u>	452	26,9%	465	27,7%	624	37,1%	140	8,3%	1 681
Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	325	22,7%	465	32,5%	500	35,0%	140	9,8%	1 430
Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	127	50,6%	0	0,0%	124	49,4%	0	0,0%	251
Fabrication de boissons	1 914	40,0%	509	10,6%	2312	48,3%	47	1,0%	4 782
<u>Production de boissons alcooliques distillées</u>	468	16,9%	24	0,9%	2236	80,6%	47	1,7%	2 775
<u>Fabrication de vins effervescents</u>	90	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	90
<u>Vinification</u>	1 147	73,5%	338	21,7%	76	4,9%	0	0,0%	1 561
<u>Industrie des eaux de table</u>	168	66,4%	85	33,6%	0	0,0%	0	0,0%	253
<u>Production de boissons rafraichissantes</u>	41	39,8%	62	60,2%	0	0,0%	0	0,0%	103

Source: Base de données Beyond Agreste Enquête annuelle d'entreprises - Traitement CESER d'Aquitaine

I.5 COMMERCE EXTÉRIEUR

Tableau 11 : Exportations et importations de produits de l'agriculture et des industries alimentaires, Aquitaine et France moyenne 2009-2010

Milliers d'€	Exportations		Importations	
	Aquitaine	Part Aq/France	Aquitaine	Part Aq/France
Produits de l'agriculture				
Céréales (hors riz), légumineuses et oléagineux	548 022	8,8%	107 331	9,0%
Légumes et melons, racines et tubercules	73 974	4,6%	31 908	1,7%
Autres fruits d'arbres ou d'arbustes et fruits à coque	43 975	17,9%	31 185	4,6%
Fruits à pépins et à noyau	30 795	4,6%	3 595	0,9%
Tabac brut	15 267	10,5%	41	0,0%
Plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon	5 748	4,6%	19 624	3,0%
Fruits tropicaux et subtropicaux	5 148	2,2%	3 764	0,6%
Plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	4 886	5,8%	4 842	3,5%
Autres cultures permanentes	637	0,8%	4 197	1,2%
Autres cultures non permanentes	207	0,3%	15 628	3,3%
Plantes à boissons	191	1,3%	19 168	2,2%
Agrumes	49	0,1%	11 822	1,5%
Raisin	37	0,2%	1 561	1,0%
Plantes textiles	32	0,2%	183	0,7%
Fruits oléagineux	13	0,6%	339	2,5%
Riz, non décortiqué	5	0,1%	nc	
Autres bovins et buffles, vivants et leur sperme	63 128	5,9%	8 369	17,6%
Autres animaux d'élevage et produits d'origine animale	10 486	8,9%	29 646	15,4%
Ovins et caprins, vivants ; lait de brebis et de chèvre brut, laine en suint et poils d'ovins et de caprins	9 047	18,3%	352	0,9%
Chevaux et autres équidés, vivants	4 164	4,4%	1 071	1,7%
Vaches laitières, vivantes et lait de vache, brut	3 737	2,2%	129	0,9%
Volailles vivantes et oeufs	3 260	1,2%	1 366	1,4%
Porcins, vivants	175	0,1%	13 133	60,5%
Produits de la pêche et de l'aquaculture	24 598	5,1%	73 635	5,8%
Produits des industries alimentaires				
Autres préparations et conserves à base de fruits et légumes	197 024	15,8%	121 254	5,3%
Produits laitiers et fromages	153 714	3,1%	39 543	1,7%
Viandes de boucherie et produits d'abattage	101 203	4,0%	55 849	1,8%
Cacao, chocolat et produits de confiserie	87 780	5,4%	110 613	5,5%
Viandes de volailles	51 936	5,4%	27 204	3,8%
Biscottes et biscuits ; pâtisseries de conservation	49 543	6,9%	15 090	1,4%
Produits à base de viande	43 515	6,6%	16 865	1,9%
Huiles et graisses	41 854	4,7%	96 117	3,4%
Produits du travail des grains	39 835	4,0%	11 109	1,3%
Sucre	30 304	2,6%	17 381	5,9%
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	29 548	4,3%	67 067	2,2%
Autres produits alimentaires n.c.a.	29 194	2,0%	13 401	1,7%
Glaces et sorbets	19 965	6,5%	10 475	4,8%
Aliments pour animaux de compagnie	18 476	1,7%	3 183	0,9%
Pain ; pâtisseries et viennoiseries fraîches	8 341	1,7%	3 906	1,6%
Plats préparés	7 533	1,2%	6 474	1,3%
Jus de fruits et légumes	1 749	1,0%	16 498	2,0%
Condiments et assaisonnements	1 721	0,6%	7 040	1,4%
Aliments pour animaux de ferme	1 517	0,3%	80 254	23,9%

Aliments homogénéisés et diététiques	1 037	0,3%	1 459	1,2%
Produits amylacés	924	0,1%	12 389	2,8%
Préparations et conserves à base de pommes de terre	642	0,3%	9 966	2,1%
Café et thé transformés	530	0,1%	7 097	0,8%
Pâtes alimentaires	397	0,7%	4 520	1,7%
Margarines et graisses comestibles similaires	56	0,1%	4 244	1,4%
Boissons				
Vins de raisin	1 440 469	24,2%	109 000	20,4%
Boissons alcoolisées distillées	105 882	4,0%	90 315	10,6%
Cidre et autres vins de fruits	3 450	9,7%	201	1,9%
Boissons rafraîchissantes ; eaux minérales et autres eaux en bouteille	2 530	0,2%	5 351	0,9%
Autres boissons fermentées non distillées	1 982	8,4%	1 911	4,7%
Bière	114	0,1%	2 168	0,5%
Produits à base de tabac	156	0,0%	10	0,0%

Sources: Direction des douanes de Bordeaux - Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (site lekiosque.finances.gouv.fr)
 Traitement CESER d'Aquitaine

Tableau 12 : Répartition géographique des exportations par l' Aquitaine pour les principaux produits de l'agriculture et des industries alimentaires (en Milliers d'€, moyenne 2008-2010)

Produits de l'agriculture	
Céréales (hors riz), légumineuses et oléagineux	598 370
Principaux clients:	
Espagne	32,3%
Allemagne	9,5%
Royaume-Uni	9,9%
Portugal	7,2%
Légumes et melons, racines et tubercules	80 035
Principaux clients:	
Allemagne	19,8%
Russie	15,0%
Royaume-Uni	14,0%
Espagne	11,7%
Tabac brut	14 087
Principaux clients:	
Belgique	35,5%
Pays-Bas	24,4%
Pologne	16,4%
Fruits à pépins et à noyau	32 874
Principaux clients:	
Espagne	36,8%
Royaume-Uni	23,5%
Belgique	13,4%
Pays-Bas	11,8%
Autres fruits d'arbres ou d'arbustes et fruits à coque	44 985
Principaux clients:	
Espagne	34,9%
Allemagne	23,4%
Belgique	7,8%
Autres bovins et buffles, vivants et leur sperme	59 291
Principaux clients:	
Espagne	61,8%
Italie	36,7%
Ovins et caprins, vivants ; lait de brebis et de chèvre brut, laine en suint et poils d'ovins et de caprins	7 441
Principaux clients:	
Espagne	97,8%
Volailles vivantes et oeufs	2 925
Principaux clients:	
Espagne	28,4%
Algérie	16,9%
Allemagne	15,9%
Autres animaux d'élevage et produits d'origine animale	11 883
Principaux clients:	
Royaume-Uni	24,0%
Suède	22,5%
Espagne	15,2%

Produits des industries alimentaires	
Viandes de boucherie et produits d'abattage	102 497
Principaux clients:	
Italie	29,8%
Espagne	33,5%
Viandes de volailles	53 349
Principaux clients:	
Espagne	30,2%
Belgique	20,7%
Produits à base de viande	41 197
Principaux clients:	
Espagne	33,8%
Belgique	29,2%
Autres préparations et conserves à base de fruits et légumes	201 119
Principaux clients:	
Royaume-Uni	27,1%
Espagne	15,7%
Belgique	13,3%
Huiles et graisses	51 046
Principaux clients:	
Pays-Bas	36,0%
Espagne	17,6%
Royaume-Uni	11,1%
Produits laitiers et fromages	159 189
Principaux clients:	
Espagne	33,7%
Allemagne	29,9%
Portugal	14,0%
Produits du travail des grains	38 957
Principaux clients:	
Espagne	51,4%
Belgique	12,7%
Pays-Bas	10,6%
Biscottes et biscuits ; pâtisseries de conservation	41 664
Principaux clients:	
Royaume-Uni	19,6%
Italie	17,7%
Allemagne	16,5%
Espagne	15,0%
Cacao, chocolat et produits de confiserie	88 201
Principaux clients:	
Espagne	20,6%
Allemagne	14,1%
Italie	11,7%

ANNEXE 3 : LISTE DES AUDITIONS ET RESPONSABLES PROFESSIONNELS INTERROGÉS

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous les partenaires qui ont accepté de répondre aux questions de la Section Veille et Prospective du CESER, que ce soit à l'occasion des auditions, dans le cadre d'entretiens ou à partir du questionnaire.

AUDITIONS DEVANT LA SECTION

28 mai 2010

Monsieur Philippe LANSADE
Chef de service Développement
Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine

Monsieur Éric LAFUENTE
Directeur
Chambre d'agriculture des Landes

25 juin 2010

Monsieur Jacques WEILL
Directeur
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles

Monsieur Bertrand ROUCHER
Chef du service régional de l'information statistique
économique et territoriale (SRISSET)
DRAAF Aquitaine

24 septembre 2010

Monsieur Claude BALDI (Conseiller CESER)
TERRES DU SUD, représentant de la FRCAA

Monsieur Dominique GRACIET (Conseiller CESER)
MAISADOUR

22 octobre 2010

Monsieur Alain COUGRAND
Directeur
CONSERVERIE ALAIN MARTIN
Président de l'ARDIA

Monsieur Jacques LOUGE (Conseiller CESER)
Représentant de l'ARDIA

Monsieur Davy HECHT
Société Laitière de Montauban (Lactalis)

10 décembre 2010

Monsieur Jérôme CINEL
Directeur
Arbio Aquitaine

Monsieur Jean-Pierre PARGADE
IGP Jambon de Bayonne

4 mars 2011

Madame Karine DANIEL
Enseignant-Chercheur
Groupe ESA

Madame Annie LAMBERT
Maître de Conférence
E.N.I.T.I.A.A (École Nationale Ingénieurs Techn Indust Agric
Alimentaires)

ENTRETIENS PARTICULIERS

Monsieur Bruno BOUGEARD
Chef de service Gestion - Ordonnancement - Matière -
Approvisionnement
LU France

Monsieur Bernard LASSUS-DESSUS
Directeur des ressources laitières
FROMARSAC

Monsieur Pascal PIRET
Directeur Général,
Ets BONDUELLE Usine de Mont de Marsan

Monsieur Olivier MASNIN
Chef d'établissement
BONDUELLE

Monsieur Laurent COVET
Directeur Général
LINDT & SPRUNGLI

Monsieur Bertrand ECOMARD
Secrétaire Général
INPAQ-Consortium du Jambon de Bayonne

Monsieur Guillaume BOURGE
Animateur FRPL Sud-Ouest

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

ABATTOIR DU PAYS DE SOULE
M. Gérard CLEMENTE

ARNABAR SARL
M. Michel CURUTCHET ETCHART

BAILLET
M. Gérard BAILLET

BEAUGEARD
M. Gilles BEAUGEARD

BIPIA
M. Jean-Louis SALABERRY

BLASON D'OR SA VOLAILLES DU PERIGORD
M. Emmanuel de TAFFIN

BOUYSSOU SA
M. Francis BOUYSSOU

BRASSERIE BASABURUA
M. François IRAOLA

BUREAU COUECOU
M. Pierre GUNZ

CAILLOR
M. Pascal COLLOT

CANDIA
M. Jean-Jacques MONDIN

CAVE COOPERATIVE DU MARMANDAIS
M. Frédéric CORTELLA

CAVE COOPERATIVE MONBAZILLAC
M. Gilles BARTOSZEK

CAVE D'IROULEGUY
M. Xavier PIERRE

CAVE DE QUINSAC
M. Philippe GIRY

CELPA
M. Guy ESTRADE

CEREBIO
M. Christophe JANICOT

CGES Source Dax

CMF MIREILLE FAUCHER
M. Eric OGER

COFRA
M. Émile NIOCHE

COMAFEL
M. Alain ZANANDREA

CONFITURERIE Francis MIOT
M. OTHAX

CONSERVERIE DE BERGERAC
M. Benoît GERARD

COOP AGRICOLE DE GARAZI ET BAIGORRY
M. Jean-Bernard LURO

COOP AGRICOLE DE GARAZI ET BAIGORRY
M. Pierre GASTELLOU

DANIVAL
M. Thomas BREUZET

DARANATZ JOSUAT SUCCESSEUR Mme Françoise BARATE

DELMOND FOIE GRAS
M. Jean-Marc FREYSSENCE

DELPEYRAT TRAITEUR
M. Philippe BLANC

DIALZO AGRIFA SA
M. Hervé DURAND

DUPOUX SALAISONS SA
M. Denis CAILLETON

ETCHE MOULINS DE SOULE
M. Arnaud ETCHEGOYHEN

ETS BIGNALET
M. Jacques BIGNALET

ETS COUDEYRAT SA
M. Philippe COSTE

ETS MICHEL DUPUY
M. Michel DUPUY

FROMAGERIE BAECHLER SARL
M. Georges BAECHLER

FROMAGERIES DES CHAUMES
M. Philippe SELLIER

FRUITS ROUGES DU PERIGORD
M. Patrick MARTY

GROUPE DE PRODUCTEURS
LA TOUR MONT D'OR

INOVFRUIT
M. Jérôme BOUSQUET

L. & L. SAS
M. Bernard GAGNEUX

LA MONTOISE D'ABATTAGE
M. Jean-Pierre BAYLE

LA PERIGORDINE
Mme Céline SPINOSI

LACHAUD ANDRE & FILS SARL
M. Philippe LACHAUD

LAHOURATATE SA
M. Jean-Marc LAHOURATATE

LARRERE ET FILS
M. Patrick LARRERE

LARTIGUE & FILS

M. Xavier LARTIGUE

LE CHEVREFEUILLE
M. Alexandro OLMOS

LE TEMPS DES CERISES
M. Patrice GONZALEZ

L'ÉPI BASQUE
M. DELISMELE

LES FERMIERS BASCO-BEARNAIS
M. LOUART

LES FERMIERS LANDAIS
M. Marc BRUGAT

LES FILS DE A. DEPENNE

LES TROIS DOMAINES
Mme Anne-Marie TRUILHE

MADAMOISELLE DE MARGAUX SAS
M. Bernard FOURNIE

OH LEGUMES OUBLIES
M. Bernard LAFON

OKINA
M. Hervé LANOUGUERE

PALMAGRI
M. Denis DEMAEGDT

PECHALOU
M. Paul RICHARD

PICANDINE SA
M. Hugues TRIBALLAT

PIERRE OTEIZA SARL
M. Pierre OTEIZA

POLLENERGIE
M. Patrice PERCIE DU SERT

ROUCADIL SARL
M. Sébastien LARROQUE

SA AQUALANDE
M. Alain AUBET
SAF ISIS
M. Jean-Marc VERGNES

SAIPOL - SOCIETE AGRO INDUSTRIELLE DE PATRIMOINE
OLEAGINEUX
M. AZNAREZ

SARL ALMA MATER JEANNE BERTOT FOIES GRAS DU
SUD-OUEST
M. PANELAY

SARL ARMILLAC LA FERME GOURMANDE
Mme Élisabeth ARMILLAC

SARL BARTHOUIL

M. Jacques BARTHOUIL

SARL NOUVELLES VAGUES LES NOISETTINES DU MEDOC
M. Michel NOYEZ

SARL ROUAGES
M. Pierre JANNOT

SAS ANDRIEU L'atelier du chocolat
M. Serge ANDRIEU

SAVIMIEL
M. Marc ROUSSELY
SCA LES VIGNERONS LANDAIS
M. Régis LAPORTE

SCEH Les Vignobles André LURTON
M. Michel GAILLARD

SFNA

SICA GRASASA
M. Alain BARIS

SICA MEYLIM
M. Patrick MICHON

SNC PYRENEFROM
M. Philippe ALFRED

SOCIETE DES EAUX DES LANDES SORIA
M. GILBERTON

STE DES ALIMENTS DE GASCOGNE BOUET
M. Pierre BOUET

RICARD

TRADILANDES SARL
M. Nicolas JAQUET

TXOPINONDO SARL
M. Dominic LAGADEC

UNI MEDOC
M. DEVAL

UNION DES COOPERATIVES VINICOLES D'AQUITAINE
M. Jean-Michel LETOURNEAU

UNION PRODIFFU
M. Patrick LECOURT

VIGNERONS DE BUZET
M. Pierre PHILIPPE

VINAIGRERIE GENERALE
M. Hubert BENESSE

VITAMONT
M. Alain BRUGALIERES

VIVIERS DE FRANCE SA
M. CHAPERON Arnault

ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE

Travaux du CESER Aquitaine

Éléments complémentaires de conjoncture régionale – Semestriel, février et juillet de chaque année

Règlement d'intervention régional en faveur des entreprises agroalimentaires(IAA),
Avis du 24 mars 2011

Travaux des CESER

L'agriculture biologique en Poitou-Charentes, Conseil Économique et Social de Poitou-Charentes (Contribution du CESR), 06/09/2005

L'agriculture et les filières agroalimentaires de Haute-Normandie face à la réforme de la politique agricole commune, Conseil Économique et Social de Haute-Normandie, 12/03/2007

Les industries agroalimentaires (IAA) dans les Pays de la Loire (Rapport), Conseil Économique et Social des Pays de la Loire, 27/04/2007

L'agriculture est-elle soluble dans l'OMC ?, Conseil Économique et Social d'Auvergne, 15/09/2007

Enjeux et perspectives pour l'agriculture régionale (Rapport), Conseil Économique et Social du Nord-Pas-de-Calais, 16/10/2007

Quelle agriculture durable pour la Bourgogne ? (Rapport), Conseil Économique et Social de Bourgogne, 17/10/2007

Forces et faiblesses de la Haute-Normandie, Conseil Économique et Social de Haute-Normandie, 22/01/2008

Contrats d'aide à la compétitivité : agroalimentaire et forêt-bois, Conseil Économique et Social de Franche-Comté, 24/06/2008

Pour revenir à des options de politiques agricoles plus réalistes, Conseil Économique et Social de Poitou-Charentes, 18/06/2009

Agriculture - Agroalimentaire - Forêt-bois, Conseil Économique et Social de Franche-Comté, 14/12/2009

L'agriculture en Champagne-Ardenne, Conseil Économique et Social de Champagne-Ardenne, 26/02/2010

L'évolution sociologique de l'agriculture bas-normande, Conseil Économique et Social de Basse-Normandie, 26/02/2010

La Politique Agricole Commune : bilan de santé et perspectives pour l'agriculture bas-normande, Conseil Économique et Social de Basse-Normandie, 26/02/2010

Rapports et documents divers

Étude comparative du développement de l'agriculture biologique chez des partenaires de la France dans l'UE : Allemagne, Espagne et Italie - Étude financée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, réalisée par l'Agence Arbio, Septembre 2008

État des lieux des marchés des productions agricoles et agroalimentaires d'Aquitaine
Cabinet Expansial, 11/03/2009

Augmentation des importations : menace ou opportunité pour les firmes agroalimentaires de l'ouest de la France ? (Karine DANIEL, Annie LAMBERT et alii) FOCUS – PSDR 2007-2011

Les chiffres de l'agriculture biologique française - Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, éditions 2001, 2005 à 2009

Sites Internet

Agence Aquitaine de Promotion Agroalimentaire – AAPrA
<http://agri-agro.aquitaine.fr/partenaires/l-aapra>

Agence Bio
<http://www.agencebio.org>

AGRESTE - La statistique, l'évaluation et la prospective agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>

Association régionale pour le développement des industries alimentaires - ARDIA
<http://www.ardia-aquitaine.com>

Chambre d'agriculture Aquitaine
<http://www.aquitainagri.org>

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DRAAF Aquitaine
<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
<http://www.fnab.org>

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire
<http://agriculture.gouv.fr>

Publications officielles

DRAAF Aquitaine :

- L'annuaire de la statistique agricole (mise à jour en continu)
- Les industries agroalimentaires en Aquitaine, en 2006 (Agreste n°17, mars 2009)
- La filière bovins-lait en Aquitaine (e-publication septembre 2010)
- La filière aviculture en Aquitaine (e-publication novembre 2010)
- La filière céréalière en Aquitaine (e-publication mars 2011)
- La filière fruits et légumes en Aquitaine (e-publication mars 2011)

France Agri Mer :

- Céréales, chiffres-clés, Midi-Pyrénées (e-publication octobre 2010)
- Céréales, chiffres-clés, Aquitaine (e-publication novembre 2010)

ANNEXE 5 : SIGLES

ZADI	Agence Aquitaine de Développement Industriel
AAPrA	Association Aquitaine de Promotion Agroalimentaire
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellations d'Origine Protégée
A.O.P.	Associations d'Organisations de Producteurs
APFELSO	Association des Producteurs de Fruits Et Légumes du Sud-Ouest
APFSO	Association des Producteurs Fermiers du Sud-Ouest
APPSO	Association des Produits de Porcs du Sud-Ouest
ARBIO	Association interprofessionnelle BIO Régionale
ARDIA	Association Régionale pour le Développement des Industries Alimentaires
ARPAQ	Association pour le Renforcement de la filière Porcine Aquitaine
BAB	Bayonne-Anglet-Biarritz
BGSO	Bassin Grand Sud-Ouest
CA	Chiffre d'Affaires
CABSO	Coopérative des Agriculteurs Biologistes du Sud-Ouest
CCP	Certification de Conformité Produit
CECAB	CEntrale Coopérative Agricole Bretonne
CELPA	Coopérative des Éleveurs des Pyrénées-Atlantiques
COSOMEA	Comité d'Orientation et de Suivi de l'Observatoire des Mutations Économiques Aquitaines
CUB	Communauté Urbaine de Bordeaux
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRFIP	Direction Régionale des Finances Publiques
DRRT	Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie
EAE	Enquête Annuelle d'Entreprises
EARL	Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
FCAA	Fédération des Coopératives Agricoles d'Aquitaine
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FLA	Fruits et Légumes d'Aquitaine
FNAB	Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade (accord général sur les tarifs et le commerce)
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GMS	Grande et Moyenne Surface
IAA	Industries Agro Alimentaires
IGP	Indication Géographique Protégée
INPAQ	INterprofession Porcine AQuitaine
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MDD	Marques De Distributeurs
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OCM	Organisation Commune du Marché
OP	Organisation de Producteurs
PAC	Politique Agricole Commune
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAI	Produits Alimentaires Intermédiaires
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PSC	Produits de Substitution de Céréales
PSDR	Programme Pour et Sur le Développement Régional
ONIC	Office National Interprofessionnel des grandes Cultures
OP	Organisations de Producteurs
R&D	Recherche et Développement
RDA	République Démocratique Allemande
RDI	Recherche-Développement-Innovation
RGA	Recensement Général Agricole
SAA	Statistique Agricole Annuelle
SAU	Surface Agricole Utile
SCA	Société Coopérative Agricole
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SIQO	Signes d'Identification de la Qualité et d'Origine
TPE	Très Petite Entreprise
UDE	Unité de Dimension Européenne
UE	Union Européenne
UTA	Unité de Travail Annuel
UTANS	Unité de Travail Annuel Non Salarié
UTAT	Unité de Travail Annuel Totale

